

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

PREMIER MINISTERE  
MINISTERE SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT



PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION 2020 – 2024

---

## PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN

Mars 2020



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Parc National  
du Banc d'Arguin  
Inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 1989





Le processus de préparation du présent Plan d'Aménagement et de Gestion 2020-2024 du Parc National du Banc d'Arguin a bénéficié de l'appui financier la GIZ dans le cadre du projet CORMCT et du Trust FundBACoMaB. Les travaux d'élaboration de ce document ont été conduits par l'équipe de consultants externes mobilisés par GOPA / ECO Consult appuyée par l'équipe du PNBA

#### Equipe mobilisée en appui au PNBA pour la préparation du PAG 2020-2024

Mathieu DUCROCCQ, chef de mission

Mohamed Lemine ABDEL HAMID

Cheikh Abdallah iNEJIH

Mohamed MENIOUI

Fah MOUHAMEDOU

Nadia MOUTAWAKKIL, contrôle qualité



## Table des matières

1.	Introduction .....	5
2.	Justification du format du document .....	9
3.	Résumé des conclusions évaluatives du PAG 2015-19 .....	10
3.1.	Rappel sur le processus d'évaluation.....	10
3.2.	Réponses aux questions évaluatives relatives au PAG 2015-19 .....	10
4.	Diagnostic actualisé : enjeux, risques et défis prioritaires .....	13
4.1.	Principales dynamiques de changement autour du PNBA .....	13
4.1.1.	Chami et l'exploitation minière .....	13
4.1.2.	Développement territorial et économique régional.....	14
4.1.3.	La pêche artisanale et côtière autour du Golfe d'Arguin .....	15
4.1.4.	L'exploration des blocs pétroliers off-shore .....	16
4.1.5.	Développement des capacités de transport maritime .....	17
4.2.	Des pressions nouvelles et des risques à l'intérieur du PNBA .....	18
4.2.1.	Modification des lanches à voile et du patrimoine maritime.....	18
4.2.2.	Risques de reprise de la pêche aux sélaciens .....	18
4.2.3.	Migrations, main d'œuvre et destination de la rente de la pêche .....	19
4.2.4.	Pastoralisme .....	20
4.3.	La question des déchets .....	21
4.4.	De trop faibles capacités d'anticipation.....	21
4.5.	Gestion des risques et gestion adaptative .....	22
5.	Rappel des obligations au titre des accords multilatéraux .....	23
6.	Cohérence du PAG avec les différentes politiques sectorielles et collaborations interinstitutionnelles .....	24
7.	Vision et objectifs de long terme .....	25
7.1.	Elaborer une vision partagée.....	26
7.2.	Objectifs et indicateurs à très long terme.....	26
8.	Stratégies d'intervention .....	27
8.1.	Stratégie concernant la gouvernance et les parties prenantes .....	27
8.2.	Stratégie de consolidation des partenariats.....	28
8.3.	Stratégie pour le financement du développement durable .....	29
8.4.	Stratégie pour la conservation et la surveillance.....	29
8.5.	Stratégie pour l'anticipation et la résilience .....	30
8.6.	Stratégie pour la durabilité financière du PNBA .....	31

8.7. Stratégie de positionnement, communication et visibilité.....	31
8.8. Stratégie d'apprentissage, leçons apprises et capitalisation .....	32
8.9. Stratégie de gestion des ressources humaines et formation .....	32
<b>9. Plan d'Aménagement et de Gestion 2020-24 .....</b>	<b>32</b>
Composante 1. Contribution du PNBA au développement durable.....	35
Composante 2. Conservation du capital naturel et du patrimoine culturel.....	36
Composante 3. Connaissance des écosystèmes du banc d'Arguin.....	37
Composante 4. Gouvernance, efficacité de la gestion et résilience .....	38
<b>10. Chapitre financier.....</b>	<b>39</b>
10.1. Estimations budgétaires .....	39
10.2. Perspectives de financement.....	40
10.3. Levée de fonds additionnels.....	41
10.4. Rapports et audit de l'exécution financière du PAG 2020-2024 .....	42
<b>11. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAG 2020-2024 .....</b>	<b>43</b>
<b>Liste des annexes au PAG PNBA 2020-2024 .....</b>	<b>44</b>
Annexe 1. Conclusions de l'évaluation du PAG 2015-2019 .....	45
Annexe 2. Recommandations de l'évaluation en vue du PAG 2020-2024 .....	50
Annexe 3. Recommandations pour la gestion des sélaciens au PNBA.....	52
Annexe 4. Décision du comité du patrimoine mondial relative au Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie) (N506)lors de sa 42 <sup>ème</sup> session (Manama-Bahrein, 2018).....	57
Annexe 5. Rappel des accords internationaux et dispositions légales applicables au PNBA .....	59
Annexe 6. Cadre logique du PAG 2020-2024.....	61
Annexe 7. Chiffrage du Chapitre Financier du PAG 2020-2024 .....	117

# 1. Introduction

Le Parc National du Banc d'Arguin a connu différentes époques et affronté des menaces différentes depuis sa création. Cette introduction au Plan de Gestion et d'Aménagement pour la période 2020 – 2024 offre l'opportunité de quelques rappels historiques permettant de resituer certaines priorités à prendre en compte pour aborder la période de cinq ans qui démarre en 2020.

## **Le Parc National du Banc d'Arguin, une décision courageuse de la République Islamique de Mauritanie**

La République Islamique de Mauritanie a classé le Parc National du Banc d'Arguin en 1976, sur une superficie de 12.000 km<sup>2</sup>. A cette époque, les connaissances scientifiques disponibles concernaient surtout les oiseaux migrateurs du flyway paléarctique et la richesse ornithologique de cette portion si particulière du littoral ouest africain. La présence très ancienne des pêcheurs Imraguen sur ces rivages, dont la présence et les techniques de pêche particulières associant les dauphines sont décrits par les premiers voyageurs arabes et explorateurs européens, témoignait de la richesse des eaux en ressources halieutiques, confirmée par les pressions de pêche exercées dès le 15<sup>ème</sup> siècle dans le Golfe d'Arguin par différentes nations européennes, au cours de leurs successives prises de position sur l'île d'Arguin.

## **Un soutien politique exemplaire doublé d'un accompagnement exemplaire par les partenaires**

Dès les premiers pas qui ont suivi la décision, aussi courageuse qu'ambitieuse, de sa création, le PNBA a pu compter sur un soutien politique très fort de la part de la Présidence de la République et du Gouvernement mauritanien, ainsi que sur l'accompagnement attentif et patient de partenaires internationaux.

Parmi les premiers partenaires historiques du PNBA figure la Coopération française, qui a financé en 1984 la construction de la première station scientifique sur le terrain à Iwik et mis à disposition une assistance technique. Le PNBA a très rapidement conquis une position et une notoriété solides, grâce à la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), créée par Feu le Docteur Luc Hoffmann en 1986, pour promouvoir le PNBA et orienter divers financements en direction de programmes de recherche, de conservation et de développement durable.

D'autres partenaires ont accompagné le PNBA au long de son histoire, au travers de projets, comme le PNUD et le FIDA, la coopération néerlandaise, la coopération allemande, la coopération espagnole et l'Union Européenne. Plus récemment, avec la fusion de la FIBA avec la Fondation MAVA pour la Nature fin 2014, le PNBA a également bénéficié du soutien de ce nouveau bailleur engagé et du Partenariat pour la Conservation de la zone Côtière et Marine d'Afrique de l'Ouest (PRCM) ainsi que du Réseau d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO). L'UICN et le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO offrent aussi un appui technique au travers du suivi de l'état de conservation du PNBA.

## **La restauration des lanches à voiles, clé de voute du système de conservation et de gestion du PNBA**

L'un des projets phares dans l'histoire du PNBA a été, dès les années 80, la restauration de la flottille des lanches à voile et la mise en place d'une capacité locale de réparation et de construction de nouvelles embarcations, permettant la conservation d'un patrimoine maritime unique, le soutien au développement durable des communautés Imraguen et une contrepartie à la décision d'interdire toute pêche motorisée dans le PNBA. La FIBA, L'UICN et la coopération néerlandaise ont accompagné pendant plus de vingt ans le parc et ses communautés afin que la situation de la flottille des lanches à voile se stabilise et permette le développement d'une pêche bénéficiant en priorité aux populations résidentes.

Au-delà des richesses biologiques et paysagères qui caractérisent le Golfe d'Arguin, cette particularité de la pêche avec les lanches à voile traditionnelles constitue l'un des points centraux qui ont permis à la Mauritanie d'obtenir le classement de Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1989. En effet,

pièce angulaire du système de gestion du PNBA, l'interdiction salutaire de la pêche motorisée constitue l'une des principales garanties offertes par la Mauritanie de maintenir à long terme le site et sa Valeur Universelle et Exceptionnelle dans son état de conservation initial.

### **Réponse aux pressions de pêche illégale et mise en place du système de cogestion du PNBA**

Les conditions d'enclavement géographique du nord-ouest de la Mauritanie constituaient jusqu'à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle une protection naturelle pour le PNBA et de ses ressources. Bien que des navires de pêche industrielle et des pirogues de pêche artisanale y faisaient de régulières intrusions, le parc demeurait exempt de lourdes pressions grâce à ses abords terrestres particulièrement contraignants, tenant à distance les effets du développement socioéconomique et industriel.

Les travaux prioritaires pour la connaissance et l'aménagement du parc concernaient la recherche scientifique et la gestion des relations avec les populations résidentes. Le personnel du PNBA, équipé de quelques véhicules tout-terrain, parvenait grâce à cette collaboration à restreindre au minimum les intrusions de braconniers ciblant les dernières gazelles dorcas de la zone.

Dès les années 90, parmi les questions prioritaires se sont posées celles de la surveillance maritime et de la conservation d'espèces marines sensibles et faisant l'objet d'un commerce international : les sélaciens. Dès les premières années du 21<sup>ème</sup> siècle, le PNBA parvenait à offrir des réponses efficaces à ces deux questions cruciales, grâce à un système participatif de surveillance maritime et la mise en place d'un système de cogestion de la pêche basé sur un suivi scientifique rigoureux et une concertation ouverte, documentée et permanente avec les populations résidentes et les institutions en charge de la gestion des pêches.

Ce système de cogestion et surveillance des pêches a pu être construit grâce à des collaborations scientifiques et techniques sur le terrain avec l'Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP) et la Garde Côte Mauritanienne (GCM), institutions mauritaniennes avec lesquelles le PNBA entretient de fortes relations partenariales indispensables à la bonne gestion du parc.

D'autres relations de coopération se sont bâties avec le temps avec différentes institutions mauritaniennes et partenaires scientifiques internationaux, qui constituent autant de piliers indispensables au bon fonctionnement du PNBA et à la conservation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle.

### **Amélioration de la gouvernance et de l'efficacité de la gestion, plaidoyer pour la conservation marine**

Le PNBA a bénéficié depuis les années 2000 du soutien renforcé de ses multiples partenaires pour renforcer l'efficacité de sa gestion et sa durabilité institutionnelle et financière. De multiples secteurs ont été abordés, permettant des progrès importants, qu'il s'agisse de valorisation écotouristique, de développement communautaire et d'accès aux services de base pour les populations résidentes, de formalisation de la gouvernance partagée et de l'implication des parties prenantes dans le processus de gestion, de conservation de la biodiversité et de réponse aux pressions de pêche illégale, et de connaissances scientifiques sur le fonctionnement du banc d'Arguin, de ses différents écosystèmes et de sa biodiversité.

Le PNBA a pendant toutes ces années joué un rôle de site école et de laboratoire du développement durable. De nombreux chercheurs, notamment mauritaniens, y ont développé leurs compétences. Différents outils de suivi et de gestion des ressources naturelles et différents modèles pour le développement durable y ont été expérimentés, valorisés ensuite hors du PNBA et partagés avec d'autres aires protégées marines et côtières d'Afrique de l'Ouest.

Parmi les progrès importants au cours des périodes récentes figurent la mise en place du fonds fiduciaire BACoMaB pour la conservation du Banc d'Arguin et de la biodiversité marine, qui bénéficie également au Parc National du Diawling. Cet instrument financier en cours de capitalisation, qui soutient déjà d'importantes fonctions de gestion du PNBA, doit progressivement permettre la prise en

charge des charges récurrentes et encourager les partenaires financiers à investir leurs soutiens vers la recherche scientifique, l'éducation environnementale, le développement local ainsi que les matériels et les infrastructures indispensables à une gestion efficace du PNBA.

### **Des changements rapides à l'origine de nouvelles inquiétudes, menaces et opportunités**

Si le PNBA parvient à assurer une gestion satisfaisante à l'intérieur de ses limites, des inquiétudes nouvelles ont été formulées par son Conseil Scientifique et sa Direction, découlant du développement rapide de divers secteurs économiques à proximité immédiate de son territoire et de ses frontières. Dès 2005, la mise en service de l'axe Nouakchott Nouadhibou a apporté des modifications à la géographie de la région avec un accroissement des volumes transportés et une sédentarisation progressive le long du goudron, y compris de famille qui résidaient autrefois dans les villages du PNBA.

Ces changements se sont accélérés avec l'exploitation de l'or dans le Tasiast, la création de la ville de Chami et l'autorisation récente, en 2016, de l'orpaillage artisanal, qui s'est traduite par une croissance démographique spectaculaire et le développement d'activités potentiellement dangereuses pour la santé humaine et polluantes pour l'environnement. Parallèlement, l'exploration pétrolière off-shore, la densification du transport et de la navigation maritime ainsi que le développement de la pêche côtière se combinent du côté maritime pour faire peser sur le PNBA et ses ressources des menaces accrues.

La volonté du Gouvernement mauritanien d'accélérer le développement du nord-ouest mauritanien et sa contribution au développement national peut en effet représenter certaines menaces dans le cas où les impacts ne seraient pas correctement appréhendés et gérés, mais également et surtout de véritables avantages pour le PNBA, sa conservation et sa valorisation. En effet, si l'enclavement du PNBA l'a longtemps protégé, sa position structurante au sein d'un vaste territoire d'opportunités doit aujourd'hui être considérée comme un atout, tout comme la présence d'opérateurs économiques solides, investissant lourdement en vue d'une présence à long-terme, qui ont intérêt à entretenir avec les autres acteurs du territoire des relations de partenariat actives au bénéfice d'un développement durable.

Il appartient au PNBA et aux autorités territoriales de mettre à profit ces nouveaux réseaux partenariaux et d'orienter un développement durable du nord-ouest mauritanien. L'expérience accumulée par le pays, la maîtrise de son territoire et les partenariats solides en cours de développement doivent permettre de suivre un chemin d'exemplarité, au long duquel le PNBA pourra confirmer son rôle d'orientation vers les meilleures pratiques et la mise au point de solutions innovantes pour un développement durable en adéquation avec les réalités biogéographiques du nord-ouest mauritanien.

### **Un plan d'aménagement et de gestion opérationnel qui place le PNBA à long-terme au centre du jeu**

En vue de la période 2020-2024, au cours de laquelle ces différents développements vont se poursuivre et s'accélérer, le PNBA a souhaité de se doter d'un plan d'aménagement et de gestion ambitieux et résolument opérationnel, articulé autour de ses missions légales et des réponses à apporter aux défis identifiés. Les objectifs visés doivent permettre au PNBA non seulement de maintenir sa capacité à circonscrire les menaces pesant sur les patrimoines dont il assure la protection, mais également de consolider sa position d'institution forte capable de jouer un rôle moteur et d'influencer les décisions relatives au développement territorial du nord-ouest mauritanien.

Présenté sous une forme originale permettant d'extraire un plan opérationnel et les bases du chiffrage budgétaire, ce PAG facilite la mise en place des plans de travail budgétisés annuels, d'un plan d'affaire et d'un système de suivi évaluation performant. Structuré en quatre composantes, il oriente la gestion du PNBA vers des objectifs clairs de développement durable, de conservation de la biodiversité, de production de connaissances et d'une gouvernance ouverte à la participation des parties prenantes. Il valorise différents outils développés en interne comme l'Observatoire de l'Environnement et le

Tableau de Bord de l'efficacité de la gestion et intègre de nouvelles démarches comme l'évaluation des menaces et des risques, la prospective territoriale ou encore l'évaluation des capacités de résilience.

Reprenant dans un premier temps les conclusions et recommandations de l'évaluation du précédent PAG, il présente un diagnostic de situation actualisé, les obligations internationales et légales du PNBA et propose une vision avant de décliner les objectifs à long terme et les stratégies d'intervention. Les parties suivantes détaillent les objectifs et résultats attendus, le plan d'action opérationnel et les éléments correspondants en termes de financement, de reporting et de suivi-évaluation.



## 2. Justification du format du document

Le lecteur pourra s'étonner du format adopté pour le Plan d'Aménagement et de Gestion 2020-2024 (PAG 2020-2024), qui tranche avec la structure classique intégrant une partie importante de description des milieux naturels et humains. Le choix s'est porté vers une structure beaucoup plus ramassée et tournée vers une logique plus opérationnelle pour les raisons principales suivantes :

- Les formats classiques de plans de gestion et d'aménagement donnent généralement lieu à des documents très volumineux, qui, par expérience, ont tendance à ne pas ne demeurer longtemps le document de référence pour le personnel de terrain, alors qu'il s'agit clairement de sa fonction.
- Le niveau de connaissance disponible sur le Parc National du Banc d'Arguin et le Golfe d'Arguin en général a beaucoup progressé au cours des dernières années, générant une importante publication scientifique à la fois issue de projets de recherche impliquant des institutions partenaires et des travaux individuels notamment pour la préparation de thèses de doctorat. Il est aisé aujourd'hui d'accéder à une large documentation scientifique et la direction du PNBA n'a de ce fait pas souhaité alourdir la structure et le contenu du document du PAG 2020-2024. Les personnes intéressées à se documenter sur les valeurs patrimoniales du PNBA sont donc plutôt invitées à se tourner vers d'autres documents disponibles sur le web, ce qui constitue de toute manière le réflexe premier des usagers aujourd'hui.
- La célérité et l'importance des changements observés autour du PNBA et au sein même de son territoire constituent des préoccupations qui amènent la Direction du PNBA à adopter une attitude plus proactive et interventionniste que par le passé. Il est devenu nécessaire pour le PNBA de renforcer ses partenariats, et de se doter d'outils d'anticipation et de gestion performants, aisément déclinables en plans d'actions périodiques, permettant par ailleurs de suivre la mise en œuvre des actions programmées, mesurer les changements en cours et évaluer les résultats atteints du fait de l'action du PNBA et de ses partenaires.

Par ces motifs, la direction du PNBA a choisi le format présenté ici, caractérisé par sa dimension synthétique et son orientation clairement opérationnelle. Le cadre de logique offre un niveau détaillé de structuration d'un programme de travail ambitieux qui devra être décliné annuellement et faire l'objet d'un suivi rigoureux. Il encourage les équipes du PNBA à la proactivité et à une ouverture vers les territoires avoisinant et les acteurs de leur développement.

## 3. Résumé des conclusions évaluatives du PAG 2015-19

### 3.1. Rappel sur le processus d'évaluation

Le processus d'évaluation du précédent PAG, exécuté sur la période 2015-19, était couplé à l'élaboration du nouveau PAG 2020-24. L'évaluation a été conduite par la même équipe de consultants mobilisée pour appuyer la Direction du PNBA et son personnel dans la préparation du nouveau PAG 2020-24. Elle a été réalisée pendant la période d'octobre à décembre 2019, avec une première phase de cadrage méthodologique en octobre, une phase d'analyse documentaire en novembre et une mission de terrain en décembre. Une version provisoire de l'évaluation du PAG 2015-19 a été transmise pour commentaires à la Direction du PNBA en décembre 2019. La version définitive, intégrant les commentaires du PNBA, a été remise en janvier 2020 à la suite d'une phase de discussion des conclusions finales de l'évaluation qui a également permis l'affinage du diagnostic de situation et la définition des objectifs prioritaires pour le PAG 2020-24.

L'évaluation s'est articulée autour de trois principales questions évaluatives. Les réponses apportées à ces questions sont présentées dans la section suivante et ont valeur de résumé de l'évaluation. Les conclusions évaluatives et les recommandations issues de l'évaluation en vue de l'élaboration du PAG 2020-24 sont reportées en annexe 1 (conclusions évaluatives) et annexe 2 (recommandations en vue du PAG 2020-24).

### 3.2. Réponses aux questions évaluatives relatives au PAG 2015-19

#### **Les parties prenantes sont-elles effectivement impliquées dans la gouvernance du PNBA et leurs attentes sont-elles prises en compte dans la planification et la gestion du site ?**

La réponse est plutôt positive mais doit être nuancée du fait d'insuffisances qui pourraient constituer des risques si elles ne sont pas résolues. Malgré les efforts du PNBA pour formaliser certaines dispositions de cogestion, des tensions ont été exprimées lors de la réunion avec le CCVG regroupant les représentants des groupes socio-professionnels et des populations résidentes, qui pourraient être atténuées grâce à un meilleur partage de l'information et au renforcement du processus de cogestion.

Par ailleurs, si des partenariats forts existent pour le suivi et le contrôle des activités menées dans le parc, la mission note le besoin de renforcer l'implication de différentes parties prenantes et le renforcement de l'alignement du PNBA avec certaines politiques sectorielles. Au plan institutionnel, malgré l'arrimage du PNBA à la Primature, censé répondre au besoin de transversalité, une insuffisance des collaborations avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est à déplorer, qui se traduit par des pertes de visibilité et d'opportunités pour le PNBA. Un partenariat renforcé avec le Ministère des Mines est également souhaitable en vue de faire bénéficier le PNBA des appuis de la Commission Environnementale et des appuis directs de certains opérateurs désireux de s'engager en faveur d'actions de conservation et de développement durable.

Au plan de l'intégration territoriale, les dynamiques de développement rapide et la réorganisation administrative du nord-ouest mauritanien imposent la définition d'objectifs partagés avec les communes et le Conseil Régional de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou récemment mis en place, ainsi que d'options d'aménagement du territoire garantissant l'intégrité du PNBA. Enfin, des accords de partenariat solides devraient être établis avec les acteurs privés établis pour de longues périodes dans la région, notamment les opérateurs investis dans les activités extractives on-shore et off-shore, en recherchant des bénéfices mutuels et le développement de collaborations en vue d'un renforcement de la gestion du PNBA.

### **La planification et la gestion du PNBA apporte-t-elle des réponses aux menaces et aux défis émergents, en anticipant les effets prévisibles et probables des changements observés ?**

La réponse est ici clairement négative, même si le PNBA ne porte pas seul la responsabilité de cet état de fait. La célérité et la nature incontrôlable du développement lié à l'orpaillage artisanale se traduit aujourd'hui par une extension de Chami, une forte croissance démographique et un dynamisme économique faisant de l'espace situé à l'est du PNBA une zone de prospection et d'investissements intenses. La création du Comité Technique de Suivi des Impacts de la ville de Chami (CoTeSIC), regroupant l'administration territoriale (Hakem de la Moughataâ de Chami), la mairie, le PNBA et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), entre autres institutions est une décision positive. Le lancement, par la Direction du Contrôle Environnemental du MEDD, de différentes évaluations stratégiques constitue une avancée positive mais ne permet pas encore de correctement caractériser les risques ni d'apporter des réponses appropriées aux menaces croissantes.

On doit toutefois souligner l'insuffisance des efforts du PNBA en vue de la réalisation de l'étude prospective territoriale recommandée depuis 2011 par le CSBA et initiée en 2013. L'absence d'un diagnostic territorial et de scénarios prospectifs partagés avec les parties prenantes constitue une faiblesse qui ne permet pas la mise en œuvre d'une gestion adaptative et préventive ni une approche systématisée dans la formulation des réponses à apporter aux risques nouveaux. Sa réalisation reste une priorité et doit trouver sa place dans les pratiques de gestion, tout comme l'actualisation régulière d'une analyse des risques et d'une évaluation des capacités de résilience du PNBA.

Au niveau maritime, on observe le développement aux frontières du PNBA d'une pêche semi-industrielle à la senne tournante dirigée vers les pélagiques côtiers. Celle-ci semble produire des effets importants, notamment sur les populations de courbines et de mulets, situées au centre de l'économie des populations résidentes. Ces opérations de pêches semblent impacter les schémas migratoires de ces espèces phares du Golfe d'Arguin sans que l'on soit en mesure d'analyser les effets écologiques correspondants.

Par ailleurs, depuis 2015, la surveillance du PNBA est confrontée à des intrusions d'embarcations de pêche artisanale ciblant le poulpe, en particulier dans la limite nord du parc. Bien que le PNBA ait créé un poste de contrôle dans la zone concernée, il semble que les pressions s'amplifient ; par ailleurs, il n'y a pas eu de mesures prises pour comprendre les raisons de cette présence de poulpe dans le PNBA.

### **Les moyens mobilisés et la gestion mise en œuvre par le PNBA permettent-ils de maintenir le statut des valeurs universelles et exceptionnelles de la biodiversité du banc d'Arguin ?**

De manière générale, la Mauritanie parvient à maintenir dans un bon état de conservation le banc d'Arguin et les différents éléments de sa Valeur Universelle et Exceptionnelle (VUE). Le PNBA demeure sans conteste l'une des aires protégées marines et côtières les mieux gérées de la région ouest africaine, malgré différentes faiblesses constatées.

Toutefois, différents manquements et risques ont été, à juste titre, relevés par le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, les recommandations correspondantes ayant largement contribué à orienter la gestion du PNBA depuis 2015. Les problèmes identifiés ne sont pas encore tous résolus et le statut du PNBA justifierait des efforts supplémentaires pour améliorer l'efficacité de sa gestion. La mission a également relevé d'importantes faiblesses qu'il conviendra de dépasser rapidement, en particulier les rejets de déchets solides d'origine marine et terrestre qui jonchent les plages affectent fortement l'esthétique des paysages et sites naturels du parc, malgré différentes opérations de nettoyage. La mission note que l'accumulation de ces déchets provenant de l'extérieur du parc nécessite une stratégie d'envergure introduisant, en plus d'un système de gestion des déchets des

villages, une solution pour la collecte, le recyclage et la valorisation économique de ces déchets dont la majorité est constituée de matières plastiques. On rappellera que le maintien des valeurs esthétiques du PNBA est inscrit dans les missions du PNBA édictées par la Loi 2000/024.

Au niveau interne, le PNBA souffre de différents problèmes d'organisation et de management. Le déplacement du siège à Chami et le fait que l'antenne du PNBA prévue à Nouakchott n'ait pas été mise en place constitue une difficulté et une perte d'efficacité sérieuses. Le siège de Chami devrait demeurer un centre opérationnel névralgique mais en aucun cas jouer le rôle de représentation administrative et politique du PNBA, qui doit rester à Nouakchott avec des locaux et une équipe réduite. Le déménagement n'a par ailleurs pas été suivi par la mise en œuvre d'un nouvel organigramme et des dysfonctionnements grèvent l'efficacité de la gestion, justifiant la conduite d'un audit organisationnel et le réaménagement de l'organisation interne dans les meilleurs délais, notamment en prévoyant la création d'un poste de conservateur ou d'une direction technique articulant les interventions des différents services techniques.

Sans que la mission n'ait comporté de responsabilité en matière d'audit financier, la consultation des rapports annuels confirme la capacité de l'institution à mobiliser les moyens financiers nécessaires. Malgré une réduction sensible du nombre de partenariats financiers sur la période du PAG 2015-2019, les fonds de l'Etat, du BACOMAB et des projets en cours dépassent en effet largement le montant estimé nécessaire pour la mise en œuvre du PAG. La mobilisation des financements ne constitue donc pas un handicap sérieux à la mise en œuvre effective du PAG et les raisons d'une mise en œuvre partielle du programme retenu en 2015 doivent être recherchées à d'autres niveaux.

Au plan de la recherche, des marges de progrès demeurent, même si le niveau général des connaissances progresse et que les programmes de recherche en cours démontrent un haut niveau et se traduisent par un nombre élevé de publications scientifiques de rang A. Des pans entiers de la biodiversité restent en effet à caractériser, au niveau des végétaux marins qui contribuent à la fixation du carbone et à la structuration des chaînes trophiques ainsi que de la microfaune benthique, jusqu'à ce jour trop peu étudiée bien que représentant un segment important de l'écosystème marin. Au niveau terrestre, le gap de connaissances est également important. Il est essentiel que le PNBA parvienne à renforcer et multiplier les partenariats scientifiques, tant pour la recherche que pour le suivi. Il apparaît nécessaire de consolider les efforts réalisés pour constituer une plateforme d'accueil efficace pour les chercheurs afin de multiplier les partenariats et engager davantage d'équipes scientifiques sur le PNBA.

Concernant la surveillance et le contrôle des activités humaines, de louables efforts sont réalisés, mais qui restent insuffisants au vu des pressions d'origine interne et externe, maritimes et terrestres. Les moyens matériels doivent être renouvelés et les moyens humains renforcés. Une plus forte implication des parties prenantes doit permettre de renforcer l'efficacité des opérations de surveillance et de contrôle. La partie terrestre du PNBA, soumise à de nouvelles pressions et menaces du fait du développement de Chami et des activités de pastoralisme nécessite des moyens jusque-là inexistantes.

## 4. Diagnostic actualisé : enjeux, risques et défis prioritaires

Le PNBA a bénéficié depuis sa création d'un isolement géographique qui l'a partiellement protégé des pressions externes : son enclavement était sa meilleure défense. Aujourd'hui, la situation a profondément changé et le nord-ouest mauritanien est devenu le théâtre des processus de développement les plus rapides du pays. Depuis la création de l'axe goudronné Nouakchott Nouadhibou, inauguré en 2004, de nombreuses transformations sont survenues dans la géographie de la région.

Dans un premier temps, la route Nouadhibou – Nouakchott communément appelée « le goudron » est venue concentrer le flux de transport des camions marocains et européens, transportant différents biens alimentaires et de consommation. Les pasteurs y ont établi des campements semi permanents, rapidement rejoints par une partie des villages Imraguen, y compris ceux situés au sud du PNBA comme Mheijratt. Comme tout axe nouveau, le goudron s'est traduit par une logique de sédentarisation et l'apparition de bourgades.

La découverte de ressources aurifères dans le Tasiast, à l'est immédiat du PNBA, ainsi que la volonté politique impulsée par le Président de la République en place pendant la décennie 2010 ont fait de Chami une ville secondaire en plein essor. Les impacts locaux sont importants avec différentes sources de pollution et des pressions nouvelles touchant directement le PNBA. L'arrivée par camions de nombreux troupeaux dans les abords de Chami, y compris de vaches et de moutons, illustre bien le changement de contexte : le PNBA n'est plus aujourd'hui situé dans des confins désertiques, mais bel et bien exposé aux effets directs d'un développement territorial et économique rapide.

Du côté maritime, la prospection pétrolière et le transport maritime viennent se combiner à la pêche côtière et artisanale. Deux blocs pétroliers à proximité immédiate du PNBA ont fait l'objet de prospections sismiques pendant le précédent PAG et il est probable que des forages d'exploration seront programmés dans le temps de celui-ci. On note le développement du transport maritime côtier, ou cabotage, dans la même zone, pour le transport d'hydrocarbures raffinés entre Nouadhibou et Nouakchott. Ces activités nouvelles se surimposent dans le même espace avec la pêche, plaidant en faveur d'une démarche de planification spatiale de l'espace maritime côtier du nord de la Mauritanie. Ces différentes activités ainsi que le transport maritime international se rencontrent au large des accords du golfe d'Arguin, accroissant d'autant le niveau de risque d'accidents et de pollutions. La régulation de ces activités devient une urgente nécessité à laquelle la Mauritanie doit se préparer et dans laquelle elle devra s'engager au plus tôt.

Les sections suivantes apportent plus de détails sur ces évolutions et identifient les éléments de menace correspondants.

### 4.1. Principales dynamiques de changement autour du PNBA

#### 4.1.1. Chami et l'exploitation minière

Partant d'une zone non peuplée, le projet de création de la nouvelle ville de Chami prend naissance en 2011 avec une décision gouvernementale formalisée par un décret de création. Elle donne suite au développement d'abord timide de la zone, dès 2005 avec la mise en place d'une station-service et d'un poste d'entrée du PNBA. Le démarrage de l'exploitation aurifère par l'entreprise KinrossTasiast, en 2007, débouche sur des résultats positifs qui viennent conforter la décision de la création de la ville. Initialement envisagée sur une ambitieuse superficie de 685 ha, Chami est amenée à prochainement dépasser ce niveau d'étalement, même si la densité reste faible.

La population de la ville de Chami, assez fluctuante selon les périodes, aurait connu des pics au-delà de 20.000 personnes. Elle est le résultat d'une ruée vers l'or associée au démarrage de l'orpaillage artisanal, qui a pris son envol en 2016 avec plus de 16.000 autorisations attribuées. Plus de 20.000 personnes s'adonneraient en fait à cette activité, qui soutient différents services. La zone de Chami abriterait de fait environ 30.000 personnes, une activité commerciale et hôtelière florissante ainsi qu'une agence de chacune des principales banques commerciales du pays.

L'activité d'orpaillage s'accompagne de la transformation du minerai par concassage, pour l'extraction de l'or par amalgame avec du mercure. Ce processus se déroule à la limite sud de la ville dans un centre de traitement<sup>1</sup> où seraient utilisés près de 100 tonnes de mercure par an, à ciel ouvert. Les boues issues du traitement sont accumulées sur place, sous forme de monticules de plusieurs mètres de hauteur. La manipulation et l'inhalation de mercure sous toutes ses formes constituent un risque sanitaire sévère pour la population humaine et les animaux. Le site est bâti dans une zone soumise à l'influence des alizés, la majeure partie de l'année, dont la direction oriente les poussières vers le PNBA. Il est prévu que des usines de traitement des résidus soient établies aux abords de Chami. Cependant, ces déchets devraient être transportés par camion, avec le risque que des poussières soient réparties au cours du déplacement sur une zone géographique élargie si le transport ne se fait pas dans des containers confinés ou au minimum sous bâches.

Les craintes relatives à ce développement rapide sont à l'origine de la mise en place du Comité Technique de Suivi des Impacts de la ville de Chami (CoTeSIC) et des recommandations, basées sur la réalisation d'analyses de situation destinées à appréhender les menaces et à mieux encadrer les risques. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a, en effet, lancé en 2019 trois différentes études environnementales stratégiques (EES) afin de comprendre l'impact du développement de la ville, l'impact de l'orpaillage artisanal et les risques liés au centre de traitement. A la date de la préparation du PAG 2020-2024, les résultats de ces EES n'étaient pas rendus publics par le MEDD.

Le PNBA, pour appréhender correctement les risques de pollution par le mercure et autres métaux lourds, intégrera dans son Tableau de Bord de l'efficacité de la gestion un indicateur basé sur le titrage des poussières déposées sur les plantes broutées par les animaux le long d'un transect situé sous le vent du centre de traitement actuel. Le risque est en effet que des poussières chargées de mercure et autres métaux lourds libérés par le processus de transformation du minerai aurifère ne se déposent sur les pâturages et entrent dans la chaîne alimentaire, éventuellement jusqu'à l'homme. Le transport éolien de ces poussières aboutissant inévitablement dans le milieu marin, des mesures devront également être effectuées sur des sites littoraux choisis en fonction du sens du vent.

#### **4.1.2. Développement territorial et économique régional**

La croissance de Chami rencontre un élan de développement qui touche d'autres sites du nord-ouest mauritanien. En effet, la zone de Boulanouar et les abords de Nouadhibou, notamment autour de la baie de l'Etoile, connaissent un regain d'intérêt pour les investisseurs et les projets industriels et commerciaux. Cette évolution est consolidée avec la décentralisation mise en œuvre en Mauritanie dès janvier 2018 avec la mise en œuvre de la régionalisation et la mise en place des Conseils Régionaux. Ceux-ci viennent en appui aux communes, chargées de la mise en œuvre de Plans de Développement Communaux.

---

<sup>1</sup> Les opérations de traitement (concassage et extraction de l'or), pratiquées de façon anarchique et éparpillées dans la ville de Chami, ont été regroupées par les services compétents dans un centre de traitement situé dans la zone industrielle au Sud de la ville de Chami.

Le PNBA travaille en collaboration directe avec les Mairies de Mamghar, de Chami et, dans une moindre mesure, celle de Boulanouar, la pointe nord-ouest du PNBA étant superposée avec le territoire de cette dernière. Afin de contribuer à orienter les objectifs de développement des communes et s'assurer de leur cohérence avec les règles de conservation du PNBA, une collaboration est établie autour de l'élaboration des Plans de Développement Communaux. Sur la base d'une concertation entre les équipes communales et la direction du PNBA, des plans d'actions conjoints sont élaborés, précisant des objectifs communs et les responsabilités de mise en œuvre des activités correspondantes. Les questions ont essentiellement tourné autour de l'accès de communautés aux services de base (éducation et santé) et de l'assainissement au cours du précédent PAG. Pendant le PAG 2020-2024, il conviendra de consolider ces collaborations et d'orienter conjointement une partie des fonds de développement du Conseil Régional de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou au bénéfice des villages du PNBA.

Le nord-ouest mauritanien étant appelé à se développer au cours des prochaines années, l'enjeu de la collaboration entre le PNBA, les collectivités locales et le Conseil Régional est fort. En effet, il est important que le PNBA s'inscrive dans une position solide et structurante de l'organisation territoriale et du développement durable de la région et qu'il soit valorisé par les communes et les acteurs territoriaux comme une opportunité de développement durable et non comme un site d'investissement ou de prélèvement de ressources naturelles.

Les grands opérateurs industriels investissant dans la zone depuis une dizaine d'années cherchent également à construire leur position sur le long terme, ainsi que leur image de contributeur au processus de développement durable. La Direction du PNBA œuvrera pour renforcer les contacts et les collaborations avec ces acteurs privés du territoire, en leur proposant des opportunités pour contribuer à des actions de long terme comme à des campagnes ponctuelles. L'éducation (et notamment l'éducation environnementale), l'assainissement, la dépollution, l'aménagement, la surveillance et la valorisation touristique du PNBA constituent autant de champs de collaboration qui peuvent leur être proposés. Il est donc crucial que le PNBA œuvre afin de se positionner auprès du secteur privé, en collaboration avec les Communes, comme un acteur principal de l'orientation et de l'administration des actions d'appui au développement durable.

### **4.1.3. La pêche artisanale et côtière autour du Golfe d'Arguin**

La pêche artisanale piroguière a depuis la création du PNBA constitué la principale source de pression de pêche illicite. Les intrusions sont le fait de pirogues de type sénégalais et de pirogues stratifiées, originaires de Nouadhibou ou de campements de pêcheurs situés au sud de Mamghar. Le PNBA a, depuis 1999, maintenu une situation qui a évolué au cours du dernier PAG avec différents éléments importants à tenir en compte :

- Un port de pêche artisanale et côtière a été construit à Tanit, à 70 km au sud de Mamghar, qui concentre aujourd'hui l'essentiel des unités de pêche opérant entre Nouakchott et le PNBA. Les campements de pêcheurs situés, autrefois, à la limite sud du Parc et à Jreïf ont été démantelés, réduisant d'autant les pressions immédiates sur le PNBA. Cependant, ces pirogues sont de mieux en mieux équipées, avec un accès facilité à la glace (services offerts par le port) et peuvent aisément conduire des marées sur plusieurs jours, la stratégie étant de pénétrer dans le PNBA de nuit.
- Le port artisanal de la Baie du Repos, à Nouadhibou, s'est étendu et abrite aujourd'hui un nombre croissant d'unités de pêche artisanale et côtière, adossé à une industrie de la transformation et de l'export qui constitue une demande pressante et permanente en produits halieutiques. Parmi les zones prospectées figure bien entendu la Baie du Lévrier et le Golfe d'Arguin, avec la tentation de faire des incursions dans les eaux du PNBA.

- On note depuis 2015 la progression d'une pêche ciblant le poulpe et utilisant des filières de pots en plastique, notamment dans le quart nord du PNBA. En 2018 et 2019, les arraisonnements de pirogues pêchant le poulpe constituaient plus de la moitié des infractions enregistrées.
- La pêche côtière a montré un développement important, opérée par près d'une centaine d'unités turques qui ciblent les pélagiques côtiers (courbines et mulets) et exploitent le Golfe d'Arguin jusqu'à la limite du PNBA. La pression appliquée par cette pêcherie aurait des effets importants sur le stock de courbine ainsi que sur son comportement migratoire. Au cours des deux dernières campagnes, les captures de courbine sont largement diminuées et ne sont plus effectuées dans le nord du PNBA comme il y a encore quelques années. Cette probable surexploitation des courbines à l'extérieur du PNBA prive les Imraguen de l'une des principales sources de revenus.
- La volonté du Ministère de Pêches et de l'Economie Maritime de mettre en place des chantiers navals pour construire des unités nationales de pêche côtières qui viendront se substituer aux unités étrangères doit être pris en compte comme une opportunité de mieux réguler cette pêcherie et réduire ses impacts négatifs, de manière à assurer la durabilité des ressources halieutiques et des investissements nationaux qui seront réalisés.

La surveillance maritime a montré une efficacité satisfaisante au cours du PAG précédent, grâce à des solides collaborations avec la Garde Côte Mauritanienne (GCM). Malgré une pression de surveillance importante et plus de 500 sorties annuelles, un niveau des arraisonnements de 150 à 200 pirogues par an se maintient. Le montant des amendes semble insuffisant puisque la pression de pêche illégale ne diminue pas malgré l'effort de surveillance. Le cadre légal devra évoluer afin d'augmenter de manière significative les montants des contraventions et peines appliquées, notamment en cas de récidive.

Un problème se pose concernant la conservation des engins de pêche confisqués, nécessitant là aussi une révision du cadre réglementaire appliqué à la surveillance de pêches dans le PNBA. En effet, si les filets monofilaments sont détruits séance tenante, les autres engins de pêche sont conservés et peuvent être restitués après paiement des amendes et par voie terrestre. Or, les équipages ne viennent presque jamais récupérer leurs engins de pêche et les volumes sont considérables. Le PNBA ne devrait pas avoir à supporter les investissements (construction de magasins), le travail de manutention et les risques relatifs à leur stockage et leur conservation. Le cadre légal doit autoriser les agents du PNBA à détruire tout engin de pêche illégal saisi dans le cadre des opérations de surveillance, avec effet rétroactif.

Une solution spécifique doit être identifiée pour la destruction des pots à poulpes en plastique confisqués, au travers d'un système de recyclage du plastique car l'incinération de grandes quantités de matières plastiques n'est pas à recommander dans le PNBA.

#### **4.1.4. L'exploration des blocs pétroliers off-shore**

Des travaux de prospection ont été réalisés sur les blocs C7 et C19, respectivement par les sociétés TOTAL et SHELL. Les phases de recherche sismiques se sont déjà déroulées et la poursuite des travaux de prospection devrait conduire par la programmation et éventuellement la réalisation de forages d'exploration durant la période du PAG 2020-2024.

Le PNBA prendra attache de manière précoce et proactive avec les différents acteurs impliqués pour exiger des EIES rigoureuses, qui devront être validées par le CSBA et transmises au Centre du Patrimoine Mondial en application de l'article 172 des orientations relatives à la Convention du Patrimoine Mondial.

Au vu de la proximité des blocs et des risques liés aux puissants courants de dérive et de marées dans ces zones, le PNBA et ses partenaires devront exiger des entreprises pétrolières et du Ministère chargé des Mines et des Hydrocarbures, en cas de confirmation de la poursuite des recherches et de



la réalisation de forages d'exploration, l'application des pratiques les plus strictes et l'utilisation des technologies les plus précautionneuses et les moins impactantes.

L'enjeu de développer et consolider de fortes relations de partenariats avec les entreprises pétrolières est important car il contribuera non seulement à relever le niveau des standards environnementaux appliqués mais pourra également déboucher sur des collaborations en vue du renforcement de la recherche scientifique et du monitoring écologique dans le Golfe d'Arguin ainsi que de l'efficacité de la gestion du PNBA.

#### 4.1.5. Développement des capacités de transport maritime

Le transport et la circulation maritime progressent dans l'espace côtier du nord-ouest mauritanien. La principale évolution concerne l'extension des capacités portuaires de Nouadhibou.

Les travaux de construction d'un port en eau profonde doivent commencer prochainement, représentant l'une des sept priorités stratégiques d'aménagement d'infrastructures pour le gouvernement. Ce port, dans une première phase, sera constitué d'un terminal d'une longueur de 928 m associé à des aménagements sur une superficie de 38,7 ha. Trois postes à quai avec un tirant d'eau de 18 m à quai accueilleront des porte-conteneurs et des unités de pêche hauturière pélagique.

Par ailleurs, la SNIM a démarré l'extension de son port minéralier. Des travaux importants de dragage ont été faits et les sables enlevés ont été déposés dans une zone située à proximité de la Réserve Satellite du Cap Blanc (RSCB). Le projet consiste à élargir et approfondir l'actuel chenal d'accès au port minéralier de Nouadhibou. Celui-ci, long de 25 km, est composé de plusieurs tronçons : un cercle d'évitage permettant aux navires de réaliser la manœuvre après chargement (-17,5 m), un chenal intérieur en site abrité (-18,0 m), le passage entre le cap Blanc et le banc du lévrier, exposé à de forts courants de marées (-18 à -20 m), un chenal extérieur zone 1 faiblement protégé (-20 m) et le chenal extérieur zone 2, très exposé aux houles du large (-22 m). Le volume total de sédiments à draguer est de 22 millions de m<sup>3</sup>.

Le projet générera des impacts environnementaux tant dans sa phase des travaux que dans sa phase d'exploitation, liés au dragage et au clapage des sédiments dans des sites d'immersion identifiés aux environs du Cap Blanc. Ces sédiments contiennent du minerai, accumulé depuis le démarrage de l'exportation du fer depuis Nouadhibou et constituent une source importante de pollution pour les zones de dépôt et les zones situées en aval des courants.

Par ailleurs, les eaux de ballast constituent également de sources de contamination sérieuses, avec le risque que de organismes potentiellement envahissants soient relâchés dans le système écologique du Golfe d'Arguin. L'observation récente d'algue verte potentiellement envahissante *Caulerpa taxifolia* dans la zone du cap Sainte Anne doit amener le PNBA, l'IMROP et l'ONISPA à développer une capacité de vigilance vis-à-vis des risques d'apparition d'espèces envahissantes.

Concernant le cabotage et le transport d'hydrocarbures entre Nouadhibou et Nouakchott, le long de la façade occidentale du PNBA, expose les écosystèmes littoraux à des risques accrus de pollution en cas de déversement ou de naufrage.

La densification des usages et du trafic représente donc une menace et justifie de réglementer de manière précautionneuse la circulation maritime aux abords du PNBA apparaît crucial. Dans la logique du classement en zone PSSA du Golfe d'Arguin, le fait de repousser l'ensemble des routes maritimes vers le large constitue donc un enjeu prioritaire.

## 4.2. Des pressions nouvelles et des risques à l'intérieur du PNBA

Les changements observés autour du PNBA se prolongent également à l'intérieur de son territoire, notamment au niveau terrestre. Ils influencent également les populations résidentes qui sont parfois à l'origine d'évolutions dommageables pour la conservation du PNBA et de sa VUE. Cette section analyse différentes questions relatives à la préservation du patrimoine maritime du banc d'Arguin,

### 4.2.1. Modification des lanches à voile et du patrimoine maritime

La clé de voute du système de conservation du PNBA est la lanche à voile et l'interdiction de la pêche motorisée. Influencés par des intérêts exogènes, certains Imraguen propriétaires de lanches ont recouvert de résine les coques en bois de leurs lanches. En plus de contrevenir aux engagements internationaux de la Mauritanie vis-à-vis de la Convention sur le Patrimoine Mondial, ce changement constitue un facteur de dégradation des bateaux et de la sécurité des équipages. Différentes expertises ont confirmé que cette modification provoque un pourrissement accéléré du bois. Le risque est que la flottille ne se détériore, au détriment de l'économie locale et de la conservation du patrimoine.

L'enjeu est considérable puisque tout le système de gestion de l'accès aux ressources de pêche et le principal moteur du développement local sont étroitement liés à la flottille des lanches et à son maintien en état de fonctionnement. Les lanches à voile constituent par ailleurs un élément clé identitaire et culturel qu'il convient de ne pas altérer.

Une action doit être engagée de manière prioritaire par le PNBA dès 2020 en vue de la réhabilitation immédiate de la flottille, en supprimant la couche de plastique et en assainissant la coque de toutes les lanches ayant fait l'objet de cette transformation. Il est à noter que les capacités techniques et les ressources financières sont déjà réunies et qu'une décision immédiate du PNBA permettra d'engager l'opération correspondante.

### 4.2.2. Risques de reprise de la pêche aux sélaciens

Les rapports scientifiques de l'IMROP font état d'une campagne raie à Iwik, ciblant la mourine lusitanienne *Rhinoptera marginata*, confirmant qu'il existe encore une pêche ciblée aux sélaciens dans le PNBA. Par ailleurs, plusieurs unités de pêche du même village d'Iwik se rééquipaient fin 2019 avec des filets de pêche aux sélaciens (filets requins « balezainou » et filets à raies guitares « agherd »). Par ailleurs, malgré la destruction des puits de saumure aux abords des villages, dans certains sites comme Iwik, de nouveaux puits ont été creusés en retrait et une partie des sélaciens sont même traités par le sel à l'intérieur des lanches. Il existe donc un risque sérieux de reprise de la pêche aux sélaciens qui doit être empêché par le PNBA et la GCM.

L'arrêt définitif de la pêche aux sélaciens en 2004 avait requis des moyens importants et la destruction des engins de pêche. Par ailleurs, la conservation des sélaciens fait l'objet de recommandations claires à l'échelle mondiale et d'une recommandation spécifique pressante du Comité du Patrimoine Mondial.

Différentes espèces ont montré des signes de déclin importants au cours des vingt dernières années. S'il semble que les populations de raies guitares *Rhinobatos spp* marquent une reprise et que le petit requin à museau pointu *Rhizoprionodon acutus* restent relativement abondantes, d'autres espèces ne sont plus observées que rarement, voire plus du tout : les statuts de *Negaprion brevirostris*, *Paragaleus pectoralis* et *Leptocharias smithii* pour les petits requins, *Zanobatos schoenleini*, *Gymnurasp*, *Dasyatis spp*, *Pteromylaeus bovinus*, *Rhinoptera marginata* pour les raies, *Rhynchobatus lubbertii* et

*Rhynchorhina mauritanicus* pour les poissons paille, et *Sphyrna spp*, *Carcharhinus spp* et *Ginglymostoma cirratum* pour les grands requins restent préoccupants.

Le PNBA doit s'appliquer, conformément à ses objectifs de conservation et à ses engagements internationaux, à strictement interdire toute pêche ciblée ou intentionnelle, à empêcher toute exploitation des espèces listées ci-dessus et à s'assurer qu'aucune action pouvant contribuer au déclin de leurs populations n'est menée dans l'ensemble du PNBA.

Le risque en cas d'échec serait d'enregistrer des disparitions locales d'espèces menacées, voire de disparition d'une espèce endémique dans le cas de *Rhynchorhina mauritanicus* et de voir apparaître des déséquilibres importants dans le fonctionnement de l'écosystème côtier du banc d'Arguin. En effet, le rôle des sélaciens dans l'écosystème marin du banc d'Arguin n'est pas encore élucidé, bien que leur forte densité et un probable shunt dans les chaînes alimentaires ait été révélé par les scientifiques, soulignant le rôle crucial de cet étage de la chaîne alimentaire dans le cycle du carbone et les équilibres entre les étages trophiques.

Ne pas parvenir à interdire cette pêche reviendrait par ailleurs à faillir aux engagements internationaux de la République Islamique de Mauritanie. En effet, le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, aux termes du point 4 de la décision 42COM7B.98, a demandé à l'Etat mauritanien, Partie de la Convention sur le Patrimoine Mondial, de prendre des mesures pour protéger les sélaciens et strictement interdire leur pêche à l'horizon 2020. Cette lutte contre la reprise de la pêche aux sélaciens constitue donc un enjeu tout à fait prioritaire et les résultats des actions entreprises sur cette question doivent être documentés et confirmés dès la première année du PAG 2020-2024.

Un examen approfondi de la problématique « sélaciens » a été mené par le « groupe sélaciens CSBA » créé lors de la réunion annuelle du CSBA en avril 2019. A cet effet, un atelier « sélaciens » PNBA-IMROP a été organisé en juin 2020. Lors de la réunion annuelle du CSBA de juillet 2020, le groupe « sélaciens CSBA » a présenté un diagnostic détaillé de la problématique et les voies et moyens pour arrêter le ciblage des espèces de sélaciens notamment celles inscrites sur la liste rouge de l'UICN et disposant d'un statut de protection particulier (annexe 3 : Recommandations pour la gestion des sélaciens dans le PNBA)

### **4.2.3. Migrations, main d'œuvre et destination de la rente de la pêche**

La question de la main d'œuvre exogène dans les opérations de pêche, qu'il s'agisse des équipages des lanches ou de la transformation en salé séché du poisson, constitue un point d'attention important pour le PNBA. Une décision avait été prise en accord avec les représentants villageois, exigeant que le capitaine d'une lanche soit d'origine Imraguen ainsi qu'un minimum de 50% du reste de l'équipage. Non seulement cette règle n'a pas été respectée partout dans les villages, mais le déplacement d'une partie de la population résidente vers le goudron a amplifié ce phénomène.

Au cours de la dernière décennie, la structure démographique de la communauté Imraguen a connu des mutations encouragées par les échanges commerciaux et matrimoniaux entre la population Imraguen et les intervenants d'autres régions du pays et d'autres nationalités. L'enquête des ménages réalisée en décembre 2010 confirmait que 54.4% des chefs des ménages recensés sont issus des autres régions du Pays. Le nombre d'emplois directs dans l'enceinte du PNBA est estimé en 2017 à 1.165 dont seulement 304 sont occupés par des Imraguen natifs.

Cet état de fait contribue à expliquer l'extraversion de la rente tirée de la pêcherie des lanches. En effet, si le PNBA s'apparente à une zone de travail provisoire pour la majorité des pêcheurs, on ne peut guère s'attendre à un réinvestissement de la rente et des revenus localement, ce qui pose le problème de l'origine des fonds qui devraient soutenir le développement local. On notera par ailleurs que les Imraguen les plus aisés investissent, aussi, pour l'essentiel, à l'extérieur du PNBA.

Les lanches dans la zone du Banc d'Arguin, du fait qu'elles n'ont pas été recensées en 2018, ne sont pas intégrées dans la base de données du MPEM (workflow). Pour cette raison technique, il n'est pas possible de leur émettre des licences annuelles et elles continuent de pêcher sans licences et sans le paiement du droit d'accès direct en attendant leur intégration dans ladite base de données. De fait, les bénéficiaires issus de la pêche dans le PNBA échappent à l'Etat mauritanien et au processus de financement du développement local, alors que les ressources halieutiques exploitées sont la propriété de l'Etat et bénéficient d'un régime de gestion locale particulier. Cette situation plaide en faveur d'une fiscalité permettant d'extraire et de réinvestir localement une partie de la rente. L'enjeu d'une telle disposition est à associer à la notion d'équité, car elle contribuerait à accroître les retombées des activités de pêche au bénéfice de l'ensemble des résidents, puisque les investissements locaux profiteront à tous. L'autre effet attendu d'une fiscalité de la pêche dans le PNBA est de diminuer l'attractivité de la pêcherie des lanches pour les acteurs exogènes, réduisant ainsi le risque de voir l'outil productif, c'est-à-dire les anches, qui constituent le droit d'accès aux ressources de pêche, progressivement être accaparées par des intérêts non-résidents.

Le phénomène du remplacement progressif de la main d'œuvre pose, également, la question de l'identité de la population Imraguen, qui constitue l'une des valeurs importantes du PNBA risquant de se dégrader si elle ne fait pas l'objet d'une protection particulière. En effet, les savoir-faire liés à la construction et l'entretien des lanches, la pêche et la transformation des poissons et surtout les connaissances empiriques sur le fonctionnement et l'évolution des écosystèmes et des ressources représentent des éléments qui ne peuvent être rapidement acquis par les nouveaux arrivants et risquent de s'effacer de la perception commune que les usagers ont de leur milieu.

Enfin, cette évolution soulève le problème de la destination de fonds d'appui au développement local, qui devraient sur le principe bénéficier en priorité aux populations résidentes du fait du statut particulier du Parc National du Banc d'Arguin et des accords de financement conclus avec les partenaires au développement.

Le système des cartes professionnelles élaboré en 2019 apporte un élément de réponse partiel qui doit faire l'objet d'une gestion rigoureuse afin de ne pas être instrumentalisé au désavantage des résidents. Il doit renforcer les efforts de surveillance en repérant les contrevenants, les agents du PNBA ayant détecté dans certaines situations des membres d'équipages de pirogues arraisonnées ayant été membres d'équipages de lanches. Les cartes professionnelles doivent restreindre l'accès aux emplois rémunérés dans le PNBA aux individus respectant strictement les règles de gestion. Il est en effet inacceptable que des travailleurs temporaires embarqués sur les lanches utilisent leur connaissance de la zone pour ensuite guider des pirogues motorisées dans les eaux du PNBA.

#### **4.2.4. Pastoralisme**

La qualité des pâturages du PNBA est réputée, notamment ceux que l'on rencontre dans l'Agneitir, l'Azefal et les plaines situées le long de l'oued Chibka. Les troupeaux des pasteurs de la région viennent y pâturer durant les années où la pluie est favorable. Zone de transhumance, le PNBA est aussi depuis longtemps traversé par des troupeaux menés vers Nouadhibou.

Toutefois, avec le développement de Chami et l'apparition d'un marché solvable pour la viande, de nombreux troupeaux sont amenés, y compris des bovins et des ovins, parfois depuis la vallée du fleuve Sénégal. Ces troupeaux peuvent être assimilés à de la viande d'embouche. La pression qu'ils appliquent localement sur les pâturages vient en forte compétition avec les pasteurs locaux, dont l'accès au PNBA est historique, légitime et privilégié.

Au-delà de la pression sur les ressources, il faut noter que le suivi vétérinaire est très incertain et que des pathologies animales pourraient ainsi être véhiculées et introduites dans un milieu où les animaux ne sont pas préparés, qui plus est dans un parc national.

Un fort enjeu se situe autour de l'implication des éleveurs locaux dans la gestion et la surveillance de la partie terrestre du PNBA. Les impliquer dans la définition des règles d'accès et d'usage contribuerait à réduire les risques de conflits et d'impacts écologiques et sanitaires.

### **4.3. La question des déchets**

L'accumulation de déchets semble s'accroître au PNBA, du fait de deux origines principales, terrestre d'une part et maritime d'autre part. La qualité paysagère et les valeurs esthétiques du PNBA se trouvent affectées par ce fait qui va croissant. La conservation des valeurs esthétiques du banc d'Arguin incombant à la direction du PNBA, la gestion des déchets et leur enlèvement apparaît comme une exigence devant trouver sa réponse au niveau du PAG 2020-2024.

Au niveau des villages, l'assainissement incombe aux Communes, mais face à la quantité de déchets, le PNBA doit intervenir et apporter aux communes un soutien méthodologique et logistique pour réduire au maximum l'impact de la production des ordures ménagères. Diverses initiatives de collecte et de traitement ont été conduites par le passé, qui n'ont pas démontré de durabilité. Il est important de tirer les leçons de ces expériences. Il convient également de tenir compte du fait qu'une partie de personnes vivant aujourd'hui dans les villages n'en sont pas originaires et ne sont pas sensibilisées à la question des pollutions. A plusieurs reprises, des campagnes de nettoyage ont été organisées avec l'appui de l'ONG locale Tagadoum et de financements octroyés par les opérateurs miniers. L'évaluation des résultats de ces campagnes doit aussi permettre d'améliorer l'efficacité des prochaines éditions.

Au niveau terrestre, on note une importante production de déchets solides à Chami et dans chaque point d'arrêt, notamment les lieux de prière où les voyageurs abandonnent les bouteilles d'eau utilisées lors des ablutions. Ces déchets sont transportés par le vent et distribués sur des dizaines de kilomètres. On les retrouve jusqu'aux dernières dunes bordant les littoraux. Il est indispensable que le PNBA travaille en collaboration avec les gestionnaires des zones de départ pour fixer et si possible collecter les déchets. Le risque, sans cet effort, est celui d'un impact très étendu au niveau géographique, du fait du transport éolien qui distribue largement les déchets dans une direction principale nord-ouest mais avec d'autres et direction contribuant à répartir les déchets en éventail large.

Au niveau littoral, les transports maritimes de déchets flottants s'intensifient comme ailleurs dans le monde. Des dégradations paysagères sévères sont avérées, notamment dans certaines zones d'intérêt écotouristique (caps, baies, lagunes et zones de mangrove). Le PNBA doit être en mesure de cartographier les principales zones de dépôt et mettre en place les moyens de leur nettoyage. Il existe un risque que la reprise de l'écotourisme soit freinée par une appréciation dégradée des paysages par les visiteurs.

### **4.4. De trop faibles capacités d'anticipation**

Les recommandations précoces du CSBA, dès les années 2010, ont encouragé le PNBA et ses partenaires à lancer un exercice de prospective territoriale en 2014. Malgré des débuts prometteurs, l'exercice n'a pas dépassé le stade du cadrage méthodologique et des premières analyses. Pourtant, la prise de décisions précoces pour limiter les impacts probables du développement, sur la base de scénarios prédictifs, devient une nécessité. L'évolution de la zone de Chami et des activités d'orpaillage prouve en effet à suffisance les faibles capacités d'anticipation des autorités administratives, qu'il s'agisse du PNBA ou des collectivités locales.

A ne pas disposer de cette lunette de visée vers l'avenir, le risque est que le PNBA se retrouve *de facto* confronté à des évolutions qui n'étaient pas prévues, contraint à une gestion à vue et à une attitude

réactive qui laissera toujours la main à d'autres acteurs en mesure d'influencer le sens du développement pour leurs intérêts propres et en fonction de leurs capacités d'intervention et d'investissement. Les occupations et exploitations de fait constituent généralement des éléments sur lesquels les retours en arrière nécessitent des temps de négociation et des coûts de transaction importants. A contrario, les décisions anticipées représentent des coûts humains, matériels et temporels moins importants et démontrent souvent de meilleurs résultats.

L'enjeu pour le PNBA est non seulement de rester le maître du jeu sur son territoire, mais également de se positionner avec les autres grands acteurs du territoire de manière à orienter les décisions d'aménagement et les règles d'administration du territoire dans un sens compatible avec ses objectifs. La capacité du PNBA à fournir et partager de l'information géographique aux autres acteurs territoriaux le placera dans une position de concertation et de négociation renforcée. L'un des principaux avantages est de conquérir une place à la table de concertation accueillant les administrations en charge de concevoir le développement régional et l'administration territoriale.

Il est donc d'une importance cruciale que le PNBA parvienne à relancer le projet d'analyse prospective des développements en cours et adopte cette démarche comme un outil internalisé qui devra faire l'objet d'une actualisation régulière, afin de mieux prévoir l'avenir et de nourrir un dialogue permanent avec les autres acteurs décisionnaires et/ou influents de la région.

Le PNBA doit adopter une approche holistique qui prend en compte les échelons locaux, nationales sous régionales et internationales permettant d'anticiper les évolutions à travers l'exercice de prospective territoriale impliquant les différents acteurs territoriaux. La figure 1, élaborée par Pr Han Olff, synthétise les pressions/forçages que subissent le PNBA et les services qu'ils procurent. Cette figure, résume les enjeux et défis environnementaux et sociétaux auxquels est confronté le Parc durant ces dernières années.

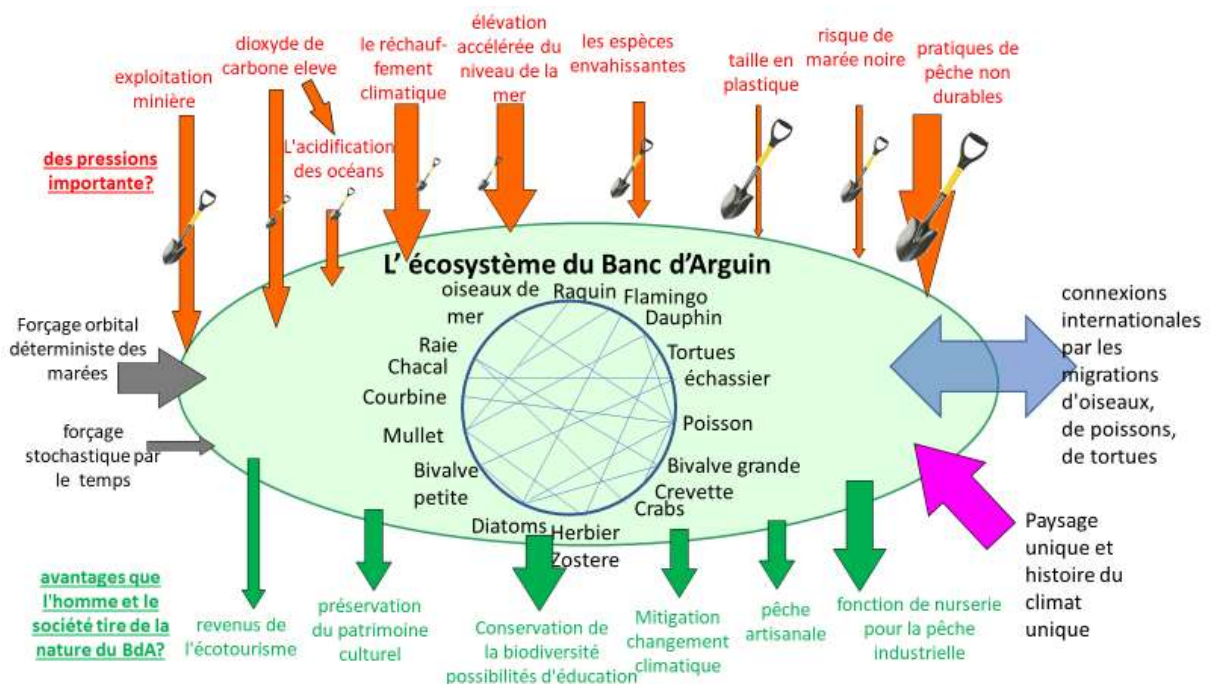


Figure 1: facteurs de forçage, pressions/menaces versus services rendus par les écosystèmes du banc d'Arguin (Source : Han Olff, Université de Groningen)

## 4.5. Gestion des risques et gestion adaptative

Le pendant de la capacité d'anticipation est la capacité à faire évoluer les modalités de gestion du PNBA. En cas de menaces ou de pressions nouvelles, le PNBA doit être en mesure d'apprécier le

niveau de risque correspondant et, le cas échéant, décider d'adapter ses règles et ses outils de gestion pour en réduire les impacts.

A ce jour, bien que le PNBA parvienne à respecter le rythme d'actualisation de son PAG et se dote de documents d'orientation mis à jour sur une base quinquennale, force est de reconnaître que les temps d'analyse et d'adaptation placent ici aussi le PNBA dans une position réactive. Les solutions aux problèmes émergents sont généralement identifiées avec une profondeur de vue insuffisante et prennent la valeur de décisions tactiques lorsqu'il conviendrait d'opérer un mouvement adaptatif basé sur une analyse des risques approfondie et une perspective temporelle plus lointaine.

Les évaluations à mi-parcours prennent ici un sens particulier. Il semble également important que le PNBA partage les moments de décisions stratégiques avec ses partenaires afin de les engager chaque fois que nécessaire dans l'évolution des modalités de gestion du PNBA.

D'autres approches permettant de limiter les risques du développement résident dans la mise en œuvre des instruments légaux mis en place par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) : les évaluations environnementales. De plusieurs types (notices d'impact, études d'impact, évaluations stratégiques, audit environnemental), ces outils permettent d'analyser les risques inhérents aux projets en préparation et permettent d'orienter leur conception vers les meilleures pratiques et des solutions réduisant autant que possible leurs impacts. Les mesures de mitigation des impacts sont associées avec des mesures d'accompagnement ou de compensation dans le cadre de Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux.

Bien que le PNBA soit systématiquement convié par le MEDD à prendre part aux processus d'évaluation environnementale et que la convention sur le Patrimoine Mondial exige une communication des résultats des EIES conduites pour tout projet de nature à impacter directement ou indirectement la VUE du PNBA, la direction du Parc n'est généralement pas en mesure de mobiliser l'expertise technique propre à analyser et évaluer la qualité de études réalisées.

Cette faiblesse constitue un risque dans le sens où un Certificat de Conformité sanctionnant le démarrage d'un projet pourrait être délivré en l'absence d'un avis expert concernant les spécificités et la VUE du PNBA, qu'en retour, les experts du MEDD ne maîtrisent pas toujours intégralement.

Un enjeu crucial réside dans la capacité du PNBA à se tenir régulièrement informé des développements à venir et à mobiliser en temps opportun, avec l'appui du CSBA lorsque nécessaire, une expertise à même de garantir la réalisation d'évaluations environnementales exigeantes et de haute qualité ainsi que la mise en application effective des recommandations correspondantes.

## **5. Rappel des obligations au titre des accords multilatéraux**

Au-delà de son statut de parc national et des dispositions légales nationales correspondantes, le PNBA dispose de deux classements internationaux prestigieux : il est en effet un site RAMSAR d'importance internationale depuis 1982 et il est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1989.

Le classement RAMSAR définit un zonage et engage le PNBA à mettre en œuvre une gestion permettant de conserver et valoriser le capital naturel lié à ses zones humides côtières, avec un focus particulier sur les zones de vasières, d'herbiers marins et de mangroves.

L'inscription du PNBA par l'UNESCO sur la liste des Sites du Patrimoine Mondial se base sur un dossier déterminant les éléments constitutifs de sa Valeur Universelle Exceptionnelle et engage l'Etat mauritanien à garantir le respect de l'intégrité du PNBA et le maintien à son terme de sa VUE et de l'ensemble de ses composantes.

En 2014, suite à différents constats relatifs à la gestion de l'institution et d'observations de terrain témoignant de dégradations du patrimoine archéologique et paysager, le Comité du Patrimoine

Mondial de l'UNESCO a mis en place un suivi réactif afin d'orienter la Mauritanie et la direction du PNBA vers des mesures correctives visant à renforcer la gouvernance et l'efficacité de la gestion du site. Ce suivi réactif a constitué l'un des principaux éléments de pilotage au cours du précédent PAG 2015-19, permettant ainsi au PNBA de résoudre la plupart des difficultés relevées et de renforcer ses pratiques.

Suite aux décisions prises en 2014, 2016 et 2018 par le Comité du Patrimoine Mondial (voir annexe 4), la Mauritanie a produit trois rapports sur l'état de conservation du PNBA dont le dernier a été transmis en novembre 2019 et consultable sur le site de l'UNESCO<sup>2</sup>. L'examen de ce rapport donnera lieu à une décision du Comité du Patrimoine Mondial en retour, dont le contenu devra être interprété par le PNBA et intégré aux actions programmées dans le cadre du PAG 2020-2024 dans le cas où celles-ci ne prévoiraient pas déjà un traitement satisfaisant des recommandations de l'UNESCO. Le prochain relevé de décisions de l'UNESCO pourrait à ce titre constituer l'un des premiers éléments justifiant éventuellement l'adaptation des orientations données par le PAG.

La Mauritanie est également engagée dans de nombreux autres cadres internationaux, listés à l'annexe 5 (Convention sur la Diversité Biologique (CBD), Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC), Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD), Convention de Rio, Convention de Bonn, Convention de Montego Bay, Convention d'Abidjan, Convention d'Alger, etc.). Ce sont des accords internationaux dont la portée est d'envergure nationale et dont la mise en œuvre relève des compétences du gouvernement mauritanien, le point focal étant généralement abrité au sein du MEDD.

Si pour les recommandations de l'UNESCO, la Direction du PNBA connaît avec précision ce qui lui est demandé et les actions qui sont attendues, la situation est différente pour les autres conventions, les recommandations et relevés de décision ne ciblant pas directement le PNBA. Cette situation impose au PNBA d'entretenir de relations de collaboration régulières et proactives avec les différents points focaux correspondants. Le fait de participer activement au suivi de la mise en œuvre des conventions et à la préparation des Communications Nationales correspondantes doit permettre au PNBA de positionner et promouvoir son importance et sa contribution, afin de gagner en renaissance et en visibilité.

## **6. Cohérence du PAG avec les différentes politiques sectorielles et collaborations interinstitutionnelles**

Le développement social, économique, commercial et industriel, la gouvernance des ressources naturelles ainsi que l'administration du territoire dans le nord-ouest mauritanien voient s'appliquer de multiples politiques sectorielles qui s'articulent et entrent en cohérence avec la Loi 2000/024 et le PAG 2020-2024 du PNBA.

Le Plan d'Aménagement et Gestion (PAG) s'est bien inspiré des orientations de la Stratégie de Croissance Accélérée de Prospérité Partagée (SCAPP).

Le PNBA est amené à coopérer avec l'ensemble des départements ministériels, services et offices qui administrent les différents secteurs, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) constituant, du fait de sa transversalité et de son rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique environnementale, climatique et littorale de la République Islamique de Mauritanie, le principal Ministère partenaire du PNBA, sur l'ensemble de l'étendue de son territoire et sur les territoires maritimes et terrestres adjacents.

---

<sup>2</sup><https://whc.unesco.org/fr/list/506/documents/>



Au plan de ses contributions au développement national durable, le Ministère de tutelle du PNBA, le Ministère Secrétariat Général du Gouvernement, assure la coordination avec les Ministères en charge de la planification, de l'économie et des finances. Il garantit également le dialogue avec le Ministère en charge des Finances concernant la contribution financière de l'Etat mauritanien au fonctionnement de l'institution et la gestion du PNBA.

Les principales autres politiques sectorielles ayant des répercussions dans la zone située autour du banc d'Arguin concernent la pêche, le transport maritime et l'exploitation off-shore des hydrocarbures pour sa partie maritime. La pêche conduit le PNBA à collaborer avec les services en charge de la surveillance de pêches (GCM), le suivi scientifique de l'exploitation des ressources halieutiques (IMROP) ainsi que l'office en charge de la qualité sanitaire de produits halieutiques (ONISPA). Concernant le transport maritime, ce sont la Direction de la Marine Marchande (DMM) et les autorités de gestion des ports autonomes qui constituent les interlocuteurs. La DMM est également l'institution partenaire pour toute décision ayant trait à la gestion de l'espace maritime et des usages qui s'y appliquent, la détermination des statuts particuliers et la définition de routes maritimes.

Le PAG 2020-2024 devra être cohérent avec les Plans de Développement Communaux (PDC) des trois Communes qui partagent le territoire du PNBA: Nouamghar au sud (de Nouamghar à Arkeiss), Chami au centre (Arkeiss à Agadir) et Boulenouar au Nord (au-delà d'Agadir). Avec le Conseil Régional de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou, les PDC connaîtront certainement de nouveaux développements. Au plan de l'administration du territoire, ce sont les décrets de création des Communes et du Conseil Régional qui constituent les principales sources de désignation des interlocuteurs, chargés d'appliquer les éléments de politique relatifs aux collectivités locales.

Les Ministères en charge des Mines, du Développement Rural et de l'Elevage, des Télécommunications, du Transport, définissent également des éléments de réglementation qui s'appliquent autour du PNBA.

Sur son territoire terrestre et dans les villages, le PNBA est essentiellement amené à développer et entretenir des relations de collaborations avec les Ministères en charge de l'Education, de la Santé Publique, du Tourisme et du Développement Rural.

La mission confiée au PNBA concernant la promotion de la recherche scientifique et la diffusion des connaissances le conduisent à coopérer avec le Ministère en charge de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur, ainsi que ses démembrements jusqu'au sein des institutions académiques.

Pour la promotion internationale du PNBA et la réalisation de reportages sur son territoire, les règles s'appliquant sont établies avec le Ministère en charge de la Communication.

Il incombe à la Direction du PNBA d'administrer l'ensemble de ces relations et collaborations institutionnelles, en déléguant une partie des fonctions techniques à ses départements opérationnels pour les questions les plus directement associées aux fonctions de gestion s'appliquant sur le terrain.

## **7. Vision et objectifs de long terme**

Le PAG 2020-24 doit s'appuyer sur une vision renouvelée, portée au minimum à l'horizon 2030 voire 2040, cohérente avec le cadre légal en vigueur et les engagements internationaux de la République Islamique de Mauritanie, les cadres stratégiques pour le développement durable, la lutte contre la pauvreté et l'adaptation au changement climatique.

Cette vision, qui doit être validée par l'ensemble des parties prenantes du PNBA, définit des aspirations et des principes partagés propres à orienter les grandes décisions de gestion et les grands objectifs de conservation et de développement pour les prochaines décades. Le PAG 2020-24

constitue une étape dans la marche vers cette vision partagée qui évoque le futur souhaité par l'ensemble des parties prenantes du PNBA.

## 7.1. Elaborer une vision partagée

La dernière vision adoptée conjointement par le PNBA, ses partenaires institutionnels et les communautés résidentes date de 2012 et visait l'horizon 2020. Elle avait été formulée et adoptée lors d'un atelier annuel de concertation tenu à R'gueiba. Le PAG 2015-2019 ne l'avait pas actualisée malgré les changements profonds de contexte et les défis émergents liés notamment au développement rapide de la ville de Chami et des activités économiques dans le nord-ouest mauritanien. Cet exercice est devenu indispensable et devra être conduit par le PNBA et ses parties prenantes en première année du PAG 2020-24.

En l'absence d'une réunion dédiée à cet exercice, il n'appartient pas à l'équipe de rédaction du PAG de formuler la vision. Toutefois, l'analyse contextuelle et les consultations tenues avec le Comité Villageois de Concertation et de coGestion et différentes institutions partenaires permettent d'ébaucher une proposition qui pourra être soumise à une large approbation lors d'une réunion dédiée, idéalement un atelier de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes.

**En 2030, le PNBA est une institution forte, dotée d'un personnel qualifié, gérée efficacement et financée durablement par l'Etat mauritanien et différents mécanismes impliquant les acteurs du territoire, qui contribue à orienter et concilier les modèles de développement dans le nord-ouest mauritanien au bénéfice premier de ses populations résidentes tout en maintenant le capital naturel et la Valeur Universelle Exceptionnelle du PNBA et de ses écosystèmes marins, terrestres et insulaires.**

Il est essentiel de garder en perspective le fait qu'une telle vision constitue un exercice prospectif qu'il convient non seulement d'évaluer régulièrement mais également d'actualiser, sur la base des évolutions et des nouveaux éléments de prospective territoriale rendus disponibles au fil du temps. Cette vision peut être assortie des objectifs de longs termes proposés dans la section suivante.

## 7.2. Objectifs et indicateurs à très long terme

Ces objectifs, les indicateurs et les sources de vérification devraient être également soumis à l'appréciation et à la validation des parties prenantes du PNBA. Ils pourront être utilisés par les évaluateurs de la mise en œuvre du PAG 2020-24 mais devront surtout être pris en compte lors des révisions futures de la vision et des objectifs de long terme.

Objectifs à long terme	Indicateurs	Sources de vérification
Contribuer effectivement au développement national durable et au bien-être des populations résidentes du PNBA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite du PNBA comme l'une des vitrines nationales</li> <li>- Le renouvellement des stocks halieutiques du nord de la Mauritanie bénéficie du PNBA</li> <li>- Observation des dispositions légales et réglementaires relatives à l'intégrité du PNBA par les acteurs économiques (pêche, mines, hydrocarbures, etc.)</li> <li>- Les communes de Chami et de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques du site web et registres du tourisme</li> <li>- Rapports d'évaluation des stocks de l'IMROP et rapports du CSBA</li> <li>- Rapports sur l'Etat de Conservation du PNBA, rapports du CSBA et Tableau de Bord</li> </ul>

	<p>Mamghar valorisent le PNBA comme une opportunité de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les communautés du PNBA témoignent de l'amélioration de leurs conditions de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de développement communaux et Tableau de bord de l'efficacité de la gestion du PNBA</li> <li>- Tableau de bord de l'efficacité de la gestion du PNBA, statistiques nationales et études socioéconomiques</li> </ul>
<p>Adapter la gestion du PNBA en anticipant les changements et leur impacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une analyse prospective territoriale régulièrement actualisée</li> <li>- Existence d'une analyse des risques régulièrement actualisée</li> <li>- Existence de décisions destinées à actualiser le PAG et orienter la gestion du PNBA pour répondre aux menaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de prospective territoriale</li> <li>- Rapports d'identification de menaces et d'analyse des risques</li> <li>- Décisions et documents stratégiques sur la gestion du PNBA et du développement dans les zones adjacentes</li> </ul>
<p>Assurer une gestion efficace et efficiente du PNBA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur Universelle Exceptionnelle maintenue de manière effective ;</li> <li>- Indices de performance des évaluations de l'efficacité de la gestion du PNBA</li> <li>- Financements suffisants et gérés avec la transparence et la redevabilité requises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports sur l'Etat de conservation et décisions du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO</li> <li>- Tableau de Bord de l'efficacité de la gestion du PNBA et rapports du CSBA</li> <li>- Rapports d'audits annuels et rapports d'évaluation remis aux bailleurs et au BACoMaB</li> </ul>

## 8. Stratégies d'intervention

Outre le diagnostic actualisé, la stratégie d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion pour la période 2020-2024 s'appuie sur le cadre réglementaire du PNBA mais aussi des conventions internationales notamment l'agenda 2030. L'approche adoptée se base sur une articulation des objectifs de gestion du Parc avec les échelons au niveau national et international.

### 8.1. Stratégie concernant la gouvernance et les parties prenantes

Le PNBA a adopté depuis sa création les principes de la gestion participative, impliquant les communautés locales et diverses parties prenantes dans les prises de décision et la gestion du site et de ses ressources naturelles. Le PNBA a renforcé cette logique au fil du temps, instaurant un système de cogestion des pêches dès 1998 en impliquant la communauté Imraguen et les institutions en charge du suivi scientifique et de la gestion des pêches dans la définition de décisions conservatoires et de mesures d'accompagnement.

Le PNBA a confirmé cette orientation en adoptant une logique de gouvernance partagée. Son conseil d'administration s'est ouvert à une représentation élargie intégrant les populations résidentes. Par

ailleurs, au cours du précédent PAG, la capacité de représentation et de négociation des communautés locales a été renforcée et formalisée avec la création du Comité Villageois de Concertation et de coGestion (CVCG) qui constitue aujourd'hui l'un des principaux organes de dialogue entre la population résidente et la Direction du PNBA.

La diversification des enjeux et des défis impose également un élargissement des partenariats et des parties prenantes devant être impliquées dans le processus de gouvernance partagée et dans la mise en œuvre d'actions concourant aux objectifs de conservation et de développement durable. Afin de renforcer cette logique, le PNBA mettra en œuvre pendant le PAG 2020-2024 une stratégie en trois points :

- ***Renforcement de la participation des populations résidentes et de leurs élus locaux aux instances de gouvernance du PNBA :***

Pour assurer une meilleure représentativité de la population résidente dans le conseil d'administration du PNBA, la direction du Parc proposera que le membre les représentant soit, Es qualité, le président du Comité Villageois de Concertation et de coGestion (CVCG).

Par souci d'équité et de respect de l'approche genre, le nombre des représentants féminins dans le CVCG devra être revu à la hausse.

- ***Mise en place d'une capacité de suivi participatif de la mise en œuvre du PAG 2020-2024 :***

L'une des recommandations issues de l'évaluation du PAG 2015-2019 concerne la mise en place d'un système de suivi de la mise en œuvre du PAG 2020-2024. La Direction du PNBA élaborera dès le premier semestre 2020, en collaboration avec le CVCG et les principaux partenaires institutionnels un dispositif qui permettra aux différentes parties prenantes et aux partenaires au développement de disposer sur une base minimale annuelle, voire semestrielle, d'une capacité de suivi de l'effectivité de la mise en œuvre des actions programmées. Ce suivi participatif à courte échéance constituera une amélioration du niveau d'information des parties prenantes et de leur capacité à influencer voire contribuer à la réorientation de la programmation dans le cas où la mise en œuvre du PAG ne serait pas performante où qu'un changement de cap apparaisse nécessaire au vu de développements observés dans le PNBA et ses zones périphériques.

- ***Tenir régulièrement les ateliers de concertation inter acteurs et partager les résultats des évaluations :***

Les ateliers de concertation périodiques constituent des moments forts de la gouvernance du PNBA. Bien que programmés autre fois sur une base annuelle, le dernier atelier de concertation s'est tenu en 2017. Afin de limiter le poids et les difficultés logistiques liées à l'organisation, les ateliers seront organisés sur une base biannuelle. Le premier sera tenu en 2020, le second en 2022 suite à l'évaluation externe à mi-parcours de la mise en œuvre du PAG, et le dernier en 2024, contribuant à dresser le bilan de 5 années du PAG.

## **8.2. Stratégie de consolidation des partenariats**

Le fonctionnement du PNBA repose partiellement sur une importante diversité de partenariats scientifiques et institutionnels. Certains de ces partenariats sont formalisés au travers de protocoles, de conventions et de contrats, qui devront être actualisés afin de les aligner au mieux avec le nouveau PAG.

Certaines de ces conventions gagneront en effet à être révisées dans leur terme et dans leur portée temporelle. D'autres partenariats sont actuellement basés sur des accords de principe, des investissements de bonne volonté ou des relations interpersonnelles, qui pourront gagner en force et en efficacité au travers d'une formalisation et d'une claire définition d'objectifs conjoints et d'un plan d'action partagé.

Les partenariats scientifiques gagneront à être élargis au travers de collaborations avec de nouvelles institutions de recherche et académiques, sur des sujets clés et porteurs tels que le suivi et la compréhension des effets du changement climatique.

Parmi les secteurs méritant une attention et des efforts particuliers en vue du développement de partenariats nouveaux figure le secteur privé et les grands acteurs investissant dans les territoires limitrophes avec le PNBA. Les grands investisseurs industriels ont par définition un intérêt à se positionner sur le long terme et ont un intérêt à entretenir une image positive d'acteurs du territoire et de son développement durable. Le PNBA cherchera à profiter des développements en cours et de la disponibilité des acteurs du secteur privé à établir des collaborations sur le long terme et à participer à un renforcement de l'efficacité de la gestion du PNBA. Selon les intérêts et les secteurs d'intervention, ces acteurs pourront préférer contribuer directement à différentes parties du PAG, comme la promotion de la recherche scientifique, de l'éducation environnementale, du recyclage de déchets, de l'écotourisme ou encore de la surveillance du territoire.

### **8.3. Stratégie pour le financement du développement durable**

Le financement du développement des populations résidentes du PNBA s'est le plus souvent basé sur des apports extérieurs, que le PNBA peine à réunir régulièrement auprès de bailleurs de fonds dont les priorités évoluent avec le temps. Pour accompagner l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et leur accès aux services de base, il est indispensable de mettre en place les mécanismes d'un développement endogène en plus des mécanismes classiques.

La création d'une Fondation du PNBA pour le développement durable et solidaire est en cours, dont la mission sera d'administrer des fonds apportés volontairement par l'Etat mauritanien et ses démembrements, les acteurs économiques, les bailleurs du développement et par le biais d'une fiscalité locale de la pêche et du tourisme. Sa gestion sera placée sous la supervision d'un Conseil d'Administration constitué de divers acteurs (PNBA, populations résidentes, Communes, Conseil Régional, etc.) et rendue accessible et consultable à *minima* par tous ses contributeurs.

Les populations résidentes seront les premières contributrices, en reversant les fonds issus du système de crédit mis en place par le PNBA et ses partenaires. Elles seront aussi les premières bénéficiaires d'investissements visant les services de base et le développement d'activités génératrices d'emplois et de revenus telles que l'écotourisme. Le PNBA place un grand espoir dans ce mécanisme innovant répondant aux attentes d'acteurs privés à la recherche de solutions pour participer au développement local de manière efficiente et transparente.

Concernant le principe d'appliquer une fiscalité aux activités générant une création de valeurs sur le PNBA, telles que la pêche, la transformation des produits halieutiques et le mareyage mais également l'écotourisme. Cette fiscalité, en plus d'apporter une contribution à la constitution de fonds d'appui au développement local, contribuera à justifier les privilèges réservés aux populations locales et encouragera les bénéficiaires à maintenir et entretenir ces privilèges sur le long terme.

### **8.4. Stratégie pour la conservation et la surveillance**

Le PNBA dispose de capacités propres pour la surveillance maritime et le contrôle en mer, avec trois unités motorisées, qui doivent être régulièrement entretenues et renouvelées. Elles sont opérées conjointement avec la Garde Côte Mauritanienne (GCM) et la population locale. En cas de besoin de renforcement, la GCM met à disposition ses moyens propres pour maintenir une pression de surveillance constante. Le PNBA va acquérir trois unités motorisées neuves en 2020 et prévoit d'acquérir deux autres en 2022 et 2024. La maintenance des embarcations existantes sera assurée également. Le PNBA cherchera également à acquérir une unité de haute mer de 16 à 18 mètres de

long qui disposera de la capacité de croiser pendant plusieurs jours, à la limite extérieure du PNBA, afin de réduire les risques d'intrusions nocturnes dans la partie ouest la plus exposée.

Parallèlement, un groupe de lanches est impliqué dans la surveillance maritime avec la possibilité d'informer les unités de surveillance de la présence de pirogues dans les eaux du PNBA. Le rôle des pêcheurs Imraguen dans la surveillance et la protection de leur privilège de pêche sera renforcé pendant le PAG 2020-2024 afin de construire une capacité consolidée de surveillance participative.

En complément, des brigades côtières, qui ont été mises en place et ont prouvé leur efficacité au cours du précédent PAG, seront opérées de manière permanente afin de réduire les pressions de pêche à pieds et à partir du bord (filet kasra notamment).

Concernant la surveillance terrestre et la surveillance des sites archéologiques, les agents du PNBA développeront une collaboration avec les éleveurs résidents de la zone du PNBA afin de définir de règles d'accès et d'usage des pâturages et des ressources terrestres. Une surveillance participative sera également mise en place avec des missions régulières venant en appui et passant régulièrement à proximité des sites archéologiques pour vérifier le respect de leur intégrité. La gendarmerie de Chami sera mobilisée en cas d'activités illégales constatées.

Un registre des actions illégales constatées sera établi afin d'identifier les contrevenants et les récidivistes. Les supports légaux permettant d'établir les contraventions seront actualisés afin de rehausser significativement le montant des sanctions, de manière à les rendre effectivement dissuasives. Parmi les éléments à faire progresser au cours du PAG 2020-2024 figure également le mandat donné aux agents pour procéder à la destruction de l'ensemble des engins de pêche confisqués.

Un rapport semestriel de la surveillance du PNBA sera élaboré et rendu public afin de renforcer la valeur dissuasive des efforts entrepris. Ils seront divulgués lors de mission de sensibilisation sur la Loi organisées conjointement avec la GCM dans les principaux ports de pêche artisanale (Nouadhibou, Mheijratt, Tanit). Par ailleurs, des réunions semestrielles entre partenaires opérant la surveillance permettront de faire le point sur les tactiques mises en œuvre par les contrevenants afin d'ajuster la stratégie en vue de renforcer son efficacité et son efficience.

## **8.5. Stratégie pour l'anticipation et la résilience**

De façon à mieux appréhender les effets probables des changements observés, le PNBA va adopter une attitude différente de celle qui a été la sienne au cours de la dernière décennie, en développant une capacité d'anticipation jusqu'à présent beaucoup trop faible. Pour ce faire, plusieurs éléments de démarche et plusieurs outils vont être mis en œuvre dès l'année 2020 :

- Un chantier de prospective territoriale va être relancé en collaboration avec les principales parties prenantes (administration territoriale, départements sectoriels clés, collectivités locales, partenaires institutionnels, partenaires techniques et financiers, opérateurs privés, société civile, etc.), destiné à tracer des scénarios prédictifs permettant d'identifier les évolutions probables à moyen terme (5 à 10 ans), les principaux risques correspondants et les actions à entreprendre de manière anticipée. Cet exercice prospectif devra être évalué et actualisé sur une base régulière, par exemple tous les 5 ans en fin de PAG et démarrage d'un nouveau PAG.
- Une matrice des risques va être élaborée à la suite de cet exercice, sur la base d'une identification des menaces et d'une analyse des risques correspondants, qui sera mise à jour sur une base annuelle, permettant le cas échéant de réviser les stratégies d'intervention afin de réduire les risques et les impacts des évolutions en cours.
- Une évaluation des capacités de résilience du PNBA dans un contexte de changement rapide sera conduite dès 2020 et actualisée annuellement, en utilisant l'outil R-SAT (Resilience- Self

AssessmentTool) développé par le Groupe Spécialiste Côtier de la Commission sur la Gestion des Ecosystèmes de l’UICN.

Les résultats de ces travaux seront présentés et débattus avec les acteurs du territoire de manière à identifier les futurs souhaités et les décisions cruciales permettant d’orienter les évolutions dans le sens correspondant. Si cette démarche générale sera menée de manière expérimentale au cours du PAG 2020-2024, elle devra déboucher avant la fin de la période sur une véritable capacité anticipative partagée avec les grands partenaires afin d’orienter les décisions et stratégie de gestion.

## **8.6. Stratégie pour la durabilité financière du PNBA**

Malgré une contribution importante de l’Etat mauritanien et la création du BACoMaB, on a pu noter une relative diminution des sources de financements externes et du nombre de contributeurs. Si le PNBA n’a jamais été financé à la hauteur des dernières années et que la contribution de l’Etat démontre un engagement fort et soutenu, cette évolution constitue un risque qu’il conviendra de dépasser en multipliant les sources de financement au cours des 5 prochaines années, et ce malgré la fermeture annoncée des programmes de la Fondation MAVA pour la Nature dès 2022.

Une stratégie de financement durable du PNBA sera élaborée, visant à la fois une sécurisation et une diversification des sources de financement, basée sur les piliers solides déjà existants, sur des recherches de fonds complémentaires et sur des modalités nouvelles pour la prise en charge d’une partie de charges. Les éléments guidant cette stratégie de financement durable sont présentés dans les sections 10.2 et 10.3.

## **8.7. Stratégie de positionnement, communication et visibilité**

Le PNBA cherchera à assurer une présence sur les foras régionales et internationales de la conservation de la nature. Un réseautage régional plus proactif et la participation aux grands projets régionaux permettra au PNBA de gagner en visibilité en jouant un rôle moteur dans le renforcement de l’efficacité de la gestion des AMP ouest africaines.

Cette posture et ce rôle régional pourront être renforcés au travers du RAMPAAO, dont le PNBA assurera la présidence de 2020 à 2022. Les collaborations avec des projets régionaux tels que BIOPAMA permettront également de faire apparaître le PNBA comme un acteur moteur de la conservation en Afrique de l’Ouest.

Au plan international, le PNBA devra chercher à assurer une visibilité plus importante au travers de plusieurs approches. Il cherchera d’une part à renforcer sa collaboration avec le MEDD et à contribuer de manière beaucoup plus proactive à l’élaboration des stratégies et des communications nationales relatives à la biodiversité, au climat, à la lutte contre la désertification et la poursuite des ODD.

D’autre part, il cherchera à maximiser sa présence dans les congrès internationaux (Congrès Mondial de la Nature 2020 et 2024, Congrès Mondial de Parcs au cas où son organisation serait confirmée pour 2024) en assurant une préparation minutieuse à sa participation, en participant aux processus de préparation des motions, à l’organisation d’événements et en s’inscrivant dans les groupes de travail œuvrant à la capitalisation des meilleures pratiques de gestion.

La position idéale de sentinelle dont dispose le PNBA pour suivre et mesurer les effets du changement climatique dans une vaste proportion de territoire faiblement anthropisé constitue un atout important à valoriser dans ce sens.

Une très forte opportunité à poursuivre, qui permettrait au PNBA, en plus de ses statuts RAMSAR et Patrimoine Mondial, de gagner en expérience et en visibilité, résidera dans la préparation d’un dossier de demande de classement au sein de la Liste Verte de Aires Protégées de l’UICN.

## **8.8. Stratégie d'apprentissage, leçons apprises et capitalisation**

L'extraction des leçons apprises et leur capitalisation constitue une source de progrès importante pour toute aire protégée. Si le PNBA a été par le passé à différentes reprises amené à relire son histoire, sa progression et l'efficacité des solutions apportées aux problèmes rencontrés, cet exercice n'est pas systématisé et les leçons apprises ne sont pas toujours gardées dans la mémoire vive de l'institution afin d'inspirer ses stratégies et orienter ses réponses.

Le PNBA va chercher à se doter d'une démarche systématisée d'extraction et d'enregistrement des leçons apprises, qui seront valorisées dans une démarche de capitalisation pour renforcer l'efficacité de la gestion de l'institution et de l'aire protégée. Différents outils et méthodes seront étudiés afin d'identifier une solution appropriée et compatible avec les moyens dont le PNBA dispose.

Cette démarche viendra s'associer à une plus grande implication dans les initiatives d'apprentissages mutuels offertes par les réseaux nationaux et internationaux d'aires protégées. Les leçons apprises du PNBA seront ainsi partagées avec d'autres aires protégées et les meilleures pratiques identifiées au travers des réseaux national et régional contribueront également à inspirer le PNBA dans la recherche des meilleures solutions pour relever les défis rencontrés.

## **8.9. Stratégie de gestion des ressources humaines et formation**

Une institution telle que le PNBA, qui emploie début 2020 plus de 100 personnes, doit se doter d'une politique claire de gestion de ressources humaines. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que le déplacement de la totalité du personnel sur le terrain en 2019 a constitué une difficulté que le PNBA doit chercher à rapidement dépasser, en partageant les solutions avec son personnel de manière à trouver de solutions satisfaisantes pour chacun tout en assurant un fonctionnement institutionnel efficace.

La politique de gestion des ressources humaines devra intégrer différentes dimensions importantes qui sont relevées ici :

- Le personnel du PNBA doit bénéficier de l'ensemble de droits légaux prévus pour les employés des institutions nationales selon leur statut de fonctionnaire ou de contractuel de l'Etat, y compris les éléments correspondant à la gestion de carrières, à la formation continue et à l'ancienneté ;
- Le PNBA doit chercher à promouvoir l'emploi des jeunes, de femmes et des personnes originaires de sa population résidente ;
- Le PNBA doit adopter une politique de gestion de performances individuelles, cette pratique étant établie de manière très large aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé et permettant de promouvoir l'efficacité et l'engagement du personnel ainsi que l'application de recadrages voire de sanctions pour les personnes ne remplissant pas leur contrat. Une telle politique repose sur la définition conjointe d'objectifs annuels par chaque employé en collaboration avec son responsable hiérarchique. Cet élément constitue une incitation bénéfique à la délégation et la responsabilisation des employés, ainsi qu'un pas indispensable en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion du PNBA.

## **9. Plan d'Aménagement et de Gestion 2020-24**

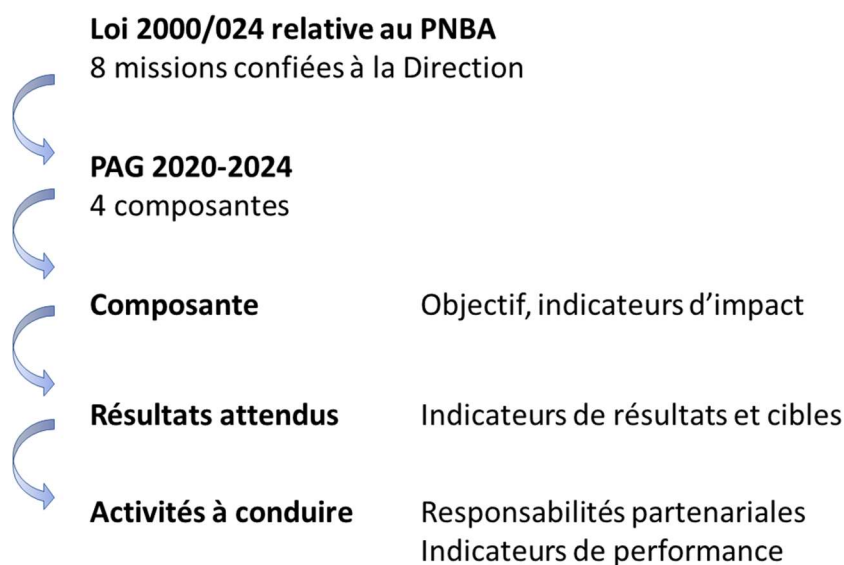
La structure du PAG 2020-24 découle directement des missions dévolues par la Loi 2000/024 relative au PNBA. Pour rappel, les missions telles que formulées dans l'article 2 de la Loi du PNBA sont les suivantes :



- a. Contribuer au développement national durable ;
- b. Favoriser un développement harmonieux des populations résidentes utilisatrices des ressources naturelles du parc ;
- c. Maintenir l'intégrité et la productivité des ressources naturelles du Banc d'Arguin ;
- d. Protéger, conserver et aménager les écosystèmes terrestres, marins et insulaires, ainsi que le sous-sol et l'atmosphère afférents à ces écosystèmes ;
- e. Contribuer à la préservation des espèces menacées d'extinction, y compris les espèces migratrices dont la zone du Parc constitue un lieu de parcours, d'escale ou de séjour ;
- f. Sauvegarder les sites naturels de valeur scientifique, archéologique ou esthétique particulière ;
- g. Contribuer à la recherche en matière d'environnement et en particulier d'environnement marin et promouvoir les activités à caractère éducatif en matière d'environnement ;
- h. Assurer la constitution d'une aire marine protégée d'une importance écologique et biologique dans la sous-région.

Ces missions sont regroupées au sein de quatre composantes ciblant des objectifs de développement durable, de conservation de la biodiversité, de recherche scientifique et de gestion efficace portant les bénéfices du PNBA au-delà de ses propres frontières. Cette dernière composante intègre les éléments relatifs à la gouvernance et l'efficacité de la gestion du PNBA en relation avec ses partenaires nationaux et internationaux.

Le schéma ci-dessous résume la structuration du PAG 2020-24.



La section suivante présente de manière synthétique les quatre composantes, leur objectif spécifique respectif ainsi que les résultats attendus correspondants. Il s'agit d'une présentation succincte de la structure du PAG 2020-24 qui ne suffit pas à guider l'action du PNBA.

Le véritable plan d'action opérationnel est renvoyé dans l'annexe 6, qui reprend chaque composante dans un cadre logique complet, avec l'ensemble des indicateurs, cibles, activités, responsabilités de mise en œuvre et délais de réalisation.

Chacune des composantes y est subdivisée en sous-composantes auxquelles sont assignés les résultats attendus. A chaque résultat attendu sont attribués des cibles et des indicateurs de résultats, ainsi que des activités assorties d'indicateurs de performance. Les responsabilités institutionnelles relatives à la mise en œuvre des activités et l'atteinte de résultats visés sont également précisées. Les modalités de mise en œuvre de ces activités sont précisées dans les stratégies d'intervention.

La mise en œuvre du PAG PNBA 2020-24 reposera sur la mise en œuvre des Plans de Travail Budgétisés Annuel élaborés à partir de ce cadre logique.

Les quatre composantes structurant le PAG PNBA 2020-24 sont intitulées comme suit :

- |                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Composante 1.</b> | <b>Contribution du PNBA au développement durable</b>             |
| <b>Composante 2.</b> | <b>Conservation du capital naturel et du patrimoine culturel</b> |
| <b>Composante 3.</b> | <b>Connaissance des écosystèmes du banc d'Arguin</b>             |
| <b>Composante 4.</b> | <b>Gouvernance, efficacité de la gestion et résilience</b>       |

## Composante 1. Contribution du PNBA au développement durable

**Objectif spécifique** Contribuer de manière effective au développement durable aux échelles territoriales pertinentes, en promouvant le respect des valeurs environnementales, sociales et culturelles

Résultat attendu 1.1. La contribution du PNBA au développement durable est documentée et valorisée par les autorités nationales dans les stratégies, les politiques sectorielles et les engagements internationaux de la Mauritanie

Résultat attendu 1.2. Les plans de développement communaux de Chami et Mamghar intègrent de clairs objectifs de conservation et de valorisation du PNBA et contribuent à orienter des financements d'appui au développement du Conseil Régional vers les villages du PNBA

Résultat attendu 1.3. Les communautés résidentes disposent d'accès à l'eau potable, aux services d'éducation et de santé de base dans les villages du PNBA

Résultat attendu 1.4. Les activités économiques fondées sur les savoir-faire Imraguen et la valorisation des ressources naturelles du PNBA sont soutenues et permettent une amélioration des revenus des ménages dans les villages du PNBA

Résultat attendu 1.5. Les populations résidentes natives bénéficient de mesures et d'actions destinées à protéger leur position dans les filières économiques et à promouvoir leur savoir-faire et leur culture

Résultat attendu 1.6. L'écotourisme connaît un important redéveloppement basé sur des services proposés par les communautés résidentes et le PNBA recouvre une place de premier rang au sein des régions et des produits touristiques clés de la Mauritanie

Résultat attendu 1.7. Le développement socioéconomique dans les villages du PNBA bénéficie de financements administrés par une Fondation du PNBA pour le développement solidaire et générés à travers une fiscalité locale et les contributions des acteurs économiques du nord-ouest mauritanien

## Composante 2. Conservation du capital naturel et du patrimoine culturel

Objectif spécifique	Maintenir l'intégrité du PNBA et garantir la conservation de son capital naturel, de sa biodiversité et de ses valeurs paysagères et culturelles en mettant en œuvre les actions nécessaires de suivi, de surveillance et de contrôle
Résultat attendu 2.1.	L'état de l'environnement du PNBA est suivi et documenté régulièrement
Résultat attendu 2.2.	La contribution du PNBA au maintien de la biodiversité est effectif et le statut des espèces endémiques, emblématiques, protégées et/ou menacées passant une partie de leur cycle de vie dans le PNBA est maintenu ou amélioré
Résultat attendu 2.3.	Le PNBA est efficacement géré selon des zonages et des règles d'accès et d'usages élaborées de manière participative et faisant l'objet d'un effort de surveillance permanent sur ses parties maritimes et terrestres, en partenariat avec les institutions nationales en charge et la population résidente
Résultat attendu 2.4.	Les efforts conjoints du PNBA, des communes et des populations résidentes permettent de réduire les dommages esthétiques liés aux déchets solides et une solution pour la collecte et le recyclage des déchets plastiques est expérimentée par une structure privée
Résultat attendu 2.5.	Le patrimoine culturel hérité est maintenu grâce à des mesures conservatoires et un effort de valorisation qui contribue à accroître l'intérêt touristique du PNBA

### **Composante 3. Connaissance des écosystèmes du banc d'Arguin**

**Objectif spécifique** Promouvoir l'acquisition de connaissances nouvelles afin d'améliorer la compréhension et l'efficacité de la gestion du PNBA et de ses patrimoines naturels et culturels

Résultat attendu 3.1. Les dynamiques de partenariat pour la recherche se développent et s'articulent autour de la mise en œuvre de la stratégie scientifique du PNBA

Résultat attendu 3.2. Les progrès de la recherche scientifique au PNBA permettent d'améliorer les connaissances, la qualité des suivis écologique et sociologiques, la compréhension des changements en cours et soutient le développement de compétences nouvelles en Mauritanie

Résultat attendu 3.3. Les dispositifs et les programmes d'enseignements mis en œuvre par le PNBA en collaboration avec des écoles partenaires permettent de transmettre des connaissances sur le Banc d'Arguin et ses valeurs aux enfants scolarisés des communes de Nouadhibou, Chami et Mamghar

Résultat attendu 3.4. La notoriété croissante du PNBA aux plans national et international est illustrée par les visites du site web, les articles et reportages produits ainsi que la participation du PNBA aux foires culturelles et aux forums internationaux

## **Composante 4. Gouvernance, efficacité de la gestion et résilience**

**Objectif spécifique** Mettre en œuvre une gouvernance partagée en mobilisant les ressources nécessaires et en assurant une gestion efficace et transparente de l'institution et de l'aire protégée

Résultat attendu 4.1. La gestion administrative des ressources humaines et matérielles du PNBA est assurée de manière efficace

Résultat attendu 4.2. Les parties prenantes participent à la définition des orientations stratégiques, aux prises de décisions et aux opérations de conservation et de développement durable du PNBA au travers d'un système de cogestion équilibré et efficace

Résultat attendu 4.3. La progression mesurée des capacités d'anticipation, de l'efficacité de la gestion et de la résilience du PNBA permet la mise en œuvre d'une gestion adaptative et la recherche de nouveaux labels de qualité

Résultat attendu 4.4. La totalité des fonds nécessaires à la mise en œuvre du PAG est mobilisée auprès de différents bailleurs par le PNBA qui en assure une gestion performante, efficiente et transparente, documentée par des audits annuels afin de garantir une parfaite redevabilité de l'institution vis-à-vis de l'Etat mauritanien et de ses partenaires financiers

Résultat attendu 4.5. Les leçons apprises des retours d'expérience du PNBA ainsi que les résultats des efforts de suivi évaluation et de capitalisation soutiennent une démarche de partage, d'apprentissage et de progrès

## 10. Chapitre financier

Le présent chapitre financier apporte des indications à titre prévisionnel et doit permettre à la Direction du PNBA et ses partenaires de se projeter et d'envisager de manière anticipée les modalités de mobilisation des financements nécessaires à l'exécution du PAG 2020-2024. L'existence et la mise à disposition effectives des fonds constituent bien entendu l'un des principaux facteurs de réussite et l'un des critères essentiels qui sera tenu en compte lors des évaluations externes.

Ce chapitre financier ne tient pas lieu de business plan. Un plan d'affaire devra être élaboré immédiatement suite à la validation du PAG 2020-2024, ainsi qu'une stratégie de financement durable tenant compte de la situation réelle et des opportunités à saisir, qui devra faire l'objet d'une actualisation chaque année.

Le contenu de cette section apporte donc des éléments de guidage qui n'ont pas de valeur formelle ni définitive et qui devront être complétés par des éléments affinés et des documents validés suite aux négociations avec le Ministère de tutelle, les partenaires institutionnels et les partenaires au développement.

### 10.1. Estimations budgétaires

L'estimation budgétaire présentée en annexe 7 s'appuie sur un chiffrage prévisionnel des activités extraites du cadre logique. Chaque activité fait apparaître pour mémoire un temps de travail global à consacrer par le personnel du PNBA à chacune des activités, sachant que le coût correspondant est englobé dans la masse salariale.

L'estimation globale se porte à 760.300.000 MRU, équivalant à dix-neuf millions d'euros. Elle est répartie entre les différentes composantes comme suit :

Composantes	Budget (MRU)
Composante 1: DEVELOPPEMENT	109 230 000
Composante 2: CONSERVATION	159 820 000
Composante 3: RECHERCHE	306 850 000
Composante 4: GESTION	290 000 000
TOTAL	865 900 000

La part importante consacrée à la recherche scientifique s'explique partiellement par la construction de la station scientifique et son équipement ainsi que différents compléments d'inventaires de biodiversité estimés nécessaires. La part importante consacrée à la gestion s'explique que l'ensemble des staff-time est reporté en composante 4 sous la rubrique salaire.

Ce montant demeure estimatif et ne doit pas être considéré comme figé et définitif. Le PNBA ayant adopté le principe d'une gestion adaptative, il est probable que suite aux exercices de planification territoriale, d'identification annuelle des risques et menaces ou encore d'évaluation externe à mi-parcours, la priorisation des activités sera revue, entraînant des modifications au plan budgétaire.

Il sera donc indispensable de disposer annuellement de PTBAs solidement construits, préparés et validés en collaboration avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du PAG pour les parties les concernant, et associés à des plans d'affaires annuels consolidés et validés avec les partenaires. Cette démarche est essentielle pour permettre au PNBA d'assurer sa politique de communication, de transparence et de redevabilité envers l'Etat mauritanien et ses partenaires au développement.

## 10.2. Perspectives de financement

Les perspectives de financement correspondent aux fonds déjà contractuels ou sécurisés sur le principe. Ils proviennent du budget de l'Etat, de la contribution du Trust FundBanc d'Arguin Coastal and Marine Biodiversity (BACoMaB) et des partenaires de la conservation et du développement ayant déjà signé des conventions de financement.

La Direction du PNBA doit s'appliquer à obtenir, auprès de sa tutelle et du Gouvernement mauritanien, une contribution *a minima* stable du budget de l'Etat, et, dans la mesure du possible, son augmentation progressive de manière à prendre en charge l'accroissement progressif des coûts structurels et opérationnels résultant de l'accroissement de son patrimoine bâti, du déplacement de l'ensemble du personnel sur le terrain, ainsi que des nouvelles dispositions de gestion mises en œuvre par le PNBA en réponse aux menaces croissantes auxquelles il est tenu de faire face de par ses missions légales et ses obligations internationales.

Le BACoMaB est un dispositif dédié au financement durable du PNBA et de la conservation de la biodiversité marine et côtière de la Mauritanie. L'évolution évoquée ci-avant, avec d'une part l'accroissement des charges récurrentes suite la mise en place du siège et de bases vies sur le terrain grâce au concours de la KfW, et, d'autre part, l'augmentation des coûts relatifs à la surveillance et la gestion participative du Parc et au fonctionnement de l'observatoire et du tableau de bord de l'efficacité de la gestion du PNBA, doit être documentée et présentée pour justifier un soutien croissant du BACoMaB au budget annuel de l'institution.

Le projet WACA3- MR, composante nationale du Projet d'Investissement de Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP), prévoit un financement à hauteur de 1,5 millions d'euros pour la durée du PAG destiné à financer d'une part, la prise en charge des études pour le suivi de l'effet du changement climatique sur les écosystèmes du PNBA et des mesures adaptation et d'atténuation de ces effets sur les écosystèmes et les populations (études relatives à la cartographie des zones à risques, étude sur la bathymétrie, l'hydrométrie, acquisition de marégraphes, etc.) et d'autre part, l'appui à la mise en œuvre de la stratégie écotouristique du PNBA.

Par ailleurs, différents projets sont en cours ou en préparation de signature. On citera notamment les projets suivants :

Projets	Bailleur	Durée	Montant (€)	Montant période PAG 2020-2024 (€)
Gestion et conservation des Ecosystèmes du banc d'Arguin (GEBA)	MAVA	Juin 2018 juin 2021	555 000	339 000
Tortues d'Arguin	MAVA	2020 2022	447 862	447 862
Survie des Tortues Marines	PRCM	2020 2022	506 250	506 250
Amélioration connaissances herbiers marins Afrique Ouest -ResilientSea	Grid Arendal MAVA	2019 2021	55 450	55 450
Réduction Impacts Infrastructures sur écosystèmes côtiers Afrique Ouest	WIA MAVA	2019 2020	23 625	23 625
Exploitation durable Petits pélagiques dans les AMP Afrique Ouest - PPAMP	RAMPAO MAVA	2020	27 843	27 843

<sup>3</sup> West African Coastal Areas Management Program



CoastalSeabirdsConservation oiseaux marins littoral Ouest africain et habitat	Birdlife International	2018 juin 2020	11 329	
Renforcement de capacités de suivi des oiseaux migrateurs	WIA MAVA	Oct 2019 mars 2020	11 800	6 800
Projet WACA-MR	Banque Mondiale	2021-2024	1 500 000	1 500 000
<b>TOTAL FINANCEMENTS CONFIRMES</b>			<b>1 639 159</b>	<b>1 406 470</b>

En plus des projets listés ci-dessus, pour lesquels le PNBA est bénéficiaire, en lien direct avec les bailleurs, d'autres appuis sont attendus de la part des organisations régionales et internationales bénéficiant de financements de la fondation MAVA au titre de la deuxième phase de sa stratégie 2016-2022, couvrant la période 2021 et 2022. Ainsi, le RAMPAC, qui assure le lead du projet « Exploitation durable des petits pélagiques dans les AMP de l'Afrique de l'Ouest - PPAMP », Birdlife International, qui coordonne la mise en œuvre du projet « CoastalSeabirds-Conservation des oiseaux marins du littoral Ouest africain et de leur habitat » ainsi que Wetlands International Africa, qui pilote le projet « Renforcement de la capacité de suivi des oiseaux migrateurs », sont sensés apporter des soutiens financiers au PNBA en 2021 et 2022 pour la mise en œuvre des activités.

### 10.3. Levée de fonds additionnels

Au-delà de ces financements acquis, qui ne couvrent pas l'ensemble des besoins identifiés par le PAG 2020-2024, le PNBA devra investir une énergie suffisante dans une démarche de levée de fonds additionnels, découlant de sa stratégie de financements durables. Cette section reste indicative et devra indispensablement être affinée avec la préparation et l'actualisation annuelle de cette stratégie dont la préparation devra intervenir en 2020. Les éléments ci-dessous restent donc indicatifs :

- Recherche de fonds à travers l'instruction de grands projets à soumettre auprès de guichets climats tels que le programme IKI et le Green Climate Fund (GCF). A ce titre, une veille sur les appels à projets doit être maintenue de manière constante. Les efforts engagés avec le soutien de l'UICN pour obtenir des fonds d'appui auprès du GCF doivent être prolongés ;
- Recherche de fonds auprès des guichets spécialisés sur les Aires Marines Protégées, comme le Blue Action Fund qui a programmé un appel à projet pour l'année 2020. La réponse à cet appel devra être réalisée en collaboration avec une ONG internationale de conservation ;
- Mobilisation de fonds en collaboration avec le MEDD notamment le fonds d'intervention environnemental (FIE) créé au terme de la loi n°2000-045 du 26/7/2000. L'utilisation des ressources du FIE est fixée par le décret n°2010-048 du 01/03/2010 et l'arrêté n°1360 du 21/06/11. Ces deux textes ont bien prévu l'éligibilité du suivi biologique des espaces de biodiversité (PNBA, PND, zones sensibles) au financement du FIE. ;
- Mobilisation de fonds auprès de la Commission Environnementale du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines et de guichets internationaux tels que le Global Environment Facility (GEF) ;
- Mobilisation de fonds auprès des opérateurs miniers et pétroliers opérant dans la zone périphérique du Parc en offshore et in shore ;

- Délégation de certaines fonctions de gestion aux partenaires institutionnels afin de partager les responsabilités et les coûts ;
- Création de la Fondation du PNBA pour un Développement Solidaire de manière à diversifier les circuits possibles pour le financement des opérations de développement local et renforcer les capacités de transparence et de redevabilité auprès de contributeurs ;
- Mobilisation de fonds auprès de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou, du Conseil Régional de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou, de la SNIM et d'autres acteurs du secteur privé à destination d'actions de développement local, par l'entremise de la Fondation du PNBA pour un Développement Solidaire ;
- Mise en place d'un système de recouvrement des taxes établies légalement pour contribuer à la prise en charge des missions de conservation et de développement local.

#### **10.4. Rapports et audit de l'exécution financière du PAG 2020-2024**

La Direction Administrative et Financière du PNBA produira de manière périodique les rapports financiers présentant les niveaux d'exécution et les situations financières de différentes sources de financement. Ce rapportage se compose de différents éléments complémentaires :

- Une comptabilité consolidée de l'ensemble des dépenses engagées ;
- Une comptabilité analytique permettant d'analyser les différentes catégories de dépenses effectuées et d'assurer la traçabilité des différentes sources de financement ;
- Des rapports annuels dédiés à la comptabilité publique et à la justification de l'emploi de ressources budgétaires mises à disposition par l'Etat mauritanien ;
- Des rapports financiers annuels individuels en relation avec chaque convention de financement (BACoMaB et autres partenaires financiers).

Par ailleurs, des audits financiers seront diligentés annuellement par un cabinet d'audit indépendant recruté par appel d'offres. Les audits analyseront chaque ligne de financement et produiront des rapports d'audits consolidés intégrant l'ensemble des dépenses engagées et réalisées par l'institution pendant l'année.

## 11. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAG 2020-2024

Le système de suivi évaluation dédiée à la mise en œuvre du PAG 2020-2024 se construit à partir du cadre logique et se fonde à la fois sur :

- i) une démarche participative, renforcée avec la mise en place d'un Comité de Suivi de la mise en œuvre du PAG, et
- ii) une démarche classique associant un rapportage périodique réalisé par le personnel du PNBA et des évaluations externes à mi-parcours et en fin de PAG réalisées par des équipes externes indépendantes.

Il nécessite un exercice spécifique pour élaborer un état de référence et apporter un descriptif ou une mesure initiale pour chaque indicateur. Différentes catégories d'indicateurs ont été proposées dans ce cadre logique et ont des fonctions et des temporalités différentes :

- Les indicateurs d'impacts sont des éléments d'orientation, avec des visées à long terme, à prendre en considération lors des évaluations externes et en cas de révision de la mission, de la vision, ou d'un changement de contexte majeur nécessitant une adaptation profonde des objectifs et des modalités de gestion. L'état de référence initial doit donner une description de l'état actuel basé sur les éléments de connaissance et de mesure existants et disponibles. La portée temporelle de ces indicateurs dépasse celle du PAG 2020-2024 lui-même.
- Les indicateurs de résultats, associés à chaque composante et permettant de mesurer l'atteinte des objectifs et résultats assignés au PAG 2020-2024. Ils correspondent à la durée d'exécution du PAG 2020-2024. Leur niveau de réalisation doit être auto-évalué par le PNBA semestriellement pour être ensuite soumis à discussion et à la validation du Comité de Suivi de la mise en œuvre du PAG. Ces niveaux d'atteinte par indicateur sont ensuite présentés dans les rapports annuels d'activités.
- Les indicateurs de performance concernent la mise en œuvre des activités. Ils sont factuels et mesurables. Pour chaque résultat, on pourra disposer d'une matrice avec deux attributs pour chaque activité, l'un concernant l'effectivité de la mise en œuvre, exprimé en % d'exécution, l'autre concernant la temporalité, avec un code de couleurs permettant de visualiser si une activité est exécutée, à jour, en cours d'exécution ou en retard.

Cette démarche suppose que le personnel du PNBA participe effectivement, sur une base semestrielle, à un exercice d'autoévaluation interne. Toutefois, il sera nécessaire de tenir des réunions de coordination de manière plus fréquente afin que les différents chefs de département, cadres et techniciens partagent régulièrement les informations concernant la programmation et la mise en œuvre de leurs plans de travail respectifs.

Des éléments auto-évaluatifs périodiques doivent s'adjoindre au suivi de la mise en œuvre du PAG, comme le Tableau de Bord de l'efficacité de gestion et l'évaluation des capacités de résilience du PNBA.

Les évaluations externes sont confiées à de équipes indépendantes recrutées sur la base d'appels d'offres et réalisées à deux stades : la première, à mi-parcours, devra être diligentée en 2022 et pourra se traduire par des recadrages, révision des priorités et réaffectations budgétaires si nécessaire. Sa préparation doit être prévue dès le second semestre 2021 afin de ne pas risquer d'enregistrer des retards qui réduiraient l'intérêt de l'exercice. La seconde est l'évaluation finale, qui sera diligentée en 2024 et devra identifier les réussites, les échecs, les forces et les faiblesses ainsi que les principaux défis à prendre en considération pour la préparation du PAG suivant.

## Liste des annexes au PAG PNBA 2020-2024

- Annexe 1. Conclusions de l'évaluation du PAG 2015-2019
- Annexe 2. Recommandations de l'évaluation en vue du PAG 2020-2024
- Annexe 3. Décision du comité du patrimoine mondial relative au Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie) (N506) lors de sa 42ème session (Manama-Bahrein, 2018)
- Annexe 4. Rappel des accords internationaux et dispositions légales applicables au PNBA
- Annexe 5. Cadre logique du PAG 2020-2024
- Annexe 6. Chiffrage du Chapitre Financier du PAG 2020-2024

## **Annexe 1. Conclusions de l'évaluation du PAG 2015-2019**

### **Principales conclusions évaluatives**

La mission d'évaluation salue l'effort réalisé par le PNBA pour l'élaboration en interne de son PAG 2015-2019 tout en relevant différentes faiblesses méthodologiques qui ont contribué à pénaliser sa mise en œuvre. Il conviendra, pour l'élaboration du PAG 2020-2024, de veiller à mieux analyser et répondre aux menaces internes et externes, définir la vision, formuler des objectifs précis de conservation, de développement communautaire et d'intégration territoriale tout en s'assurant d'une parfaite articulation avec la Loi 2000/024 relative au PNBA.

La pertinence et la cohérence générale du PAG échu souffrent de ces aspects limitants et l'effectivité de sa mise en œuvre montre une forte hétérogénéité. Les domaines de la recherche, de la surveillance maritime et du développement communautaire démontrent un niveau de mise en œuvre satisfaisant tandis que les points concernant la gouvernance, la surveillance terrestre, l'assainissement, la communication et l'éducation à l'environnement n'ont permis de réaliser qu'une faible part des actions programmées.

En termes de résultats et d'efficacité, les conclusions évaluatives relèvent des points forts structurants sur lesquels la période à venir doit articuler les orientations et stratégies d'action ainsi que des points de faiblesse qui justifieront la poursuite d'efforts déjà engagés par l'institution ainsi que des analyses approfondies en vue de renforcer le système de gouvernance, de gestion, de conservation et d'appui au développement local.

### **Points forts**

Des progrès considérables ont été réalisés au niveau des capacités opérationnelles du PNBA avec la mise en place d'infrastructures à Chami, Mamghar, Iwik, Cap Alzace et Cap Saint Anne. Le PNBA peut ainsi asseoir son action sur un réseau de postes opérationnels mieux répartis sur son territoire, Chami apparaissant comme un centre névralgique opérationnel.

La relance de l'observatoire de l'environnement, en particulier par la mise en place effective du tableau de bord de l'efficacité de la gestion du PNBA, constitue une avancée majeure et consacre la réalisation d'objectifs poursuivis depuis plus de dix ans. Cela représente un des piliers de la gouvernance et de la gestion du parc et outille désormais le PNBA pour la mise en œuvre d'une gestion adaptative et plus réactive dans le futur.

De forts partenariats permettent au PNBA d'accueillir des programmes de recherche de haute tenue, d'effectuer un suivi continu de l'environnement et des activités de pêche, et d'assurer une surveillance maritime permanente et relativement efficace permettant de comprendre l'évolution de la nature et de l'intensité des pressions de pêche illégale pesant sur le Parc et ses ressources.

Enfin, la Direction du PNBA a démontré de très bonnes capacités de mobilisation des fonds de l'Etat. La mise en place du BACoMaB vient par ailleurs contribuer à renforcer la durabilité financière de l'institution et de son programme. Différents projets sont financés par des partenaires techniques et financiers, renforçant les capacités d'investissements mobilisées auprès de l'Etat mauritanien. La mission confirme, à la lecture des chiffres communiqués par la direction du PNBA, que les financements ainsi réunis ne constituent pas une contrainte à la mise en œuvre du PAG tel que budgétisé. Ces progrès importants devront s'accompagner d'une parfaite transparence et d'une bonne efficacité dans l'utilisation de ces ressources, ces critères clés devant permettre à l'institution

de maintenir dans le futur cette capacité de mobilisation tant auprès de l'Etat que des partenaires techniques et financiers.

### **Points à renforcer**

La gouvernance et à l'organisation interne de l'institution nécessitent des améliorations. L'adoption par le Conseil d'Administration du PNBA d'un organigramme et de fiches de postes adaptées à la nouvelle organisation bute sur une validation du Ministère des Finances. La suppression par le Ministère de tutelle de la représentation administrative du PNBA à Nouakchott constitue un point de faiblesse et ne permet pas de donner au poste de Chami tout son rôle attendu de centre opérationnel et névralgique. Un parc de la dimension du PNBA devrait impérativement disposer d'une direction générale et d'une puissante direction technique pilotée par un conservateur afin d'articuler les interventions des différents services techniques et administratifs en appui à la mise en œuvre du programme sur le terrain. Ces manquements impactent la définition claire des responsabilités, des délégations d'autorité et des articulations entre les départements, contribuant à maintenir des situations parfois floues et des chevauchements de responsabilités pénalisant la cohésion interne des équipes. Un renforcement de la politique de gestion des ressources humaines est par ailleurs à encourager, en vue de renforcer l'épanouissement professionnel et les chances de maintenir à long terme le personnel du PNBA au sein de l'institution. Le délai enregistré entre le déplacement du personnel vers Chami et la mise en place de conditions décentes de logement apparaît comme un élément de risque qui pourrait à terme encourager le départ de certains éléments difficilement remplaçables sur le court terme.

Concernant le système de cogestion du PNBA, la mission note des efforts pour instituer un Comité Villageois de Concertation et de Cogestion (CVCG) qui se réunit régulièrement pour aborder diverses questions relatives à la conservation et au développement. Toutefois, la non-tenu des ateliers annuels de concertation depuis 2017 et l'expression de certaines tensions affaiblissent les relations entre la population résidente et l'administration du PNBA. La propension à collaborer, à partager l'information et à respecter les règles convenues souffre de cet état de fait. Les membres du CVC soulignent un déficit d'information ainsi que la difficulté à suivre et vérifier le respect des engagements du PNBA envers la population résidente.

La mission a notamment relevé à Iwik l'embarquement à bord des lanches de filets Agherd (raie guitare), strictement interdits, associé à de nouvelles pratiques de transformation des sélaciens à l'intérieur des lanches afin d'échapper au contrôle des agents du PNBA<sup>4</sup>. Il existe notamment ainsi un risque important de voir un redémarrage de la pêche aux sélaciens dans certains villages. Cela nécessite un contrôle resserré et une plus grande attention portée au respect des règles convenues par les pêcheurs en lanches. La reprise de cette pêche marquerait, si elle se confirme, un recul considérable de la capacité du PNBA à faire respecter les accords conclus avec la population et à restreindre l'exploitation des sélaciens conformément aux recommandations du Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le développement de nouvelles pêcheries autour du PNBA, dont les effets semblent déjà fortement ressentis par la pêcherie des lanches nécessiterait une analyse approfondie, ainsi que des collaborations renforcées avec le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime en vue de la mise en cohérence de la gestion des ressources halieutiques à l'intérieur et l'extérieur du PNBA. On notera par ailleurs que les règles de gestion de la pêche internes n'ont été ni évaluées ni réadaptées depuis 2017.

---

<sup>4</sup>L'abandon définitif de ces filets avait fait l'objet d'un accord en 2004 et nécessité de la part du PNBA et de ses partenaires la mobilisation de fonds importants pour leur rachat aux pêcheurs et leur destruction.

Enfin, le PNBA n'a pas été en mesure d'anticiper les effets du rapide développement socioéconomique dans la zone de Chami, faute de capacités suffisantes en matière de diagnostic territorial, de prospective et de gestion adaptative. Malgré la mise en place du Comité Technique de Suivi des Impacts de la ville de Chami (CoTeSIC) et l'appui à l'élaboration des Plans de Développement Communaux de Chami et de Mamghar, des progrès restent nécessaires afin d'apporter des réponses appropriées aux multiples menaces issues de dynamiques mal contrôlées et d'établir des partenariats forts avec les grands acteurs du territoire, y compris privés, en vue de faire du développement du nord-ouest mauritanien une opportunité pour le PNBA et sa durabilité.

## **Réponses apportées aux questions évaluatives**

Trois questions évaluatives ont structuré la démarche analytique de la mission. Les réponses synthétiques apportées à ces questions à l'issue de l'étape d'évaluation sont les suivantes :

### **Les parties prenantes sont-elles effectivement impliquées dans la gouvernance du PNBA et leurs attentes sont-elles prises en compte dans la planification et la gestion du site ?**

La réponse est plutôt positive mais doit être nuancée du fait d'insuffisances qui pourraient constituer des risques si elles ne sont pas résolues. Malgré les efforts du PNBA pour formaliser certaines dispositions de cogestion, des tensions ont été exprimées lors de la réunion avec le CCVG regroupant les représentants des groupes socio-professionnels et des populations résidentes, qui pourraient être atténuées grâce à un meilleur partage de l'information et au renforcement du processus de cogestion.

Par ailleurs, si des partenariats forts existent pour le suivi et le contrôle des activités menées dans le parc, la mission note le besoin de renforcer l'implication de différentes parties prenantes et le renforcement de l'alignement du PNBA avec certaines politiques sectorielles. Au plan institutionnel, malgré l'arrimage du PNBA à la Primature, censé répondre au besoin de transversalité, une insuffisance des collaborations avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est à déplorer, qui se traduit par des pertes de visibilité et d'opportunités pour le PNBA. Un partenariat renforcé avec le Ministère des Mines est également souhaitable en vue de faire bénéficier le PNBA des appuis de la Commission Environnementale et des appuis directs de certains opérateurs désireux de s'engager en faveur d'actions de conservation et de développement durable.

Au plan de l'intégration territoriale, les dynamiques de développement rapide et la réorganisation administrative du nord-ouest mauritanien imposent la définition d'objectifs partagés avec les communes et le Conseil Régional récemment mis en place, ainsi que d'options d'aménagement du territoire garantissant l'intégrité du PNBA. Enfin, des accords de partenariat solides devraient être établis avec les acteurs privés établis pour de longues périodes dans la région, notamment les opérateurs investis dans les activités extractives on-shore et off-shore, en recherchant des bénéfices mutuels et le développement de collaborations en vue d'un renforcement de la gestion du PNBA.

### **La planification et la gestion du PNBA apporte-t-elle des réponses aux menaces et aux défis émergents, en anticipant les effets prévisibles et probables des changements observés ?**

La réponse est ici clairement négative, même si le PNBA ne porte pas seul la responsabilité de cet état de fait. La célérité et la nature incontrôlable du développement lié à l'orpaillage artisanale se traduit aujourd'hui par une extension de Chami, une forte croissance démographique et un dynamisme économique faisant de l'espace situé à l'est du PNBA une zone de prospection et d'investissements intenses. La création du Comité Technique de Suivi des Impacts de la ville de Chami (COTESIC), regroupant la mairie, le PNBA et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), entre autres institutions est une décision positive. Le lancement, par la Direction des Evaluations Environnementales du MEDD, de différentes évaluations stratégiques constitue une

avancée positive mais ne permet pas encore de correctement caractériser les risques ni d'apporter des réponses appropriées aux menaces croissantes.

On doit toutefois souligner l'insuffisance des efforts du PNBA en vue de la réalisation de l'étude prospective territoriale recommandée depuis 2011 par le CSBA et initiée en 2014. L'absence d'un diagnostic territorial et de scénarios prospectifs partagés avec les parties prenantes constitue une faiblesse qui ne permet pas la mise en œuvre d'une gestion adaptative et préventive ni une approche systématisée dans la formulation des réponses à apporter aux risques nouveaux. Sa réalisation reste une priorité et doit trouver sa place dans les pratiques de gestion, tout comme l'actualisation régulière d'une analyse des risques et d'une évaluation des capacités de résilience du PNBA.

Au niveau maritime, on observe le développement aux frontières du PNBA d'une pêcherie semi-industrielle à la senne tournante dirigée vers les pélagiques côtiers. Celle-ci semble produire des effets importants, notamment sur les populations de courbines et de mulets, situées au centre de l'économie des populations résidentes. Ces opérations de pêches semblent impacter les schémas migratoires de ces espèces phares du Golfe d'Arguin sans que l'on soit en mesure d'analyser les effets écologiques correspondants.

Par ailleurs, depuis 2015, la surveillance du PNBA est confrontée à des intrusions d'embarcations de pêche artisanale ciblant le poulpe, en particulier dans la limite nord du parc. Bien que le PNBA ait créé un poste de contrôle dans la zone concernée, il semble que les pressions s'amplifient ; par ailleurs, il n'y a pas eu de mesures prises pour comprendre les raisons de cette présence de poulpe dans le PNBA.

### **Les moyens mobilisés et la gestion mise en œuvre par le PNBA permettent-ils de maintenir le statut des valeurs universelles et exceptionnelles de la biodiversité du banc d'Arguin ?**

De manière générale, la Mauritanie parvient à maintenir dans un bon état de conservation le banc d'Arguin et les différents éléments de sa valeur universelle et exceptionnelle (VUE). Le PNBA demeure sans conteste l'une des aires protégées marines et côtières les mieux gérées de la région ouest africaine, malgré différentes faiblesses constatées.

Toutefois, différents manquements et risques ont été à juste titre relevés par le Comité du Patrimoine de l'UNESCO, les recommandations correspondantes ayant largement contribué à orienter la gestion du PNBA depuis 2015. Les problèmes identifiés ne sont pas encore tous résolus et le statut du PNBA justifierait des efforts supplémentaires pour améliorer l'efficacité de sa gestion. La mission a également relevé d'importantes faiblesses qu'il conviendra de dépasser rapidement, en particulier les rejets de déchets solides d'origine marine et terrestre qui jonchent les plages affectent fortement l'esthétique des paysages et sites naturels du parc, malgré différentes opérations de nettoyage. La mission note que l'accumulation de ces déchets provenant de l'extérieur du parc nécessite une stratégie d'envergure introduisant, en plus d'un système de gestion des déchets des villages, une solution pour la collecte, le recyclage et la valorisation économique de ces déchets dont la majorité est constituée de matières plastiques. On rappellera que le maintien des valeurs esthétiques du PNBA est inscrit dans les missions du PNBA édictées par la Loi 2000/024.

Au niveau interne, le PNBA souffre de différents problèmes d'organisation et de management. Le déplacement du siège à Chami et le fait que l'antenne du PNBA prévue à Nouakchott n'ait pas été mise en place constitue une difficulté et une perte d'efficacité sérieuses. Le siège de Chami devrait demeurer un centre opérationnel névralgique mais en aucun cas jouer le rôle de représentation administrative et politique du PNBA, qui doit rester à Nouakchott avec des locaux et une équipe réduite. Le déménagement n'a par ailleurs pas été suivi par la mise en œuvre d'un nouvel organigramme et des dysfonctionnements grèvent l'efficacité de la gestion, justifiant la conduite d'un audit organisationnel et le réaménagement de l'organisation interne dans les meilleurs délais,



notamment en prévoyant la création d'un poste de conservateur ou d'une direction technique articulant les interventions des différents services techniques.

Sans que la mission n'ait comporté de responsabilité en matière d'audit financier, la consultation des rapports annuels confirme la capacité de l'institution à mobiliser les moyens financiers nécessaires. Malgré une réduction sensible du nombre de partenariats financiers sur la période du PAG 2015-2019, les fonds de l'Etat, du BACOMAB et des projets en cours dépassent en effet largement le montant estimé nécessaire pour la mise en œuvre du PAG. La mobilisation des financements ne constitue donc pas un handicap sérieux à la mise en œuvre effective du PAG et les raisons d'une mise en œuvre partielle du programme retenu en 2015 doivent être recherchées à d'autres niveaux.

Au plan de la recherche, des marges de progrès demeurent, même si le niveau général des connaissances progresse et que les programmes de recherche en cours démontrent un haut niveau et se traduisent par un nombre élevé de publications scientifiques de rang A. Des pans entiers de la biodiversité restent en effet à caractériser, au niveau des végétaux marins qui contribuent à la fixation du carbone et à la structuration des chaînes trophiques ainsi que de la microfaune benthique, jusqu'à ce jour trop peu étudiée bien que représentant un segment important de l'écosystème marin. Au niveau terrestre, le gap de connaissances est également important. Il est essentiel que le PNBA parvienne à renforcer et multiplier les partenariats scientifiques, tant pour la recherche que pour le suivi. Il apparaît nécessaire de consolider les efforts réalisés pour constituer une plateforme d'accueil efficace pour les chercheurs afin de multiplier les partenariats et engager davantage d'équipes scientifiques sur le PNBA.

Concernant la surveillance et le contrôle des activités humaines, de louables efforts sont réalisés, mais qui restent insuffisants au vu des pressions d'origine interne et externes, maritimes et terrestres. Les moyens matériels doivent être renouvelés et les moyens humains renforcés. Une plus forte implication des parties prenantes doit permettre de renforcer l'efficacité des opérations de surveillance et de contrôle. La partie terrestre du PNBA, soumise à de nouvelles pressions et menaces du fait du développement de Chami et des activités de pastoralisme nécessite des moyens jusque-là inexistantes.

## **Annexe 2. Recommandations de l'évaluation en vue du PAG 2020-2024**

### **Rec. 1 Arrimer la gestion du PNBA à ses missions légales et à une vision à long terme**

Les changements en cours dans le nord-ouest mauritaniens exigent du PNBA et de ses partenaires les plus proches, notamment les populations résidentes, l'adoption d'une vision commune renouvelée, ambitieuse, alignée sur la Loi 2000/024 et sur les différents statuts attribués au PNBA. Cette vision devra orienter une gestion adaptative et des décisions anticipées tenant compte du nouveau contexte et de ses évolutions probables, nécessitant l'aboutissement d'une analyse prospective partagée avec les différents acteurs du territoire.

### **Rec. 2 Structurer le PAG 2020-2024 autour d'objectifs opérationnels clairs**

Le PAG 2020-2024 devrait adopter une structure plus concise et opérationnelle, identifier les défis à relever, les stratégies d'intervention et les grandes lignes d'un plan d'action quinquennal à décliner annuellement. Le PAG 2020-2024 doit être structuré autour d'objectifs clairement formulés de conservation de la biodiversité, de contribution au développement durable, de renforcement de l'inscription territoriale du PNBA, de gouvernance, de consolidation des partenariats et de renforcement de l'efficacité de sa gestion et de sa résilience.

### **Rec. 4 Auditer l'organisation, l'administration et la gestion des ressources humaines**

Les récentes évolutions du PNBA, la réorganisation de son dispositif opérationnel, la nécessité qu'il dispose d'une représentation à Nouakchott et l'absence d'un organigramme révisé et adapté justifie la réalisation d'un audit organisationnel afin de guider une refonte de l'organisation interne, du management et de la gestion des ressources humaines de l'institution. La mission recommande une structuration déconcentrée et l'intégration d'une direction technique opérationnelle et de délégations d'autorité tenant compte de la complexité géographique et thématique du PNBA.

### **Rec. 5 Evaluer et renforcer le système de cogestion**

Un audit indépendant du système de cogestion devrait être conduit par des compétences spécialisées et reconnues afin de proposer une stratégie de renforcement d'un processus ouvert, transparent et efficace, intégrant un comité de suivi de la mise en œuvre du PAG et une capacité de suivi et d'évaluation du respect des engagements pris par le PNBA et les différentes parties prenantes.

### **Rec. 6 Renforcer l'Observatoire de l'environnement, Tableau de Bord et coordination scientifique**

L'observatoire et le Tableau de Bord doivent figurer parmi les principaux piliers de la gestion du PNBA et articuler les efforts de suivi et de recherche. Une réorganisation interne doit permettre de repreciser les rôles entre la coordination des partenariats scientifiques, le suivi environnemental et la valorisation des travaux pour la prise de décision. Au vu de la disponibilité et du dynamisme du CSBA, la remise en place d'une cellule scientifique devrait être considérée dans le but de développer et de dynamiser les partenariats et la communication scientifique.

### **Rec. 7 Renforcer la surveillance maritime et terrestre du PNBA**

La surveillance maritime doit rester un axe fondamental justifiant le renforcement des partenariats, le recyclage des agents et le renouvellement régulier des moyens navigants et du matériel correspondant, ainsi que l'évolution des sanctions appliquées aux contrevenants. Le PNBA devrait être habilité à détruire le matériel de pêche illégale confisqué afin de se dégager des responsabilités et des

risques liés à leur stockage. Un système de surveillance terrestre doit être mise en place en réponse aux pressions croissantes qui s'exercent sur la partie continentale. L'ensemble des questions de surveillance doit trouver sa place dans une stratégie régulièrement évaluée et actualisée.

### **Rec. 8 Assurer un assainissement et un recyclage des déchets plastiques**

Le PNBA doit faire de l'éradication des déchets une priorité afin de lutter contre la pollution et les dégradations paysagères. L'option d'accompagner l'émergence d'une activité privée de ramassage et de recyclage des matières plastiques doit être considérée par l'administration du PNBA.

### **Rec. 9 Appuyer les organisations de base**

Le PNBA devrait conduire un audit des OSP et identifier celles qui contribuent effectivement au développement socioéconomique des populations résidentes, sans mettre en jeu les impératifs de conservation, afin d'orienter des appuis en termes de formation, de matériels et de fonds de roulement dans le but de dynamiser les activités générant et fixant de la valeur ajoutée dans les villages du PNBA.

### **Rec. 10 Relancer l'écotourisme**

La reprise du tourisme en Mauritanie justifie l'audit du secteur pour le PNBA, la finalisation d'une stratégie d'écotourisme, un effort de communication et de promotion pour améliorer l'offre touristique du PNBA ainsi que l'appui au développement d'activités valorisant ses atouts, respectant les règles de gestion et contribuant au développement des communautés résidentes du PNBA.

### **Rec. 11 Conduire un programme de communication et d'éducation environnementale**

La communication du PNBA doit être profondément rénovée et ses outils mis à jour, notamment le site web. L'éducation à l'environnement doit devenir un programme cohérent se traduisant par des activités régulières au sein des écoles et au travers de sorties classes vertes. L'administration du parc doit viser l'objectif de rehausser l'image du PNBA et de le placer parmi les trésors de la Mauritanie dans l'esprit des décideurs, des jeunes mauritaniens et du public international.

### **Rec. 12 Suivre la mobilité des populations et mettre en œuvre les cartes professionnelles**

La question de la population résidente, de sa mobilité et de la main d'œuvre exogène doit être prise en compte de manière prioritaire afin d'éviter tout risque de délitement de l'identité culturelle du Banc d'Arguin, l'accaparement des moyens de production et le remplacement des populations Imraguen natives par des intérêts économiques extérieurs. La diffusion de la carte professionnelle récemment instituée doit faire l'objet d'une administration rigoureuse.

### **Rec. 13 Mettre en place une fiscalité locale au service d'une équité sociale et d'un financement du développement local**

La difficulté à mobiliser des fonds extérieurs pour financer le développement des villages plaide en faveur d'un mécanisme endogène et durable. Il serait justifié de mettre en débat la question de la fiscalité liée à la pêche et de définir une feuille de route en vue de la mise en place d'une taxe destinée à extraire une partie de la rente, maintenir la notion de privilège associé à l'exploitation des ressources halieutiques du PNBA par les populations résidentes (pêche et mareyage) et contribuer à financer le développement local dans les villages du PNBA.

## Annexe 3. Recommandations pour la gestion des sélaciens au PNBA

### Contexte

Les sélaciens, sous-classe des chondrichthyens ou poissons cartilagineux, aujourd'hui appelés élastombranches, possèdent des traits biologiques qui les rendent particulièrement vulnérables. Il s'agit de leur durée de vie longue, leur croissance lente, leur maturité sexuelle tardive (âge de la première maturité sexuelle peut dépasser 30 ans), leur faible fécondité (2 à 3 petits par portée d'une femelle pour certaines espèces) et leur gestation longue; enfin, leur grande taille et leur forme font également qu'ils se maillent facilement dans les filets de pêche.

Les raies et requins font l'objet d'une pêche artisanale au PNBA depuis des décennies et ce, suite à la forte demande mondiale depuis les années 90 pour les ailerons de requin. En tout, une quarantaine d'espèces y ont été inventoriées parmi lesquelles certaines sont considérées comme fortement menacées. Cela concerne en particulier six espèces (quatre raies et deux requins) en danger de critique (liste rouge UICN) :

- Les raies ou batoïdes (Batoidea ou Rajomorphii)
  - Poisson scie *Pristispectinata* et *Pristimicrodon*, qui n'aurait plus été observé depuis 1995 ;
  - La raie mauritanienne *Rhyncorhinamauritanensis*, relevée pour la dernière fois en 2009 ;
  - Poisson paille *Rhynchobatus luebberti*, signalée une seule fois au PNBA, en novembre 2009 ;
  - La raie guitare *Glaucostegus cemiculus*, de son ancien nom *Rhinobatos cemiculus*, elle fait l'objet d'une pêche ciblée au PNBA.
  
- Les requins squalés ou sélachimorphes
  - Le requin marteau à corne *Sphyrnalewini*, souvent observé au PNBA avec des spécimens de tailles relativement grandes ;
  - Le grand requin marteau *Sphyrnamokarran*, irrégulier au PNBA où il a été signalé en 2019 à R'Gueiba et Arkeiss.

A ces deux espèces de requin s'ajoute une espèce qui était présente au PNBA, mais qui n'est plus observée et pourrait être considérée comme étant en danger critique localement. Il s'agit du requin citron *Negaprion brevirostris* que les imraguens appelaient le requin à deux caudales. Les observations de cette espèce sont devenues très rares au PNBA car depuis le démarrage de l'échantillonnage aux débarquements en 1997, il n'a été observé qu'une seule fois en 2009 à R'Gueiba.

### 1. Sensibilisation et gestion participative

Pour une meilleure gestion et conservation de l'écosystème d'une aire marine protégée de la taille du Parc National Banc d'Arguin, l'enjeu est de sensibiliser les populations locales (imraguens) qui exploitent les ressources du PNBA à devenir des acteurs de la conservation (notions de gestion participative). Cela garantit d'inscrire la conservation dans une action à moyen et long terme et par là même d'en faire une pratique de tous les jours pour les pêcheurs artisans fréquentant le PNBA. La gestion participative assure une meilleure efficacité

et permet de résoudre des conflits entre les communautés imraguens et les gestionnaires du Parc.

Un accent particulier doit être mis sur la vulnérabilité des raies et requins, espèces peu résilientes à une exploitation excessive. Il s'agira aussi d'insister sur la position en apex de la chaîne alimentaire et leur rôle dans l'équilibre des écosystèmes marins et côtiers.

#### Recommandations

- a) Mener des campagnes de sensibilisation des populations imraguen sur le fait qu'elles se trouvent dans une aire protégée classée site RAMSAR et patrimoine mondial de l'UNESCO avec une obligation morale et juridique de participer à sa conservation et ses ressources; particulièrement les ressources de raies et requins qui sont particulièrement vulnérables ;
- b) Le PNBA doit veiller au strict respect de l'application des engagements pris dans les ateliers de concertation tant du côté des gestionnaires que des populations locales ;
- c) Vulgariser et afficher les planches en couleur des espèces en danger critique pour faciliter leur reconnaissance par les Imraguen.

## 2. Engins de pêche

Au PNBA, les sélaciens sont principalement pêchés par le filet « courbine » et le filet « tolo » avec respectivement 65% et 29% des quantités pêchées.

Depuis l'interdiction du ciblage des raies en 2003 qui visait surtout à protéger la raie guitare (espèce en danger critique) à travers la prohibition du filet « raie » et les tentatives de reconversion vers la pêche des poissons osseux, on assiste à une intensification de l'utilisation du filet « courbine » qui devient l'engin le plus utilisé dans le PNBA avec plus du tiers de l'effort développé. Ceci a entraîné un report du ciblage orienté sur la raie guitare vers la raie mourine (*Rhinoptera marginata*). Les quantités de requin à museau pointu capturées par ce filet étaient également très importantes jusqu'en 2011 avant que le filet « tolo » commence à débarquer de plus grandes quantités de requin.

La disparition de courte durée de la raie guitare, espèce à comportement très benthique, liée à l'interdiction du filet « raie » et sa réapparition à partir de 2005 s'explique par la réintroduction d'un engin similaire. On parle désormais d'un filet appelé localement "balizeaynou" qui serait un filet « courbine » modifié pour capturer la raie guitare dont les débarquements commencent à augmenter sensiblement au cours des années récentes.

#### Recommandations

- a) Assurer aux agents de contrôle et de surveillance une formation technique sur les engins de pêche notamment les engins autorisés au PNBA et intensifier les opérations de contrôle et de surveillance à terre et en mer.
  - i. Le contrôle sera renforcé à terre de manière à ce que toutes les lanches ne puissent embarquer que les engins à usage réglementé ;
  - ii. Un accent particulier sera mis sur les engins interdits : monofilaments, filets « raies » mais aussi toute modification des rapports d'armement des engins.

- b) Promouvoir des engins et techniques de pêche sélectives (e.g. lignes, palangres) visant à long terme à soustraire à la pêche du PNBA les filets peu sélectifs.

### 3. Pêche des sélaciens

La part des captures des sélaciens qui représentaient 52% du total pêché au PNBA en 2012 a diminué pour se situer autour de 25% durant la période 2014-2019 ; les quantités demeurent, dans l'absolu, relativement importantes. Les efforts doivent être poursuivis pour réduire davantage ses quantités et être ainsi conforme aux orientations globales et aux engagements internationaux. Pour cela, il est indispensable d'utiliser le cadre de concertation mis en place avec les populations locales pour mieux ajuster les mesures visant à abandonner progressivement le ciblage des raie et requin ainsi que de réduire les prises accessoires des sélaciens.

A cet effet, il est nécessaire d'aller dans le sens de l'adoption d'un taux consensuel de prises accessoires, une approche évoquée dans certains ateliers mais qui ne s'est jamais concrétisée. Cela permettrait de réduire substantiellement les captures de raies et requins induites notamment par le filet « courbine », un engin normalement destiné à la pêche des poissons osseux. Ainsi, l'atelier scientifique IMROP /PNBA de 2009 avait jugé qu'un taux de captures accessoires de 30% était acceptable du fait du fort chevauchement (surtout dans la zone située au nord du Cap Tafarit à Arkeiss) des raies mourines et de la courbine (*Argyrosomus regius*).

#### Recommandations

- a) Organiser par l'IMROP (Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches) une campagne scientifique pour l'évaluation des principaux indicateurs de l'activité de pêche des sélaciens : abondance, distribution spatiale, localiser les zones de pêche, identification des saisons de pêche, etc. ;
- b) Interdire la capture, la détention, le transport et la commercialisation des espèces des raies et requins au PNBA classées en danger critique d'extinction ;
- c) Remettre à l'eau vivants tous les individus capturés des espèces classées en danger critique d'extinction ;
- d) Convenir dans le cadre de la gestion participative de la saisine systématique des captures de toutes les espèces de sélaciens interdites ;
- e) Convenir dans le cadre de la gestion participative d'un taux de prises accessoires de 25% de sélaciens dans les débarquements de filet courbine ; acter cette entente par l'Administration ;
- f) Systématiser le contrôle au débarquement et sanctionner les dépassements par rapport au taux de prise accessoire convenu.

- g) Encourager au PNBA l'émergence d'activités de pêche et d'activités économiques alternatives à la pêche aux sélaciens.

#### 4. Saisons de pêche et sites de débarquement

Sur le plan de la saisonnalité, la quasi-totalité (environ 90%) des raies sont pêchées de novembre à mai (avec une abondance de décembre à mars). La période de pêche intensive des requins paraît plus limitée dans le temps, principalement entre mai et juin. Les espèces ciblées par les imraguen sont la raie mourine *Rhinoptera marginata* et le requin à museau pointu *Rhizoprionodon acutus*.

Les analyses ont montré que les quantités par village variaient d'une année à l'autre, confirmant qu'il n'y a pas de villages qui se spécialise dans la pêche des sélaciens.

#### Recommandations

- a) Réviser le calendrier de pêche convenu dans le cadre de la gestion participative de manière à réduire l'impact de la campagne courbine (*Argyrosomus regius*) sur les raies (les pics de captures de raies se situent entre décembre et janvier) ;
- b) Réviser le calendrier de pêche de manière à réglementer la période mai – août qui correspond à une période de reproduction du requin à museau pointu (*Rhizoprionodon acutus*) au PNBA ;
- c) Convenir avec les populations locales de fermer les zones de forte abondance des sélaciens et en intensifier la protection.

#### 5. Suivi scientifique des sélaciens

La pêcherie des sélaciens au PNBA fait l'objet, dans un cadre plus global, d'un suivi par un réseau d'enquêteurs et de suppléants de l'IMROP (Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêches) installés dans les différents villages et couvrant les différents sites de débarquements. Ceci permet de collecter une masse importante de données sur l'activité de pêche, notamment effort et captures. Il est nécessaire de compléter cet échantillonnage par une collecte de données biologiques et de mensurations à même de donner une idée plus précise sur l'état de l'exploitation des espèces pêchées au PNBA et ce dans l'attente de pouvoir disposer d'information sur l'état des stocks de sélaciens et de leur distribution dans le PNBA.

#### Recommandation

- a) Mettre en place un programme de recherche écosystémique sur les sélaciens du PNBA ;

- b) Mettre en place un projet sur la sélectivité des engins pour préparer à une meilleure reconversion de la pêche aux sélaciens vers d'autres ressources ;
- c) Renforcer le suivi des débarquements opérés par l'IMROP notamment par une collecte continue des données biologiques (incluant mensurations).



## **Annexe 4. Décision du comité du patrimoine mondial relative au Parc National du Banc d'Arguin (Mauritanie) (N506) lors de sa 42<sup>ème</sup> session (Manama-Bahrein, 2018)**

### **Décision : 42 COM 7B.98**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/18/42.COM/7B
2. Rappelant la décision 40 COM 7B.85, adoptée à sa 40<sup>ème</sup> session (Istanbul/UNESCO, 2016),
3. Accueille favorablement les efforts consentis par l'État partie pour donner suite aux décisions du Comité et aux recommandations de la mission de suivi réactif de 2014 et demande à l'État partie de poursuivre ces efforts ;
4. Accueille aussi favorablement la mise en place et le renforcement d'un comité permanent de concertation incluant les autorités administratives et municipales régionale et communales, ainsi que les mesures prises pour protéger les espèces menacées, notamment l'engagement de l'État partie de mettre en place, d'ici en 2020, une interdiction stricte de la pêche des séliaciens et demande également à l'État partie de poursuivre le suivi de la pression de pêche, tant à l'intérieur comme en dehors du bien, afin d'en assurer la durabilité et la conservation de sa valeur universelle exceptionnelle (VUE);
5. Accueille également l'organisation de l'atelier nationale des parties prenantes concernant la désignation éventuelle du bien en tant que zone maritime particulièrement sensible (ZMPS), remercie l'Organisation maritime internationale (OMI) pour son soutien et encourage l'État partie à explorer davantage, en coopération avec l'OMI, la finalisation de l'étude de la faisabilité technique d'une éventuelle désignation de la ZMPS avant de soumettre un dossier final de candidature.
6. Prenant note de l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet d'exploration pétrolière (étude sismique) du bloc C7 à proximité du bien et de sa conclusion qu'aucun impact direct n'est pressenti au sein du bien, demande en outre à l'État partie:
  - i. d'assurer la mise en vigueur des mesures d'atténuation afin d'éviter tout impact indirect sur la VUE du bien lors de la phase d'exploration du projet,
  - ii. d'entreprendre une nouvelle EIE au cas où l'État partie passerait à la phase d'exploitation, et ce avant le commencement de travaux éventuels, prenant en compte les courants océaniques qui ont tendance à ramener les eaux du large vers le golfe d'Arguin,
  - iii. de soumettre une telle EIE au Centre du patrimoine mondial dès qu'elle est disponible pour examen par l'UICN ;
7. Prenant en compte l'emplacement du champs de puisage de la mine de Tasiast à moins de 5 km de la limite Est du bien et le fait que l'EIE du projet d'extension de la mine ne comprenne aucune évaluation des impacts sur la VUE du bien, demande par ailleurs à l'État partie de réviser cette EIE afin d'évaluer les impacts du projets sur la VUE du bien, avant que des décisions difficilement réversibles ne soient prises, en accord avec le paragraphe 172 des Orientations et avec la Note consultative de l'UICN sur le Patrimoine mondial et l'évaluation environnementale ;
8. Prend note également du lancement prévu en 2018 de l'étude environnementale stratégique (EES) de la ville de Chami, et réitère sa demande à l'État partie d'assurer que, en plus de l'EES, tout développement dans la ville de Chami fasse préalablement l'objet d'une EIE rigoureuse et soit soumis à l'accord du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) ;

9. Exprime sa préoccupation quant au projet de délocalisation des villages menacés par l'effet du changement climatique dont la mise en œuvre, dans le cadre du plan de développement et d'aménagement du littoral mauritanien(PDALM), est prévue en 2018 et prie aussi instamment l'État partie de fournir des informations détaillées concernant ce projet ;
10. Demande finalement à l'État partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le 1er décembre 2019, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre des points ci-dessus mentionnés, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 44e session en 2020.

## Annexe 5. Rappel des accords internationaux et dispositions légales applicables au PNBA

Extrait du rapport sur l'Etat de la Conservation du PNBA transmis au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO le 30 novembre 2019 :

« Pour concilier, durablement, les impératifs de la conservation et la nécessité d'assurer un développement socioéconomique, les pouvoirs publics ont ratifié et adopté des instruments juridiques et stratégiques variés tant sur le plan international, régional et national au centre desquels, la préservation des écosystèmes du PNBA a été particulièrement la cible. L'énumération suivante de certains de ces instruments n'est pas limitative de leur nature et domaine.

### Sur le plan international :

Sur ce point, il est autant nécessaire de rappeler que l'Etat partie est signataire de plusieurs conventions et accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement, notamment :

- Convention relative à la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel (Paris 1972) ;
- Convention internationale sur l'établissement d'un fonds international de compensation des dommages résultant de la pollution des hydrocarbures (Bruxelles 1971 et Protocole de 1976) ;
- Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires et son Protocole de 1978 (MARPOL 73/78) ;
- Le Protocole sur l'intervention en haute mer en cas de pollution par des substances autres que les hydrocarbures (1973) ;
- Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritime (SAR 79) (1979) ;
- Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar 1982) et le Protocole amendant la Convention (Paris 1982) ;
- Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (Montréal 1987) ;
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets et substances dangereuses (Bâle 1989) ;
- Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC 90) (1990) ;
- Convention et Protocole de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1994) ;
- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (New York 1994) ;
- Convention sur la diversité biologique (Rio, 1994) ;
- Accord relatif à la mise en œuvre de la partie XI de la convention des Nations Unies sur les droits de la mer du 10 Décembre 1982 (New York 1982/1994) ;
- La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982) ;
- L'Accord pour la mise en œuvre des dispositions de la convention des Nations Unies sur les droits de la mer du 10 Décembre 1982 relatives à la conservation et la gestion des stocks halieutiques et poissons grands migrateurs (New York 1995) ;
- Convention de Minamata sur le mercure, (Minamata, 2013) ;
- La Convention sur la Diversité Biologique (Rio, 1993) ;
- La Convention sur les espèces migratrices (Bonn, 1979) ;
- La Convention sur le Patrimoine Mondial, dite Convention de Paris (Paris, 1979) ;
- La Convention Internationale sur le Commerce des Espèces menacées d'extinction (CITES, 1973) ;
- L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, ratifiée en mai 2015 par la Mauritanie ;

- La Convention sur la lutte contre la désertification (Rio, 1992) ;
- Les recommandations issues du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg ;
- Les recommandations du Congrès Mondial des Parcs de Durban (2003) et de Sydney (2014), et notamment la Promesse de Sydney (2014).

#### **Sur le plan régional :**

- La Convention africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (Alger 1968) ;
- La Convention d'Abidjan sur la protection et la mise en valeur de l'environnement marin et côtier en Afrique de l'Ouest et du Centre (1981).

#### **Sur le plan national :**

Pour garantir la mise en œuvre, tous azimuts, des politiques et stratégies du développement durable, l'Etat partie a adopté un ensemble de textes législatifs en faveur de la protection et de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles :

- La loi N°2000-045 du 27/07/2000 portant code de l'environnement intégrant le principe général d'assujettissement de tous les projets à l'étude d'impact sur l'environnement ;
- La loi n° 2010-033 du 20 juillet 2010 portant Code des Hydrocarbures, modifiée par les Lois 2011-044 et 2015-016 du 29 juillet 2015 & et son décret de 2011 portant sur les titres pétroliers ;
- L'ordonnance 2002 relative au secteur aval des hydrocarbures ;
- La Loi n° 2011-022 du 8 mars 2011 relative à la prévention et à la lutte contre la pollution marine ;
- La loi n° 2005-030 du 02 février 2005 portant Code de l'eau ;
- La loi n° 2015-017 du 29 juin 2015 portant Code des Pêches ;
- L'Ordonnance n° 2007-037 du 17 avril 2007 relative au littoral ;
- La loi n°2010-042 du 21 juillet 2010 portant Code de l'hygiène ;
- Le décret n° 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'Etude d'Impact sur l'Environnement, modifié par le décret 2007-105 du 14 mars 2007 ;
- Le Code Forestier (1997) ;
- Le Code de la Chasse et de Protection de la Nature (Loi 97/007 du 20 Janvier 1997 ;
- Le Code Minier et ses textes d'application (Loi 99/013 du 27 Juin 1997) ;
- Le Code Pastoral (Loi 2000/044) ;
- La Loi d'orientation N°201/001 du 7 janvier 2010 sur l'Aménagement du Territoire ;

Il convient de souligner que, dans ce cadre, la loi spécifique du PNBA N°2000-024 du 19 janvier 2000, la loi N°2000-045 du 27/07/2000 portant code de l'environnement et le décret n° 2004-094 du 24 novembre 2004 relatif à l'Etude d'Impact sur l'Environnement, modifié par le décret 2007-105 du 14 mars 2007 garantissent, normativement, la protection de la VUE du PNBA en imposant le préalable d'une EIE rigoureuse répondant aux exigences internationales pour tous les projets et activités à l'intérieur et dans l'espace vital du PNBA-voire sur tout le territoire national.

La ratification et l'adoption par l'Etat partie de tous ces instruments juridiques et de toutes ces stratégies sont l'expression de son engagement absolu à prendre en charge durablement, entre autres, la préservation de la VUE du PNBA et la conservation de ses écosystèmes. Cette volonté est aussi exprimée à travers la protection de 12000 Km<sup>2</sup> dont 180 Km de linéaire côtier.

Cet engagement se révèle, aussi, à travers l'ancrage institutionnel du PNBA auprès du Premier Ministère - Ministère Secrétariat Général du Gouvernement – compte tenu de la transversalité de ses missions majeures de conservation et de développement. ».

## **Annexe 6. Cadre logique du PAG 2020-2024**

Cette annexe constitue le plan opérationnel du PAG PNBA 2020-24. Les différents Plans de Travail Budgétisés Annuels découleront de sa structure et s'aligneront sur son contenu, tout en intégrant des actions correctives et des mesures adaptatives afin de répondre aux défis émergents et aux nouvelles données disponibles.

## Composante 1. Contribution du PNBA au développement durable

Les contributions au développement durable constituent les premières missions légales confiées au PNBA et définies par la Loi 2000/024. On doit les envisager à différentes échelles géographiques : aux niveaux régional et national, en relation avec les agendas internationaux et les stratégies développées par la Mauritanie pour mettre en application ses engagements multilatéraux, d'une part, et au niveau local, d'autre part, en distinguant le développement de la région dans laquelle le PNBA s'inscrit ainsi que son territoire propre et les communautés résidentes. Cette composante s'articule autour de sept résultats attendus complémentaires dont la réalisation permettra d'atteindre l'objectif spécifique. Trois indicateurs d'impact sont proposés ici, qui pourront être évalués en fin de parcours du PAG et actualisés en fonction de la révision éventuelle de la vision.

**Objectif spécifique**      **Contribuer de manière effective au développement durable aux échelles territoriales pertinentes, en promouvant le respect des valeurs environnementales, sociales et culturelles**

Indicateurs d'impact	Cibles	Sources de vérification
Le rôle du PNBA dans l'atteinte des engagements internationaux de la Mauritanie apparaît dans les documents stratégiques	PNBA cité dans les documents relatifs aux engagements de la Mauritanie vis-à-vis de Conventions Internationales d'intérêt : Patrimoine Mondial, OMDD, CBD, CCNUCC, CNULD, RAMSAR, CITES, CMS, Convention d'Abidjan, etc.	Documents stratégiques relatifs aux Conventions Internationales 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> communications nationales sur le changement climatique
Amélioration de conditions de vie des populations résidentes	Eau potable disponible, 3 écoles et 2 centres de santé fonctionnels dans les villages du PNBA avant 2024	Statistiques nationales, études socioéconomiques et rapports d'activités du PNBA et des communes
Maintien (voire restauration) des stocks halieutiques dont les espèces phares dépendent du banc d'Arguin	Contribution effective du PNBA confirmée pour les crevettes côtières, pélagiques côtiers et petits pélagiques	Rapports scientifiques de l'IMROP Autres publications scientifiques

## Résultat 1.1. Contribution au développement national durable

Il est attendu du PNBA une contribution effective au développement national durable. Les bénéfices directs généralement évoqués sont relatifs aux services des écosystèmes et notamment à l'effet de spillover attendu des AMP dans leur rôle de reconstitution de stocks halieutiques exploités à l'extérieur de l'AMP ainsi que le rôle de séquestration de carbone. On doit également citer le rôle de laboratoire du développement durable du PNBA et sa contribution aux stratégies nationales relatives à l'environnement, à la biodiversité, au changement climatique, la lutte contre la pauvreté, etc. Sa position cruciale au sein des réseaux national et régional pour la conservation de la biodiversité littorale ouest africaine constitue également une valeur ajoutée significative pour la Mauritanie.

**Résultat attendu 1.1. La contribution du PNBA au développement durable est documentée et valorisée par les autorités nationales dans les stratégies, les politiques sectorielles et les engagements internationaux de la Mauritanie**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Citation du rôle du PNBA dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, de conservation de la biodiversité et d'adaptation au CC	Chaque document stratégique produit pendant la période 2020-24 cite le PNBA et définit sa contribution	Stratégies nationales, documents de politiques sectorielles et 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> communications nationales sur le climat
Position du PNBA dans les réseaux national et régional d'aires protégées	Rôle central du PNBA attesté par les documents stratégiques du réseau national d'aires protégées de Mauritanie PNBA bénéficiaire des projets d'appui au réseau national d'aires protégées PNBA bénéficiaire de la Commission Environnementale Participation à toutes les AG du RAMP AO et accueil d'une AG du RAMP AO dans le PNBA	Documents stratégiques du réseau national d'aires protégées Rapports de la Commission Environnementale Documents stratégiques et rapports du RAMP AO
Position et intégrité du PNBA dans la stratégie nationale des pêches	Respect de l'intégrité du PNBA et contribution à sa gestion Reconnaissance officielle du PNBA comme un des outils clés de la gestion de pêches	Stratégie nationale des pêches
Représentation et valorisation du PNBA dans les grands évènements internationaux	Délégation Mauritanienne au Congrès Mondiaux de la Conservation 2020 et 2024 Représentation du PNBA dans les délégations nationales aux CoP CCNUCC, CBD, RAMSAR, CITES, etc. et la réunion	Documents officiels et rapports de missions

	annuelle du CPM/UNESCO	
--	------------------------	--

**Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 1.1.**

<b>Activités</b>	<b>Responsabilités de mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Date de réalisation</b>
1.1.1 Participation du PNBA aux processus d'élaboration des documents stratégiques et des politiques sectorielles	Direction du PNBA et personnel délégué pour le représenter PNBA	Transmission de courriers aux institutions partenaires Participation effective aux réunions	En fonction du rythme de mise à jour des documents stratégiques
1.1.2 Participation du PNBA aux réunions du réseau national d'aires protégées et du RAMPAO	Direction du PNBA et personnel délégué pour représenter le PNBA	Participation effective à tous les comités de pilotage du réseau national d'aires protégées et du RAMPAO	En fonction du rythme de mise à jour des documents stratégiques
1.1.3 Participation active aux Forums Régionaux du PRCM	Direction du PNBA et personnel délégué pour le représenter	Participation effective Présentations, stands et posters	2020 et 2022
1.1.4 Participation aux congrès internationaux de la nature	Direction du PNBA	Participation effective et production de rapports de mission	2020 et 2024
1.1.5 Participation du PNBA aux réunions internationales d'intérêt (CPM UNESCO notamment) et aux COPs d'intérêt (CCNUCC, RAMSAR, CITES, Convention d'Abidjan, etc.)	Direction du PNBA et personnel délégué pour représenter le PNBA	Participation effective et production de rapports de mission	Dès 2020 et tout au long du PAG



## Résultat 1.2. Développement des communes et cohérence territoriale

La mise en place du nouveau découpage des communes de Mamghar et Chami ainsi que du Conseil Régional de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou constituent pour le PNBA et ses populations résidentes des opportunités qui doivent être planifiées dans les documents d'orientation et matérialisées au travers de la mise en œuvre d'activités conjointes.

**Résultat attendu 1.2. Les plans de développement communal de Chami et Mamghar intègrent de clairs objectifs de conservation et de valorisation du PNBA et contribuent à orienter des financements d'appui au développement du Conseil Régional de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou vers les villages du PNBA**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Les plans de développement communaux de Mamghar et Chami sont actualisés et alignés avec le PAG du PNBA	Deux plans de développement communal actualisés avec l'appui du PNBA pendant la période d'exécution du PAG 2020-24	Plans de développement communaux
Les plans de développement communaux de Mamghar et Chami orientent des investissements du Conseil Régional de la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou sur des projets de développement social durable dans les villages du PNBA	Au moins une action en faveur du développement socioéconomique financée par le Conseil Régional dans les villages du PNBA des communes de Chami et Mamghar	Rapports d'activités des communes Rapports du CVCG
Des plans d'action sont convenus entre le PNBA et les Communes pour définir les rôles et responsabilités de chaque partie pour renforcer l'accès aux services de base et assurer l'assainissement des villages	Une convention cadre, établie entre PNBA, Conseil Régional et Communes établie avant 2021, définit le rôle de chaque partie pour le développement local Des conventions spécifiques définissent dès 2022 des plans d'action pour chaque thématique (assainissement et services de base aux communautés résidentes - eau, éducation et santé) dans les communes de Chami et Mamghar, précisant le rôle de chaque partie	Documents validés

**Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 1.2.**

<b>Activités</b>	<b>Responsabilités de mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Date de réalisation</b>
1.2.1 Appui et participation active du PNBA aux processus d'élaboration des Plans de Développement Communaux de Chami et Mamghar en cohérence avec le Conseil Régional de NDB	Communes PNBA	Deux plans de développement communaux actualisés dans le temps d'exécution du PAG	En fonction du rythme d'actualisation des PDC
1.2.2 Planification et mise en œuvre d'actions d'appui au développement durable	Conseil Régional, Communes, PNBA	Au moins trois actions financées dans les villages du PNBA de chaque commune sur la base des fonds du Conseil Régional	Avant 2024
1.2.3 Mettre en place des systèmes de collecte et de traitement de déchets dans les villages	Conseil Régional, Communes, PNBA	Trois centres de traitement fonctionnels à Chami, Mamghar et Ten Alloul	Avant 2024

### Résultat 1.3. Conditions de vie des communautés résidentes du PNBA et accès aux services de base

Le PNBA appuie l'amélioration des conditions de vie dans les villages situés sur son territoire en promouvant un habitat amélioré et en renforçant les conditions d'accès aux services de base.

**Résultat attendu 1.3. Les communautés résidentes disposent d'accès à l'eau potable, aux services d'éducation et de santé de base les villages du PNBA**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Construction d'habitations par les populations résidentes basées sur un modèle amélioré	3 différents plans architecturaux sont proposés aux villages Au moins 8 maisons dans 4 villages construites selon les plans	Rapports d'activité du PNBA Rapports du CVCG
Disponibilité en eau potable	4 unités de dessalement et réseaux de distribution entretenus et fonctionnels dans le PNBA	Rapports du CVCG Rapports d'activités des communes
Existence d'écoles et présence d'instituteurs pour assurer l'éducation de base des enfants	Au moins une école fonctionnelle de 2 à 3 classes à Mamghar, Teichott et Iwik	Rapports d'activité du PNBA Rapports d'évaluation externe
Existence de services pour les soins de base et les évacuations sanitaires vers Chami	Au moins une ambulance tout-terrain fonctionnelle Deux centres de santé fonctionnels à Mamghar et Iwik	Vérifications sur le terrain

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 1.3.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
1.3.1 Produire des plans d'architecture et de guides de construction de maisons en bois fonctionnelles et peu onéreuses	PNBA et Communes	Plans disponibles et mis à disposition des communautés résidentes et du Chantier Naval Imraguen	2021
1.3.2 Assurer l'entretien régulier des unités de dessalement et de distribution de l'eau	Services techniques du PNBA Jeunes formés dans les villages	Réalisation en temps opportun des opérations de maintenance	En respect des spécifications techniques du matériel
1.3.3 Former une équipe locale mixte (PNBA et population résidente) pour assurer le bon fonctionnement des unités de dessalement	PNBA et Communes	10 agents formés dont 6 issues de la population résidente	2022
1.3.4 Réhabiliter, rééquiper et dynamiser les écoles de Mamghar, R'gueiba et Teichott	DREF, Communes et PNBA	Travaux de réhabilitation et d'équipement des salles réalisés Instituteurs présents et actifs	2024
1.3.5 Finaliser la construction et l'équipement du centre de santé d'Iwik	PNBA, Commune de Chami et Ministère de la Santé	Centre de santé construit et équipé Personnel de santé en place Consultations dispensées	2021

## Résultat 1.4. Economie locale et valorisation des ressources naturelles

Le PNBA promeut un développement socioéconomique fondé sur la valorisation des ressources naturelles, culturelles et paysagères du PNBA en appuyant les organisations socioprofessionnelles, les structures associatives et l'entrepreneuriat.

**Résultat attendu 1.4. Les activités économiques fondées sur les savoir-faire Imraguen et la valorisation des ressources naturelles sont soutenues et permettent une amélioration des revenus des ménages dans les villages du PNBA**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Assainissement de la gestion et dynamisation entrepreneuriale des coopératives villageoises	Comptes audités et certifiés pour les coopératives viables Bureaux renouvelés dans le respect des règles gouvernance Formations à l'entrepreneuriat pour chaque coopérative Investissements réalisés par au moins trois coopératives à hauteur d'un minimum de 1,5 millions d'ouguiyas au total	Rapports d'audits des coopératives PV de réunion des coopératives Rapports de formation Vérifications de terrain
Capacité d'administration communautaire de la flottille des lanches	1 organisation communautaire mise en place avant 2021 et gère le registre des propriétés et cessions et l'approvisionnement en matériaux pour la maintenance et la construction des lanches	PV de réunion Registre des lanches Vérifications de terrain
Gestion autonome, rentable et transparente du Chantier Naval Imraguen	Bâtiments réhabilités Comptes annuels certifiés et résultats positifs Au moins 5 lanches neuves fabriquées Au moins 8 maisons en bois construites	Rapports du CVCG Rapports d'audits du CNI Vérifications de terrain
Accroissement et certification de la production de produits halieutiques transformés (tichtar, dhîn, poutargue et autres produits transformés)	Le nombre de tickitts améliorés augmente La production des groupements féminins augmente La salubrité des produits est certifiée par l'ONISPA	Rapports du CVCG Rapports de campagne de transformation (PNBA)
Développement de la pêche à la ligne	Au moins 15 lanches pratiquent exclusivement la pêche à la ligne en 2024	Rapports de l'IMROP
Développement de nouveaux groupements d'intérêt	Au moins deux nouveaux GIE sont créés	Rapports du CVCG

économique et/ou petites entreprises locales	Au moins un opérateur collecte et recycle le plastique	Vérifications de terrain
--	--	--------------------------

#### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 1.4.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
1.4.1 Réaliser les assemblées générales et les audits annuels des coopératives	Coopératives, CVCG, PNBA et auditeur/commissaire aux comptes	Assemblées générales tenues Audit annuel de chaque coopérative	Annuelle Annuelle
1.4.2 Accompagner la mise en place d'une organisation communautaire destinée à remplacer ou revitaliser la Coopérative des propriétaires de lanches	PNBA, CVCG	Assemblée constituante tenue Assemblées générales organisées Matériaux commandés et réceptionnés	2020 Annuellement 2022
1.4.3 Recenser les lanches et mettre à jour le registre des propriétés et des immatriculations	PNBA, MPEM	Registre actualisé	2020
1.4.4 Finaliser la réhabilitation des bâtiments du Chantier Naval Imraguen (CNI)	PNBA, CNI, prestataires	Bâtiments finalisés et livrés	2020
1.4.5 Assurer la dynamisation des campagnes de transformation et en assurer le suivi	PNBA, coopératives villageoises, groupements féminins	Campagnes menées annuellement à Teichott, R'gueiba et Mamghar Production suivie et en augmentation	Annuelle
1.4.6 Appuyer le développement de la pêche à la ligne par des formations, du matériel et des incitations à définir	PNBA, coopératives villageoises, GIE pêcheurs ligneurs	Formations dispensées Matériel mis à disposition	Annuelle
1.4.7 Réaliser une série de formations coaching à l'entrepreneuriat local et associatif	PNBA, Prestataire	1 formation annuelle dans chaque village au profit des coopératives, des GIE de femmes et des jeunes	Annuelle

## Résultat 1.5. Promotion du savoir-faire et de la culture Imraguen

Le PNBA promeut les savoir-faire Imraguen en protégeant les populations résidentes contre le risque de remplacement par de la main d'œuvre étrangère et en soutenant le fonctionnement des associations socioculturelles et l'organisation d'une foire annuelle Imraguen.

**Résultat attendu 1.5. Les populations résidentes bénéficient de mesures et d'actions destinées à protéger leur position dans les filières économiques et à promouvoir leur savoir-faire et leur culture**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Gestion et limitation de la main d'œuvre exogène	Pas plus de la moitié de main d'œuvre exogène dans chaque village et pour tout type d'activité Aucun capitaine de lanche non Imraguen Retrait des cartes professionnelles aux contrevenants	Registre des cartes professionnelles Rapports du CVCG
Réhabilitation et dynamisation des maisons de la culture	Au moins 4 maisons de la culture réhabilitées, rééquipées, fonctionnelles et effectivement valorisées par les jeunes	PV de réception des travaux Vérifications de terrain
Appui à la dynamisation des associations de la jeunesse	Associations de la jeunesse existantes et actives dans au moins 6 villages Au moins trois activités annuelles inter-villages	Rapports du CVCG
Appui à l'organisation annuelle de la Foire culturelle Imraguen	Une foire de 2 à 5 jours organisée annuellement et représentant les différentes associations de base Imraguen	Rapports du CVCG

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 1.5.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
1.5.1 Tenir un registre des cartes professionnelles et assurer leur actualisation annuelle	PNBA et CVCG	Cartes professionnelles distribuées Registre tenu à jour et actualisé régulièrement avec des attributs concernant l'activité et les entorses à la réglementation	2020 Actualisation régulière
1.5.2 Réhabiliter et équiper 4 maisons des	PNBA et Communes	Travaux réalisés et maisons réouvertes	2022

jeunes			
1.5.3 Appuyer l'organisation de la foire annuelle	PNBA, Communes et société civile	Foire annuelle organisée	Annuellement

## Résultat 1.6. Redynamisation et encadrement de l'écotourisme

Le PNBA promeut le développement de l'écotourisme et l'accroissement du nombre de visites du PNBA, dans le respect des règles de conservation et au bénéfice premier des populations résidentes.

**Résultat attendu 1.6. L'écotourisme connaît un important redéveloppement basé sur des services proposés par les communautés résidentes et le PNBA retrouve une place de premier rang au sein des régions et des produits touristiques clés de la Mauritanie**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Position du PNBA dans les circuits et produits touristiques phares de la Mauritanie	Le PNBA est vendu dans les programmes touristiques d'au moins 4 opérateurs nationaux et internationaux	Sites web Registre des entrées touristiques
Nombre de visiteurs	Au moins 500 visiteurs nationaux et 200 touristes internationaux par an	PV des AG des coopératives Rapport suivi campagne touristique Registre des entrées touristiques
Nombre de circuits et sites fréquentés	Au moins 4 villages régulièrement visités et bénéficiant des retombées du tourisme Au moins 500 sorties écotouristiques des lanches par an depuis Arkeiss, Ten Alloul, Iwik et Tessot	Audits des coopératives Registre des entrées touristiques
Réhabilitation des observatoires ornithologiques à Eznaya, la baie d'Aouatif et la presqu'île d'Iwik	Au moins trois observatoires ornithologiques restaurés par le CNI, accessibles et fonctionnels	PV de réception de travaux Vérifications de terrain
Niveau d'investissement des coopératives dans la relance de l'écotourisme	Aux moins 4 campements villageois équipés de tentes, de matériels de cuisine et de toilettes Au moins 10 équipements standards pour les sorties en lanches (gilets, jumelles, sceaux, popote, échelles)	Audits des coopératives Vérifications de terrain



Qualité des services des populations résidentes	Satisfaction positive des visiteurs	Enquête auprès de visiteurs
---	-------------------------------------	-----------------------------

**Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 1.6.**

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
1.6.1 Finaliser, adopter et mettre en œuvre la stratégie écotourisme	PNBA, CSBA, Ministère du Tourisme	Stratégie d'écotourisme mise en œuvre	2020
1.6.2 Mise en œuvre de la stratégie écotouristique	PNBA, CVCG, Ministère du Tourisme, prestataires	Circuits	
1.6.3 Réviser les modalités d'aménagement et de gestion du campement du Cap Tafarit	PNBA, Coopérative d'Arkeiss	Mise en conformité du campement avec la stratégie d'écotourisme	2020
1.6.4 Actualiser les offres de visite (circuits et sites) et le site web du PNBA	PNBA	Offre touristique renouvelée Site web mis à jour	2020
1.6.5 Appuyer et accompagner les coopératives villageoises dans des projets d'investissement pour l'écotourisme	PNBA	4 projets d'investissement élaborés et financés	2021
1.6.6 Réhabiliter les observatoires ornithologiques	PNBA et CNI	3 observatoires fonctionnels	2021
1.6.7 Organiser des formations à l'écotourisme au profit des jeunes et des femmes	PNBA et prestataire	Formations effectuées dans 4 villages	2020
1.6.8 Réaliser une enquête de satisfaction auprès des visiteurs	PNBA	Rapport d'enquête	2022

## Résultat 1.7. Modalités de financement du développement local

Reconnaissant les importants besoins d'investissement social et les difficultés à faire financer le développement des villages par des fonds extérieurs, le PNBA et les communautés résidentes du PNBA collaborent à la mise en place d'une fiscalité locale et d'une Fondation pour un développement socioéconomique équitable et solidaire qui permettra de capter et de gérer l'investissement de financements issus des acteurs locaux et des territoires adjacents au PNBA.

**Résultat attendu 1.7. Le développement socioéconomique dans les villages du PNBA bénéficie de financements administrés par une Fondation Imraguen pour le développement solidaire et générés à travers une fiscalité locale et les contributions des acteurs économiques du nord-ouest mauritanien**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Création et lancement officiel de la Fondation du PNBA pour une Développement Solidaire	Existence reconnue par l'Etat Documents légaux permettant d'entreprendre des démarches auprès des banques et des contributeurs	Statuts et récépissé de création Règlement intérieur
Contribution financière des communautés résidentes à la Fondation du PNBA pour une Développement Solidaire	Intégralité du fonds ARPI reversé avec l'accord du CVCG	Rapports d'activités et comptes audités de la Fondation
Contributions des grands acteurs économiques du territoire au financement de la Fondation et de son programme d'action	Contributions annuelles du Conseil Régional, opérateurs miniers, Commission Environnementale Contributions de bailleurs conservation et développement Contributions d'autres opérateurs économiques (banques, assurances, entreprises commerciales, etc.)	Rapports d'activités et comptes audités de la Fondation
Existence d'un système de taxation des activités locales	Taxation du mareyage Taxation de la pêche Taxation des activités touristiques	Rapports d'activités Tableau de bord
Financement d'actions de développement social et économique dans les villages par la Fondation du PNBA pour une Développement Solidaire	Financement d'au moins 10 actions dans au moins 5 villages et pour un montant total d'au moins 25 millions d'ouguiyas	Rapports d'activités et comptes audités de la Fondation PV de réception de travaux Vérifications de terrain

**Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 1.7.**

<b>Activités</b>	<b>Responsabilités de mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Date de réalisation</b>
1.7.1 Formaliser la création de la Fondation du PNBA pour une Développement Solidaire	PNBA	Célébration du lancement officiel de la Fondation Règlement intérieur adopté Conseil d'administration en place Compte bancaire ouvert	2020
1.7.2 Elaborer le business plan de la Fondation du PNBA pour une Développement Solidaire	Fondation, PNBA, CVCG et Communes	Business plan adopté	2021
1.7.3 Démarcher l'ensemble des contributeurs potentiels (Commission Environnementale, opérateurs miniers et privés, Conseil Régional, Zone France de Nouadhibou, etc.)	Fondation, PNBA, CVCG et Communes	PV de réunions	2021
1.7.4 Réaliser des actions de développement social et économiques au profit des communautés villageoises sur la base de financements de la Fondation du PNBA pour une Développement Solidaire	PNBA, Fondation et prestataires	Plans d'action budgétisés périodiques Contrats d'opérateurs exécutés Actions effectivement réalisées	2021 à 2024
1.7.5 Mettre en place un système de taxes locales au profit du développement local	PNBA, Communes	Étude Textes réglementaires	2020

## Composante 2. Conservation du capital naturel et du patrimoine culturel

Le PNBA a la charge de la conservation du capital naturel et du patrimoine culturel qui se trouve sur son territoire, à l'origine de la décision de classement initiale de cette aire protégée. La Loi donne une compréhension inclusive de la notion de conservation en évoquant l'intégrité et la productivité des écosystèmes terrestres, marins et insulaires et des ressources naturelles, la préservation des espèces menacées, y compris celles qui ne sont présentes dans le PNBA que pendant une partie de leur cycle de vie, ainsi que les sites de valeur scientifique, archéologique ou esthétique particulière. Les obligations découlant de la Convention du Patrimoine Mondial exigent par ailleurs du PNBA la préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle à l'origine du classement du PNBA à la liste du patrimoine mondial. On notera que la conservation des valeurs esthétiques incombe également au PNBA, qui doit protéger la qualité paysagère.

**Objectif spécifique**      **Maintenir l'intégrité du PNBA et garantir la conservation de son capital naturel, de sa biodiversité et de ses valeurs paysagères et culturelles en mettant en œuvre les actions nécessaires de suivi, de surveillance et de contrôle**

Indicateurs d'impact	Cibles		Sources de vérification
Capacités à documenter l'état des écosystèmes du PNBA	L'observatoire du PNBA recueille les informations nécessaires en continu pour renseigner le Tableau de Bord de l'efficacité de la gestion		Base de données de l'Observatoire Tableau de Bord du PNBA
Statut des espèces menacées	Le statut des espèces menacées présentes sur le territoire du PNBA est documenté et s'améliore		Tableau de Bord du PNBA Publications scientifiques
Statut des compartiments clés des écosystèmes	Les herbiers marins, les mangroves et les formations végétales liées aux oueds et aux dunes littorales disposent d'un statut de conservation spécifique		Rapports des recherches et publications scientifiques Zonage du PNBA et mesures de gestion associées
Contrôle des menaces pesant sur l'intégrité du PNBA	Les recommandations du Comité du Patrimoine Mondial sont mises en œuvre et suivies d'effets positifs Les pressions appliquées aux ressources		Rapport sur l'Etat de Conservation Rapports de la surveillance Tableau de Bord du PNBA

	naturelles sont contenues par une surveillance permanente et efficace		
Etat des valeurs paysagères du PNBA	La pollution visuelle des paysages terrestres et littoraux est réduite dans les sites prioritaires		Conventions tripartite PNBA-commune et société civile
Etat du patrimoine culturel	Aucune coque de lanche à voile n'est plastifiée Aucun site archéologique n'est pillé ou défiguré		Rapport sur l'Etat de Conservation Vérifications de terrain Rapport activités annuelles

## Résultat 2.1. Suivi écologique et des conditions environnementales

L'observatoire du PNBA intègre les informations scientifiques collectées sur le terrain par le PNBA et ses partenaires, permettant de documenter l'état écologique des écosystèmes. Ce suivi écologique permet également d'évaluer les risques environnementaux et de les prendre en compte de manière anticipée.

### Résultat attendu 2.1. L'état de l'environnement du PNBA est suivi et documenté régulièrement

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Fonctionnement de l'observatoire du PNBA	L'observatoire dispose d'équipements pour la collecte des informations nécessaires à la mise à jour du Tableau de Bord La base de données est gérée par un système performant et sécurisé permettant une actualisation et un accès en ligne	Rapport sur l'Etat de Conservation Tableau de Bord du PNBA Rapports du CSBA
Alimentation de la base de données de l'observatoire	Les conventions de recherche définissent l'obligation de partage des données sources et traitées Toutes les données produites sont reversées à l'observatoire	Conventions de recherche Base de données
Analyse des risques environnementaux	Les risques liés aux contaminations chimiques et industrielles sont évalués par rapport à un état de référence de 2020 Les risques liés aux espèces invasives sont documentés, notamment ceux relatifs aux pullulations d'espèces marines	Rapport sur l'Etat de Conservation Rapports du CSBA Rapports de l'IMROP et de l'ONISPA Publications scientifiques
Suivi des effets du changement climatique	Les transformations paysagères et écologiques générées par les effets du changement climatique sont identifiées et documentées	Rapport sur l'Etat de Conservation Rapports du CSBA Publications scientifiques 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> communication de la Mauritanie sur le Climat

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 2.1.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
2.1.1 Acquérir les équipements pour la collecte de données par les équipes terrain	PNBA	Matériels acquis et livrés sur le terrain	Annuelle
2.1.2 Renforcer les capacités techniques et humaines de l'observatoire pour permettre la mise à jour et la consultation en ligne	PNBA, école de formation spécialisée	Au moins 4 cadres et agents du PNBA sont formés sur la mise en ligne des données	2021
2.1.3 Collecter régulièrement les données environnementales suivant les instructions du Guide de l'Observatoire	PNBA, IMROP, ONISPA, ENS, Univ El Asria et autres partenaires scientifiques	Bases de données tenues à jour Rapports transmis	Collecte permanente Rapports annuels
2.1.4 Mettre à jour les conventions de recherche pour renforcer les dispositions relatives au partage des données sources et traitées	PNBA et partenaires nationaux et internationaux	Au moins 4 nouvelles conventions avec des partenaires d'ici 2024 Actualisation des anciennes conventions	2021
2.1.5 Mettre à jour la base de données avec les données transmises par les partenaires	PNBA	Base de données mise à jour	Annuelle
2.1.6 Définir et renseigner des indicateurs pour le suivi des risques de contamination, notamment d'origine terrestre	PNBA, ONISPA	Un système de suivi des contaminants terrestres est mis en place	2021
2.1.7 Assurer une veille concernant les espèces potentiellement envahissantes	PNBA, IMROP, ONISPA et partenaires scientifiques	Rapports d'observation ponctuels transmis au CSBA et au PNBA	Ponctuellement
2.1.8 Suivre et documenter les transformations paysagères sur la base d'analyses diachroniques d'images satellitaires et d'observations sur le terrain	PNBA et partenaires scientifiques	Rapports études et expertises	
2.1.9 Suivi régulier du Hg dans les zones côtières du PNBA	PNBA, ONISPA, IMROP et partenaires scientifiques	Rapports études et expertises	2021

## Résultat 2.2. Biodiversité et espèces emblématiques

Le PNBA apporte une contribution directe à la conservation d'espèces endémiques (hérons cendrés et spatules du banc d'Arguin) ou reliques (tilapia, mangroves adaptés aux conditions salines) présentes sur son territoire (, , etc.) ainsi qu'à de multiples espèces migratrices passant une partie de leur cycle de vie sur le parc. Une attention particulière est accordée aux espèces menacées ou faisant l'objet de mesures de protections internationales.

**Résultat attendu 2.2. La contribution du PNBA au maintien de la biodiversité est effectif et le statut des espèces endémiques, emblématiques, protégées et/ou menacées passant une partie de leur cycle de vie dans le PNBA est maintenu ou amélioré**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Etat de référence des habitats et des espèces clés	Un état de référence de la biodiversité est établi en 2020, documentant les statuts et identifiant les menaces et risques	Etat de référence de la biodiversité Rapport sur l'Etat de Conservation
Niveaux de nuisance dans les sites critiques pour les espèces protégées ou menacées	Les concentrations de chacals sont réduites grâce à un contrôle de l'accès aux stocks d'eau douce L'utilisation de filets kasra (pièges) est abandonnée du Cap Timirist et à la Baie Saint Jean	Rapports et publications scientifiques Rapports du CSBA
Statut des habitats littoraux clés	Les formations de mangroves et d'herbiers marins sont cartographiées et leurs évolutions spatiales sont suivies Les principales formations végétales terrestres sont décrites	
Statut des populations d'espèces clés	Les dénombrements ciblés sont faits annuellement et deux recensements complets de l'avifaune sont réalisés Les structures des populations de <i>S.melanotheron</i> , <i>R. cemiculus</i> et <i>R. acutus</i> ne montrent aucune dégradation	
Statut des populations d'espèces sensibles	Les gazelles dorcas, les mammifères terrestres et marins et les tortues marines ne subissent aucune pression directe La présence de phoques moines <i>M.monachus</i> dans la RSCB est suivie et le taux de survie des jeunes évalué Captures requins marteaux <i>S.lewini</i> réduites à - de 10 t/an L'interdiction de la pêche ciblée aux sélaciens est respectée	



Etat des communautés floristiques	Aucune espèce végétale ne fait l'objet d'une exploitation ciblée hormis les pâturages à chameaux La capacité de charge des pâturages est définie par zone par les communautés résidentes et le PNBA et respectée	
-----------------------------------	---	--

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 2.2.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
2.2.1 Etablir un état de référence du statut des habitats et des espèces clés et des menaces auxquelles ils sont confrontés	Observatoire de l'Environnement du PNBA, partenaires scientifiques et CSBA	Rapport d'état de référence validé par le CSBA	2020
2.2.2 Définir des mesures spécifiques pour la conservation de sites, habitats et espèces sensibles	PNBA, GCM	Zonage actualisé	2020, 2022, 2024
2.2.3 Actualiser sur une base bi-annuelle objectifs et des mesures conservatoires prioritaires pour la préservation des habitats et des espèces menacées	PNBA et CVCG	Actualisation bi-annuelle des mesures de gestion et de conservation	2020, 2022, 2024
2.2.4 Inventorier, documenter et cartographier la faune terrestre	PNBA et partenaires	Inventaires et cartes produites	2020 2021
2.2.5 Elaborer et actualiser les cartes d'extensions des principaux habitats	PNBA et partenaires scientifiques	Cartographie des herbiers marins et des mangroves à jour	2022
2.2.6 Documenter le statut des espèces clés sur la base de suivis réguliers, de dénombrements périodiques et d'observations directes	PNBA, IMROP, ONISPA, partenaires scientifiques	Production des rapports et mise à jour du Tableau de Bord	Permanent
2.2.7 Documenter et cartographier les communautés floristiques et leur usage	PNBA, CVCG, CCMAR, ISPA	Rapport de la surveillance terrestre	Surveillance permanente Rapports annuels

### Résultat 2.3. Gestion et surveillance du territoire

Le PNBA établit des mesures de gestion et met en œuvre une stratégie de surveillance maritime et terrestre avec ses partenaires institutionnels et la communauté résidente qui prend part à une surveillance participative.

**Résultat attendu 2.3. Le PNBA est efficacement géré selon des zonages et des règles d'accès et d'usages élaborées de manière participative et faisant l'objet d'un effort de surveillance permanent sur ses parties maritimes et terrestres, en partenariat avec les institutions nationales en charge et la population résidente**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Existence de règles consensuelles et actualisées de gestion des ressources naturelles du PNBA	Zonage maritime et règles de gestion des pêches révisés sur une base bi-annuelle en collaboration avec la population et les partenaires Zonage terrestre et règles liées au pastoralisme élaborées de manière consensuelles avec les éleveurs résidents du PNBA	Rapport d'atelier de concertation 2021, 2023 Rapports du CSBA
Connaissance de la réglementation et sensibilisation	Deux missions annuelles de diffusion de la Loi et des règles de gestion Conduite d'une campagne de sensibilisation des pêcheurs artisanaux des ports de Nouadhibou et de Tanit Sensibilisation régulière des communautés locales et riveraines Deux missions de restitution des résultats de la surveillance par an	Rapports de mission de sensibilisation Supports de sensibilisation Rapports de mission de restitution
Qualité de la collaboration avec la GCM pour la surveillance maritime	Protocole d'accord reconduit annuellement avec la GCM 3 réunions de planification et de concertation tenues annuellement	PV de réunions du CTC PNBA/GCM Rapports de mission de suivi du fonctionnement de la SM
Efficacité de la surveillance maritime et côtière	1 unité d'au moins 16 m de long est fonctionnelle, dédiée à des missions longues sur la frontière ouest du PNBA et à	Vérifications de terrain Rapports de mission

	<p>l'appui aux unités côtières</p> <p>Au moins 4 unités côtières à équipage mixte PNBA / GCM / population bien entretenues et équipées opèrent en permanence depuis le cap Ste Anne, cap Alzaze, Iwik et Mamghar entre 500 et 600 sorties par an (2500 heures) dont au moins la moitié de nuit</p> <p>Au moins 2 brigades mobiles réalisent au moins 10 sorties par mois chacune le long des littoraux sensibles afin de réduire significativement les pressions des pêcheurs au kasra</p> <p>Au moins une formation annuelle pour la mise à niveau de l'ensemble des agents de la surveillance maritime et littorale</p>	<p>Rapports de synthèse mensuels</p> <p>Rapport trimestriel technique et financier</p> <p>Rapport de synthèse annuel</p> <p>PV de contravention</p> <p>PV d'incinération des filets</p> <p>Rapport de formation</p>
Effectivité de la surveillance participative des pêches	Au moins 20 lanches originaires des différents villages participent régulièrement à la surveillance de la partie maritime du PNBA et communiquent des informations pertinentes	<p>Rapports de surveillance</p> <p>PV d'ateliers de concertation</p> <p>Rapports CVCG</p>
Destruction des engins de pêche illégaux confisqués	Décision autorisant légalement le PNBA à détruire l'ensemble des engins de pêche confisqués y compris sur une base rétroactive	<p>Relevé de décision et acte officiel</p> <p>Rapports de surveillance</p> <p>Vérification de terrain</p>
Application de sanctions renforcées avec des montants croissants appliqués aux récidivistes	<p>Barème de sanctions révisées et augmentées incluant des valeurs supplémentaires appliquées pour les récidivistes</p> <p>Interdiction d'accès aux cartes professionnelles provisoire pour tous les contrevenants et définitive pour les récidivistes</p>	<p>Relevé de décision et acte officiel</p> <p>Grille des amendes révisée</p> <p>Rapports de surveillance et PV de contravention</p>
Effectivité de la surveillance terrestre	<p>Les éleveurs résidents informent régulièrement les agents du PNBA afin qu'ils interviennent avec la gendarmerie en cas de présence de troupeaux non autorisés dans le PNBA</p> <p>Une mission de contrôle est organisée par le PNBA sur une base mensuelle minimale</p>	Rapports de surveillance
Délimitation physique de la partie terrestre en place	Bornage terrestre complet en 2022 et entretenu	Vérification de terrain

	régulièrement	
Existence de règles consensuelles de gestion de la circulation et d'une signalétique appropriée	Plan de mobilité validé et signalétique au niveau des pistes et des carrefours en place en 2020	Plan de circulation validé Vérifications de terrain

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 2.3.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
2.3.1 Organiser en 2021 puis chaque deux ans un atelier de concertation au cours duquel, entre autres, le zonage (maritime et terrestre) et les règles de gestion (pêche et activités terrestres) sont évalués et actualisés de manière participative et consensuelle	PNBA, IMROP, Ministère des Pêches, CVCG	Rapport d'atelier de concertation Zonage révisé Règles de gestion actualisées	2021, 2023
2.3.2 Réaliser les différentes missions de diffusion de la Loi, de sensibilisation, et de restitution des résultats de la surveillance	PNBA, GCM	Missions réalisées et rapports produits	Dès 2020 et tout au long du PAG
2.3.3 Conduire deux campagnes de sensibilisation des pêcheurs aux ports de Tanit, Mhejratt et Nouadhibou	PNBA, GCM	Missions réalisées et rapports produits	2021, 2023
2.3.4 Organiser au moins 500 sorties de surveillance maritime par an avec l'ensemble des unités fonctionnelles du nord au sud du PNBA	PNBA, GCM	4 unités côtières et 1 unité hauturière Au moins 300 sorties nocturnes, 200 diurnes	Dès 2020 et tout au long du PAG
2.3.5 Tenir au moins trois réunions par an de la CTC PNBA-GCM prévues par le Protocole d'accord	PNBA, GCM	Réunions tenues et PV rédigés	Dès 2020 et tout au long du PAG
2.3.6 Réaliser les missions de suivi du fonctionnement du dispositif de	PNBA, GCM	Missions réalisées et rapports produits	Dès 2020 et tout au long du PAG

surveillance			
2.3.7 Renouveler et entretenir le matériel de surveillance maritime et le matériel de navigation	PNBA, GCM	3 unités côtières acquises en 2020 4 unités et 8 moteurs fonctionnels en permanence Matériel de communication (VHF fixes et portatives), de sécurité et de navigation complet pour chaque unité (matériel de sécurité, jumelles, GPS à cartes) Equipements des équipages complets (bottes, combinaisons, pull, gilets de sauvetage, etc.) 1 unité de 18 m fonctionnelles en 2023	2020 pour le matériel complet puis entretien permanent tout au long du PAG 2023 pour l'acquisition et la mise en fonction de l'unité de 18m
2.3.8 Organiser l'audit des embarcations à l'arrêt, réhabiliter les embarcations jugées utilisables et évacuer les épaves hors du PNBA	PNBA, GCM	1 unité réhabilitée à neuf pour les besoins de la surveillance Pas d'épave visible dans le PNBA	2020 2021
2.3.9 Effectuer des missions de contrôle le long des littoraux sensibles afin de mettre fin aux infractions (confiscation et destruction des filets interdits notamment)	PNBA	Missions effectuées sur une base hebdomadaire	Dès 2020 et tout au long du PAG
2.3.10 Organiser des séances de recyclage du personnel de la surveillance maritime	PNBA, GCM	Formations réalisées et rapports de formation produits	Dès 2020 et tout au long du PAG
2.3.11 Equiper, former et accompagner les équipages de 20 lanches pour permettre leur participation effective à la surveillance maritime	PNBA	Lanches équipées Dénonciations transmises au PNBA	Dès 2020 pour la surveillance participative Nombre de 20 lanches atteint en 2024
2.3.12 Adopter les Décrets d'application	PNBA, GCM, Ministère des Pêches	Validation barème sanctions révisées	2022

2000/024 et mettre à jour sanctions et traitement engins confisqués		Relevé de décision autorisant la destruction des engins confisqué	2022
2.3.13 Remettre en place les éléments de bornage terrestre dégradés	PNBA	Bornes mise en place sur le terrain	2023
2.3.14 Valider avec les communes et le CVCG un plan de mobilité et de circulation, et mettre en place la signalétique	PNBA, Communes et CVCG	Validation plan de mobilité circulation Mise en place des poteaux directionnels et informatifs	2020 2021
2.3.15 Organiser un atelier et adopter avec les populations résidentes les principes et les règles d'accès et d'usages relatifs au pastoralisme et à l'élevage	PNBA, Ministère du Développement Rural, Communes, CVCG, éleveurs résidents	Atelier réalisé et PV de réunion produit Règles d'accès et d'usage définies	2020
2.3.16 Organiser des missions de contrôle terrestre basées sur les informations transmises par les éleveurs locaux	PNBA, CVCG, Gendarmerie nationale	Une mission par mois organisée	Mensuelle

## Résultat 2.4. Gestion des déchets et valeurs esthétiques

L'apport de déchets solides d'origine maritime, par l'entremise des courants marins, et d'origine terrestre, notamment ceux générés par la ville de Chami et emportés par les vents, constitue aujourd'hui un défi essentiel pour la Direction du PNBA. En effet, le PNBA a la responsabilité légale de l'entretien des valeurs esthétiques et donc paysagères de son territoire. Il est à ce titre en charge de la mise en place et de l'efficacité à long terme d'un système de collecte et de recyclage des déchets, en privilégiant la naissance d'une petite entreprise privée qui pourra opérer sur le long terme. Dans les villages et leur périphérie immédiate, c'est en collaboration avec les communes et les populations résidentes que la solution doit être élaborée.

**Résultat attendu 2.4. Les efforts conjoints du PNBA, des communes et des populations résidentes permettent de réduire les dommages esthétiques liés aux déchets solides et une solution pour la collecte et le recyclage des déchets plastiques est expérimentée par une structure privée**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Niveau de connaissance des pollutions par les déchets solides	Actualisation et consolidation des éléments de description des catégories de déchets solides Consolidation des connaissances sur les zones d'origines, les trajets, les zones de dépôt et les quantités de déchets solides	Rapport d'étude Rapports du CSBA
Effectivité des opérations de ramassage et de recyclage des déchets plastiques	Ramassage régulier dans les villages Ramassage périodique dans les zones de dépôt Recyclage d'au moins 2/3 de déchets plastique ramassés avant 2022	Vérifications de terrain
Propreté des villages, de leurs abords et des sites clés	D'ici 2022, plus aucun dépôt ancien (datant de plus de 2 ans) n'est observé et plus aucune décharge sauvage n'existe	Tableau de Bord Vérifications de terrain

#### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 2.4.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
2.4.1 Elaborer une stratégie mixte de collecte impliquant les populations, les communes pour les zones de Mamghar, Chami et Iwik, et une structure privée pour le ramassage du plastique dans le reste du territoire	PNBA, CVCG, Communes	Validation d'une stratégie participative de gestion des déchets assortie d'engagements de différentes parties	2020
2.4.2 Soutenir les actions communautaires et communales visant au nettoyage et aux collectes d'ordures dans les villages	PNBA, CVCG, Coopératives villageoises	Collecte et traitement effectif des ordures dans les villages	Tout au long du PAG 2020-24
2.4.3 Subventionner la mise en place d'une structure privée impliquée dans le ramassage et le recyclage de déchets plastiques sur la base d'un projet et d'un plan d'affaire bancables	PNBA, GIE ou entreprise privée	Création d'une structure privée dédiée à la collecte et au recyclage des déchets plastiques Production d'objets en plastique recyclés	2022
2.4.4 Organiser une mission périodique d'évaluation des nuisances paysagères liées aux déchets solides dans le PNBA	PNBA, CSBA, Observatoire	Evaluation de critères d'évaluation Production d'un état de référence Production d'un état annuel	Tout au long du PAG 2020-24



## Résultat 2.5. Conservation du patrimoine culturel

Le PNBA est légataire d'un héritage culturel maritime et archéologique d'une valeur patrimoniale inestimable qu'il convient de préserver, de valoriser et de perpétuer au même titre que la Valeur Universelle Exceptionnelle qui a prévalu à son classement en tant que site du Patrimoine Mondial. Le maintien et la protection des lanches à voiles, dénommées Tamouant, héritées des canariens, doivent être de rigueur autant que l'héritage archéologique décrit par R. Vernet.

**Résultat attendu 2.5. Le patrimoine culturel hérité est maintenu grâce à des mesures conservatoires et un effort de valorisation qui contribue à accroître l'intérêt touristique du PNBA**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Etat de la flottille des lanches	Le statut de la flottille des lanches est disponible en 2020 Les lanches qui ont subi une plastification avant 2020 sont réhabilitées dans leur état d'origine Aucune plastification nouvelle n'est autorisée ni réalisée entre 2020 et 2024	Rapports du CSBA Vérifications de terrain
Fonctionnement du Chantier Naval Imraguen	La restauration du chantier est finalisée en 2020 Les machines-outils du CNI sont remplacées avant 2024 Le Chantier est autonome et rentable en 2024	Comptes du CNI Vérifications de terrain
Etat des sites archéologiques	Pas de dégradation enregistrée au niveau des amas coquillers Pas de dégradation des sites archéologiques connus	Rapports du CSBA Vérifications de terrain

**Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 2.5.**

<b>Activités</b>	<b>Responsabilités de mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Date de réalisation</b>
2.5.1 Réaliser un inventaire et un audit de l'état de la flottille des lanches	PNBA, CVCG	Inventaire et statut disponibles	2020
2.5.2 Réaliser les travaux et apporter les appuis nécessaires au bon fonctionnement du CNI	PNBA, CVCG	Travaux et équipement réceptionnés Comptes audités	Travaux 2020 Audits annuels
2.5.3 Effectuer l'ensemble des travaux de réhabilitation des lanches dans leur état originel en supprimant les éléments de plastification et en réhabilitant les coques en bois	PNBA, CNI	Inventaire et statut des lanches actualisé Nombre de lanches réhabilitées	Dès 2020 et avant 2023
2.5.4 Intégrer les sites archéologiques aux patrouilles de surveillance terrestre	PNBA	Missions de surveillance réalisées	Semestriel

### Composante 3. Connaissance des écosystèmes du banc d'Arguin

Le PNBA n'a pas le mandat direct d'une institution de recherche scientifique mais il a la charge de promouvoir la recherche, la progression, la diffusion et le partage des connaissances relatives au banc d'Arguin, et de mettre en œuvre une gestion basée sur l'ensemble des éléments de compréhension des processus naturels à sa disposition. A ce titre, il a pour responsabilité de définir des priorités de recherche pour guider une gestion efficace et adaptative, mobiliser et organiser les partenariats pour la réalisation des travaux, accompagner la diffusion des résultats y compris auprès du grand public et des écoles afin d'améliorer la connaissance générale du banc d'Arguin, de son histoire, de ses richesses patrimoniales, de ses écosystèmes et de ses rôles pour un développement durable. Il dispose d'un instrument déjà effectif avec l'Observatoire du PNBA, qui a pour mission de collecter, de capitaliser et d'analyser l'information scientifique disponible, de l'organiser sous la forme d'une base de données accessible aux différents usagers, de la traduire en outils de gestion et de la valoriser à de fins de gestion.

**Objectif spécifique**      **Promouvoir l'acquisition de connaissances nouvelles afin d'améliorer la compréhension, alimenter l'observatoire et renforcer l'efficacité de la gestion du PNBA et de ses patrimoines naturels et culturels**

Indicateurs d'impact	Cibles	Sources de vérification
Diversité et qualité des partenariats	La diversité des partenariats pour la recherche et l'enseignement de modules spécifiques sur le PNBA progresse significativement  Les partenariats scientifiques sont consolidés autour de programmes de recherche à long terme et contribuent à alimenter les bases de données de l'observatoire	Rapports d'activités Rapports du CSBA Protocole d'accord et Conventions de recherche
Capacité du PNBA à orienter, à piloter et à capitaliser les résultats de la recherche	La stratégie scientifique du PNBA est adoptée et oriente les travaux de recherche  Les capacités du personnel en charge de la coordination scientifique, de l'observatoire et du tableau de bord sont renforcées  Le PNBA dispose des ressources matérielles pour collecter, stocker et rendre accessibles les données de	Stratégie scientifique Rapports du CSBA Equipement scientifique du PNBA Base de données en ligne

	l'observatoire et les résultats scientifiques	
Niveau de production scientifique et de diffusion de résultats scientifiques	Chaque partenaire scientifique encadre au moins un étudiant chercheur mauritanien et produit au moins deux articles dans des revues à comités de lecture Le PNBA et le CSBA organisent une journée annuelle de présentation de l'état de la recherche et des résultats	Thèses de doctorat, Masters Articles publiés dans des revues scientifiques PV des journées de la recherche Rapports du CSBA
Niveau de connaissance de base sur le banc d'Arguin	Au moins 50 écoles des communes de Nouadhibou, Chami, Mamghar et Nouakchott dispensent un enseignement sur le PNBA	Guides pédagogiques et programmes éducatifs
Notoriété et visibilité internationales du PNBA	Les visites du site web et les citations du PNBA dans des documents et discours à l'international progressent Participation à des rencontres scientifiques internationales, régionales	Statistiques du site du PNBA Revue du web Dossier de presse Communications

### Résultat 3.1. Coordination et partenariats scientifique

Afin de dynamiser les travaux de recherche scientifiques destinés à améliorer le niveau des connaissances sur le banc d'Arguin, le PNBA doit apporter des appuis de natures stratégique, organisationnelle et logistique destinés à orienter et encourager les partenariats et l'intervention d'équipes de recherche sur le terrain.

**Résultat attendu 3.1. Les dynamiques de partenariat pour la recherche se développent et s'articulent autour de la mise en œuvre de la stratégie scientifique du PNBA**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Existence d'une stratégie de recherche claire et opérationnelle	Une stratégie de recherche intégrant les priorités pour la connaissance du banc d'Arguin, la compréhension du fonctionnement, des interactions des changements et des processus transformatifs et la gestion du PNBA est adoptée et mise en œuvre à partir de 2020	Stratégie de recherche du PNBA Rapports du CSBA
Qualité et dynamisme de la coordination scientifique	Le CSBA tient sa réunion statutaire annuelle et des réunions semestrielles de son bureau et produit les rapports correspondants Le CSBA contribue au développement de nouveaux partenariats et programmes de recherche scientifique et d'enseignement supérieur	PV de la Cellule Scientifique Rapports du CSBA
Fonctionnement et proactivité du CSBA	Le CSBA tient sa réunion statutaire annuelle et produit les rapports correspondants Le CSBA contribue au développement de nouveaux partenariats et programmes de recherche scientifique et d'enseignement supérieur	Rapports du CSBA Tableau de Bord
Diversité des partenariats et des programmes de recherche scientifiques	Les programmes de recherche en cours en 2020 se prolongent et se consolident Au moins trois nouveaux partenariats et programmes de recherche scientifique de haut niveau sont initiés avec des	Protocoles de partenariats Rapports du CSBA

	Institutions de recherche et des Universités	
Moyens logistiques et équipes de terrain mis à disposition sur le terrain	Des solutions logistiques pour le logement, le déplacement sur terre et sur mer, le guidage et les travaux de laboratoire sont à disposition des équipes scientifiques dans les installations du PNBA sur le terrain  La disponibilité de personnel et de matériels de terrain pour l'observation et les mesures permettent d'alimenter régulièrement la base de données de l'Observatoire du PNBA	Rapports du CSBA Vérifications de terrain

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 3.1.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
3.1.1 Finaliser et adopter la stratégie scientifique de recherche du PNBA	PNBA, CSBA, partenaires	Document validé	2020
3.1.2 Tenir un groupe de travail scientifique annuel avec les partenaires de la recherche	PNBA, CSBA, partenaires	Réunions annuelles tenues	Dès 2021 et tout au long du PAG
3.1.3 Organiser un symposium scientifique international sur les écosystèmes du PNBA	PNBA, CSBA, partenaires	Réunions préparatoires Symposium tenu et actes publiés	2021
3.1.4 Organiser la réunion annuelle du CSBA	PNBA, CSBA	Réunions annuelles du CSBA tenues	Annuellement
3.1.5 Consolider et diversifier les partenariats	PNBA, CSBA, partenaires scientifiques	Prolongation et renouvellement des protocoles et des conventions de recherche Conventions signées	Dès 2020 et tout au long du PAG
3.1.6 Disponibiliser les moyens logistiques pour l'appui aux équipes de recherche	PNBA	Laboratoires équipés, embarcations, véhicules, quads, service de guidage	2020 pour les bases vies Equipement en 2021
3.1.7 Construire la station de recherche scientifique internationale à Iwik	PNBA et partenaires techniques et financiers	Station de recherche internationale construite	2022

## Résultat 3.2. Recherche scientifique et diffusion des connaissances

Les travaux de recherche doivent s'intensifier pour améliorer la connaissance et la compréhension des milieux et des processus écologiques, tout en générant des opportunités de renforcement des compétences scientifiques dans le pays.

**Résultat attendu 3.2. Les progrès de la recherche scientifique au PNBA permettent d'améliorer les connaissances, la qualité des suivis écologiques et sociologiques, la compréhension des changements en cours et soutient le développement de compétences nouvelles en Mauritanie**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Poursuite des travaux de recherche et de suivi scientifique à long terme	Suivis ciblés et dénombrements périodiques de l'avifaune Suivi des espèces et habitats clés, vulnérables, sensibles Suivi des débarquements de la pêche et de la structure des populations exploitées assuré en permanence Suivi de la qualité de l'environnement élargi à de nouveaux indicateurs et assuré en permanence	Base de données en ligne Rapports périodiques de l'observatoire du PNBA Rapports scientifiques Cartographie des biocénoses Tableau de Bord
Niveau de connaissance de la biodiversité	Compléments d'inventaires sur de nouveaux compartiments de l'écosystème marin (mammifères marins et microfaune benthique notamment) Compléments de travaux scientifiques sur les écosystèmes terrestres	Publications scientifiques Rapports du CSBA Tableau de Bord
Niveau de connaissance des réseaux trophiques	Au moins 6 nouvelles publications sur les relations entre compartiments trophiques dans le milieu marin et autour de l'avifaune	Publications scientifiques Rapports du CSBA
Compréhension des changements en cours et des processus transformationnels	Evolution du trait de côte, de l'élévation du niveau de la mer et des superficies d'herbiers marins documentés annuellement Au moins l'évolution de 6 communautés floristiques et animales des milieux terrestre et marin documentée	Publications scientifiques Rapports du CSBA Tableau de Bord
Diffusion des résultats scientifiques et promotion de	Le CSBA organise avec la Cellule Scientifique du PNBA une	PV de réunion

la recherche en Mauritanie	journée de présentation des travaux et des résultats de la recherche à la suite de sa réunion annuelle	Revue de presse
Production scientifique	Au moins 10 nouveaux articles publiés dans des revues à comités de lecture	Articles publiés
Formation de jeunes chercheurs mauritaniens	Au moins 3 nouvelles thèses et 10 stages de fin d'études niveau master	Thèses de doctorat Mémoires de fin d'étude



### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 3.2.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
3.2.1 Poursuivre les suivis écologiques à long terme sur les principales composantes de l'écosystème (avifaune, benthos, herbiers, algues, tortues, etc.), de leurs interactions et des pressions, anthropiques (pêche) et naturelles notamment l'effet du CC, qu'elles subissent.	PNBA, NIOZ, Université de Groningen, Mer de Wadden, IMROP, ONISPA, WIA, BIRDLIFE INTERNATIONAL, ISPA, CCMAR, EXTER, ONG Ennajah,	Suivis mis en œuvre Rapports annuels publiés	Dès 2020 et tout au long du PAG
3.2.2 Lancer des travaux d'inventaires et de cartographie sur les compartiments méconnus des écosystèmes marins et côtiers (flore marine notamment les algues, mammifères marins et microfaune benthique)	PNBA, IMROP, ENS, Université de Groningen, Mer de Wadden ISPA, CCMAR, EXTER et autres partenaires scientifiques	Partenariats scientifiques établis Travaux conduits sur le terrain Rapports scientifiques publiés	Dès 2020 et suite du PAG
3.2.3 Développer les recherches sur les réseaux trophiques et la place de certaines espèces clés ( <i>Rhizoprionodonacutus</i> , <i>Rhinobatos cemiculus</i> , <i>Rhinoptera marginata</i> , crustacés, mollusques, avifaune, etc.)	IMROP, NIOZ, Université de Groningen		2022
3.2.4 Assurer le suivi des indicateurs relatifs à la biodiversité terrestre et côtière	PNBA, ENS, FST		Dès 2020 et tout au long du PAG
3.2.5 Assurer le suivi des effets du changement climatique (élévation du niveau de la mer, températures, brèches et lagunes, zones d'inondations, etc.)	PNBA, IMROP, ONM et autres partenaires scientifiques		Dès 2021 et suite du PAG

### Résultat 3.3. Education à l'environnement

Le PNBA, ses milieux et ses richesses naturalistes sont encore mal connus du public scolaire. Un programme d'éducation à l'environnement doit permettre aux jeunes mauritaniens de mieux connaître leur patrimoine naturel national et de mieux comprendre les enjeux de sa conservation ainsi que les changements en cours du fait du changement climatique.

**Résultat attendu 3.3. Les dispositifs et les programmes d'enseignements mis en œuvre par le PNBA en collaboration avec des écoles partenaires permettent de transmettre des connaissances sur le Banc d'Arguin et ses valeurs aux enfants scolarisés des communes de Nouadhibou, Chami et Mamghar**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Existence d'un programme et de supports d'éducation à l'environnement	Un programme dédié aux scolaires du primaire et du secondaire, avec un contenu adossé à différents outils pédagogiques existe et est mis à disposition des écoles	Documents
Fonctionnement et visites des centres d'interprétation environnementale de Mamghar, Chami et du Cap Blanc	Centres entretenus, fonctionnels, ouverts toute l'année et visités régulièrement avec le guidage d'agents du PNBA Au moins 2000 visites enregistrées dans les trois centres d'interprétation environnementale (MA, CH et RSCB)	PV de réception de travaux Statistiques de visites Vérifications de terrain
Nombre d'écoles impliquées dans un programme d'éducation à l'environnement du PNBA	Au moins 20 écoles de Nouadhibou, Chami, Mamghar utilisent régulièrement des supports d'éducation à l'environnement sur le PNBA Chaque école du PNBA organise au moins une sortie classe verte trimestrielle sur le terrain avec les agents du PNBA	Conventions avec les écoles Tableau de bord Dossier photo
Nombre de visites scolaires dans le PNBA, la Baie de l'Etoile et le Cap Blanc	Au moins 500 enfants par an ont participé à une sortie classe verte dans le PNBA, le Cap Blanc ou à la Baie de l'Etoile avec l'ONG Ennajah	

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 3.3.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
3.3.1 Mettre à jour et valider avec la DREF un programme d'éducation à l'environnement	PNBA, DREF	Programme élaboré et validé Convention signée	2020
3.3.2 Produire et distribuer des outils et supports pédagogiques pour le programme d'éducation à l'environnement	PNBA, DREF	Supports didactiques existants physiquement et sur le web	2020
3.3.3 Former des instituteurs et professeurs à l'utilisation de supports pédagogiques et la préparation de sorties classes vertes	PNBA, DREF, écoles partenaires, ONG Ennajah	Formations organisées	2020
3.3.4 Assurer l'entretien, l'actualisation et l'animation des centres d'interprétation environnementale de Mamghar, Chami et du Cap Blanc pour une contribution effective à l'éducation des enfants du PNBA, de Chami et de Nouadhibou	PNBA	Centres d'interprétation rénovés Supports de communication mis à jour Centres d'interprétation ouverts en permanence avec une capacité de guidage local Visites scolaires	2021
3.3.5 Développer des partenariats avec des ONG et associations pour organiser des sorties classes verte dans le PNBA et la RSCB	PNBA, société civile	Protocoles et conventions Sorties sur le terrain avec couverture photo	2020
3.3.6 Développer un partenariat spécifique avec la Zone Franche et l'ONG Ennajah pour capitaliser le programme sur la Baie de l'Etoile et le Cap Blanc	PNBA, Zone Franche, ONG Ennajah	Sorties de terrain pour les enfants de Nouadhibou	2021

### Résultat 3.4. Communication et visibilité du PNBA

Le PNBA dispose d'une importante notoriété à l'internationale, notamment grâce à ses réseaux de partenaires scientifiques et de la conservation. Il constitue l'un des éléments clés de la vitrine internationale de la Mauritanie. Cette position et ce rayonnement doivent être entretenus et accrus grâce à une politique de communication et de participation active aux événements pertinents.

**Résultat attendu 3.4. La notoriété croissante du PNBA aux plans national et international est illustrée par les visites du site web, les articles et reportages produits ainsi que la participation du PNBA aux foires culturelles et aux forums internationaux**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Nombre de visites sur le site web et de requêtes informatives	Le site web mis à jour en 2020 accueille plus de 200 visites par mois Plus de 30 messages par mois envoyés par des visiteurs pour obtenir des informations en vue de visites écotouristiques	Statistiques site web
Proximité du service communication avec les organes de presse	Au moins deux dossiers et deux conférences de presse par an sur des sujets d'actualité	Tableau de bord
Nombre d'articles, reportages et documentaires sur le PNBA ou faisant référence au PNBA	Au moins 5 articles et 1 reportage par an dans la presse nationale, et autant dans la presse internationale	Dossier de presse tenu par le service communication
Présence du PNBA sur les foires culturelles en Mauritanie	PNBA présent annuellement à la foire des Villes Anciennes et à la Foire Culturelle Imraguen	Documents de communication
Présence du PNBA dans les forums internationaux	Participation du PNBA au moins une fois par an aux délégations mauritaniennes prenant part aux grands forums internationaux sur la biodiversité, l'environnement et le climat	Ordres de mission Rapports de mission

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 3.4.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
3.4.1 Actualiser site web et informations proposées, notamment les publications et les opportunités de visites touristiques	PNBA et prestataire	Site web actualisé Site web régulièrement mis à jour	2020 Dès 2020 et tout au long du PAG
3.4.2 Contacter les organes de presse pour des conférences et des dossiers de presse à chaque occasion particulière	PNBA	Dossiers de presse transmis PV de conférences de presse	Dès 2020 et tout au long du PAG
3.4.3 Organiser un voyage de presse annuel dans le PNBA en orientant les thématiques de visite vers des sujets d'actualité	PNBA	Dossiers de presse transmis Voyages effectués Articles publiés et reportages diffusés	
3.4.4. Participer aux délégations à l'étranger et accroître visibilité de la contribution PNBA développement national durable	PNBA et département ministériels	Voyages effectués, stand tenus et communications présentées	
3.4.5. Participation du PNBA aux réunions des comités de pilotage du réseau national d'aires protégées et du RAMPAO	Direction du PNBA et personnel délégué pour représenter le PNBA	Participation effective à tous les comités de pilotage du réseau national d'aires protégées et du RAMPAO	En fonction du rythme de mise à jour des documents stratégiques
3.4.6. Participation active aux Forums Régionaux du PRCM	Direction du PNBA et personnel délégué pour le représenter	Participation effective Présentations, stands et posters	2020 et 2022
3.4.7. Participation aux congrès internationaux de la nature	Direction du PNBA	Participation effective et production de rapports de mission	2020 et 2024
3.4.8 Participation du PNBA aux festivals culturels nationaux (2 par an minimum)	PNBA, ASSPCI, autres partenaires	Participation effective et production de rapports de mission	Dès 2020 et tout au long du PAG
3.4.9 Organiser Festival International de promotion et valorisation des patrimoines naturels et culturels du Banc d'Arguin	PNBA, ASSPCI, autres partenaires	Doc préparatoire et programme Publications web Tenue et reportages Festival internat	2021

## Composante 4. Gouvernance, efficacité de la gestion et résilience

Le PNBA est un établissement public à caractère administratif et scientifique qui dispose d'une autonomie financière et de gestion. Il doit, pour accomplir ses missions légales et atteindre ses objectifs en matière de développement, de conservation, de production de connaissances et de communication, assurer une gouvernance et une gestion performantes qui reposent sur différents piliers.

**Objectif spécifique**      **Mettre en œuvre une gouvernance équilibrée, mobiliser les ressources nécessaires et assurer une gestion efficace et transparente de l'institution et de l'aire protégée**

Indicateurs d'impact	Cibles	Sources de vérification
Gestion administrative du PNBA saine et efficace	Evaluations de l'efficacité de gestion, évaluations externes à mi-parcours et finale positives concernant l'administration de l'institution PNBA, de son personnel et de ses moyens de fonctionnement	Tableau de Bord Evaluations externes Audits et autre éléments évaluatifs
Fonctionnalité du système de cogestion, niveau d'engagement et perception de l'action du PNBA par les parties prenantes	L'ensemble des parties prenantes montre un fort engagement et donne une appréciation positive de l'action du PNBA	Tableau de Bord Rapports des ateliers de concertation Evaluations externes
Suivi participatif et capitalisation de la mise en œuvre du PAG	Mise en œuvre du PAG et des PTBA suivie chaque semestre par les parties prenantes Extraction régulière des leçons apprises et de bonnes pratiques par le PNBA et ses parties prenantes	Rapports du comité de suivi de la mise en œuvre du PAG Stratégie et documents de capitalisation Evaluations externes
Efficacité de la gestion du PNBA	Notation en progrès des différents critères du Tableau de Bord d'évaluation de l'efficacité de la gestion Evaluation annuelle de la résilience du PNBA en progrès Evaluations externes à mi-parcours et finale positives	Tableau de Bord Evaluations externes Autres éléments d'évaluation environnementale et sociale
Ressources financières suffisantes, progressant	Les différentes ressources financières augmentent (Etat,	Audit financiers

<p>régulièrement et gérées de manière efficace et transparente</p>	<p>BACoMaB et bailleurs de fonds)  L'ensemble du PAG 2020-2024 est mis en œuvre sans contraintes financières particulière  L'Etat finance intégralement les salaires  Les charges de fonctionnement sont assurées par les financements de l'Etat et du BACoMaB  Les audits financiers sont produits annuellement et attestent d'une gestion conforme et transparente</p>	<p>Tableau de Bord  Evaluations externes  Rapports d'évaluation commandités par le BACoMaB et les bailleurs de fonds des projets</p>
--	--	--

## Résultat 4.1. Gouvernance et administration de l'institution

La direction du PNBA a la charge de la mobilisation et de l'administration de différents moyens humains et matériels.

**Résultat attendu 4.1. La gestion administrative des ressources humaines et matérielles du PNBA est assurée de manière efficace**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Efficacité et cohérence de l'organisation	Réalisation d'un audit organisationnel en 2020 Organisation interne et organigramme du PNBA actualisés pour répondre aux contraintes identifiées par l'audit organisationnel et l'évaluation du précédent PAG	Evaluation PAG 2015-19 Audit organisationnel Relevés de décisions relatifs à l'organisation du PNBA Organigramme révisé et adopté
Gestion des ressources humaines efficace et performante	Profils de postes et termes de référence actualisés en 2020 Personnel de terrain logé en 2020 Organigramme intégralement doté en 2022	Documents administratifs Interview du personnel Vérifications de terrain
Efficacité de la gestion du patrimoine bâti	Patrimoine bâti intégralement entretenu, salubre, équipé et fonctionnel	Documents administratifs Vérifications de terrain
Efficacité de la gestion du parc matériel et de l'équipement du personnel	Parc matériel roulant, flottant et volant suffisant et correctement entretenu pour assurer la mise en œuvre du PAG et des différentes stratégies d'intervention	Documents administratifs Vérifications de terrain
Niveau de sécurité et d'assurance du personnel et du matériel	Couverture sociale à jour pour l'ensemble du personnel Assurance à jour pour l'ensemble du matériel roulant, flottant et volant	Documents administratifs Polices d'assurance



#### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 4.1.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
4.1.1 Conduire un audit organisationnel pour définir l'architecture interne la mieux adaptée, valorisant les implantations de terrain et permettant une représentation administrative efficace de l'institution	PNBA et prestataire	Audit réalisé Organisation interne du PNBA redéfinie	2020
4.1.2 Mettre en place une antenne administrative à Nouakchott	PNBA	Antenne administrative existante et fonctionnelle	2020
4.1.3 Adapter l'organigramme l'organisation interne et aux niveaux de délégation appropriés pour le PNBA	PNBA	Organigramme révisé	2020
4.1.4 Etablir les fiches de postes	PNBA	Fiches de postes existantes	2021
4.1.5 Réaliser une analyse de compétences et doter l'organigramme révisé avec de affectations internes	PNBA	Evaluation des compétences réalisées	2021
4.1.6 Recruter les compétences manquantes	PNBA	Organigramme doté	2021
4.1.7 Elaborer et mettre en œuvre un plan de recyclage et de formation continue du personnel du PNBA	PNBA et prestataire	Plan de formation existant	Dès 2021
4.1.8 Mettre en place un système de gestion des performances basé sur l'évaluation d'objectifs individuels annuels pour l'ensemble du personnel salarié du PNBA	PNBA et prestataire	Evaluation annuelle des performances individuelles est effectuée	Dès 2021
4.1.9 Mettre en place toutes les conditions nécessaires au logement du personnel affecté sur le terrain (Chami, bases vies et postes de surveillance)	PNBA et prestataire	Logements construits, équipés et habités	Dès 2021
4.1.10 Assurer la maintenance régulière de l'ensemble du patrimoine bâti	PNBA et prestataires	Maintenance réalisée Patrimoine bâti en bon état	Tout au long du PAG

4.1.11 Assurer le règlement des salaires et de charges sociales	PNBA	Salaires honorés	Tout au long du PAG
4.1.12 Assurer la maintenance régulière de l'ensemble du matériel et des équipements	PNBA et prestataires	Maintenance réalisée Matériels et équipements en bon état	Tout au long du PAG
4.1.13 Assurer le remplacement du matériel roulant	PNBA	10 véhicules TT immatriculés 10 quads immatriculés	Selon besoins

## Résultat 4.2. Implication des parties prenantes et collaborations autour de la gestion du PNBA

Le PNBA doit entretenir des collaborations actives avec les communautés résidentes et les acteurs du territoire en vue d'une gestion efficace du PNBA.

**Résultat attendu 4.2. Les populations résidentes et les parties prenantes participent à la définition des orientations stratégiques, aux prises de décisions et aux opérations de conservation et de développement durable du PNBA au travers d'un système de cogestion équilibré et efficace**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Efficacité et représentativité du système de cogestion	Les principales prises de décision de gestion relatives au PNBA impliquent le CVCG et les élus locaux Les aspirations des populations résidentes sont prises en compte dans la mise en œuvre u PAG	Audit du système de cogestion Relevés de décisions de gestion PV du CVCG et des ateliers de concertation bisannuels
Niveau de partage des tâches et des fonctions de gestion avec les différentes parties prenantes	Les Plans de Gestion Budgétisés Annuels définissent clairement les rôles et responsabilités des parties prenantes en charge de fonctions de gestion du PNBA	PV de réunions et protocoles de collaboration, PTBA validés
Cohérence avec les plans de développement communaux de Chami et Mamghar	Les deux plans de développement communaux sont actualisés et visent des objectifs de développement valorisant le PNBA et compatibles avec le PAG 2020-24	Plans de Développement Communaux actualisés pendant la période de mise en œuvre du PAG
Niveau d'alignement avec les politiques sectorielles s'appliquant au territoire	Le PNBA et les départements ministériels concernés collaborent à un parfait alignement de leurs lignes politiques et agendas respectifs Intégrité du PNBA garantie par les politiques pêches, mines, hydrocarbures, transport, tourisme, équipements, urbanisation	Documents stratégiques PV de réunions Lettres de politique
Qualité des relations et dynamisme des collaborations avec les grands acteurs économiques du territoire	Des rencontres régulières avec la Commission Environnementale et les opérateurs miniers permettent d'identifier collaborations et projets conjoints Les grands acteurs économiques contribuent financièrement au développement durable et la conservation du PNBA	PV de réunion Documents de projets, rapports, audits et vérifications de terrain Rapports et relevés de décisions du Conseil Régional

Position du PNBA au sein du schéma de développement régional	Le PNBA reste à long terme un élément structurant fort de l'aménagement et du développement territorial dans le nord-ouest mauritanien	Schéma directeur d'aménagement et de développement régional
--	--	---

#### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 4.2.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
4.2.1 Evaluer et renforcer le système de cogestion afin de renforcer sa représentativité et ses fonctionnalités	PNBA, CVCG et prestataire	Evaluation réalisée Révision du système de cogestion validée et actée	2020
4.2.2 Définir de manière collaborative les rôles et responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre des PTBA	PNBA, GCM, IMROP, ONISPA, FST, société civile, autres partenaires	PTBA approuvés et mis en œuvre Protocoles de collaboration signés	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.2.3 Contribuer effectivement et apporter des appuis à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des plans communaux	PNBA, CVCG et Communes	Réunions tenues Plans de développement communaux actualisés et approuvés	Selon agendas communaux
4.2.4 Tenir réunions régulières avec dépts ministériels en charge de l'élaboration et de l'application des politiques sectorielles	PNBA et départements ministériels partenaires	Réunions tenues Décisions conjointes prises	Tout au long du PAG
4.2.5 Développer relations collaboration étroites et organiser rencontres et visites de sites avec les acteurs du secteur privé	PNBA	Réunions Visites de terrain	Tout au long du PAG
4.2.6 Développer des micro-projets engageant les acteurs privés dans la conservation et le développement du PNBA	PNBA, CVCG et sociétés privées	Micro-projets identifiés, approuvés et mis en œuvre	Dès 2021 et tout au long du PAG
4.2.7 Contribuer activement au développement d'un schéma directeur du développement territorial du Nord-Ouest Mauritanien	PNBA, Conseil Régional, départements ministériels et acteurs territoriaux	Schéma directeur de développement territorial adopté	2022

### Résultat 4.3. Efficacité de la gestion et résilience du PNBA

Le PNBA a mis en place un Tableau de Bord de l'efficacité de sa gestion au cours du précédent exercice. L'amélioration et l'utilisation régulière de cet outil ainsi que d'outils complémentaires permet un saut qualitatif dans l'efficacité de la gestion, les capacités de résilience et la notoriété du PNBA

**Résultat attendu 4.3. La progression mesurée des capacités d'anticipation, de l'efficacité de la gestion et de la résilience du PNBA permet la mise en œuvre d'une gestion adaptative et l'obtention de nouveaux labels de qualité**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Capacités d'analyse des changements en cours sur le territoire	Capitalisation des observations effectuées et des études stratégiques conduites sur le développement dans la région de Dakhlet Nouadhibou	Rapports d'EES
Capacités d'anticipation	Réalisation d'une analyse prospective du développement territorial et des perspectives liées aux effets du changement climatique et utilisation des résultats à des fins de gestion	Rapports du CSBA Rapport d'analyse territoriale prospective
Evaluation des menaces et des risques	Réalisation et actualisation annuelle d'une analyse des menaces et des risques et valorisation à des fins de gestion Participation effective du PNBA à l'ensemble des EIES et EES et utilisation des résultats à des fins de gestion	Rapports d'évaluation
Finalisation de la structure du Tableau de Bord	Le Tableau de Bord est complété par un maximum de 5 indicateurs pertinents	Rapports du CSBA Tableau de Bord
Effectivité de la gestion	Les partenaires institutionnels mettent effectivement en œuvre les tâches qui leur incombent	Rapports d'activités des partenaires Rapports d'activité périodiques
Efficacité de la gestion du PNBA	Le Tableau de Bord est produit annuellement et documente une efficacité de la gestion en progrès constant Le tableau de bord fait l'objet d'une évaluation interne annuelle et de mesures d'ajustement si nécessaire	Tableau de Bord Evaluations internes et externes

Capacités de résilience et adaptation de la gestion du PNBA	Les capacités de résilience du PNBA sont évaluées et progressent annuellement Le PNBA met en œuvre une gestion adaptative et actualise ses pratiques chaque fois que de besoin	Evaluations R-SAT
Avis de l'UNESCO sur la gestion du PNBA	Mise en application de toutes les recommandations Levée des remarques et du suivi réactif de l'UNESCO	Site web Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et rapports
Labellisation du PNBA par l'UICN	Le PNBA figure sur la liste verte des aires protégées de l'UICN avant la fin du PAG	Site web UICN et rapports d'évaluation

### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 4.3.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
4.3.1 Participer aux EIES et EES dans l'espace vital du PNBA et de la RSCB	PNBA et MEDD	PV de réunions Production de notes de commentaires	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.3.2 Capitaliser les résultats des EES conduites par le MEDD (Chami, centre de traitement, cohérence de la gestion du littoral, etc.)	PNBA et MEDD	PV de réunions Production de notes de commentaires	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.3.3 Mettre en œuvre une analyse prospective territoriale avec les acteurs du territoire	PNBA, MEDD et acteurs territoriaux	Rapport produit	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.3.4 Conduire en interne une évaluation des risques et l'actualiser annuellement	PNBA	Note annuelle sur la priorisation des risques	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.3.5 Evaluer et compléter le Tableau de Bord de l'efficacité de la gestion du PNBA	PNBA	Note d'évaluation Rapports du Tableau de Bord	2020
4.3.6 Renseigner la base de données et produire annuellement le Tableau de Bord	PNBA	Rapports du Tableau de Bord	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.3.7 Conduire annuellement une autoévaluation des capacités de résilience du PNBA	PNBA	Rapports d'auto-évaluation R-SAT	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.3.8 Assurer le dialogue de gestion avec l'UNESCO jusqu'à la fin du suivi réactif	PNBA et Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO	Préparation et envoi des rapports sur l'état de conservation du PNBA	Dès 2020 et jusqu'à la levée du suivi réactif
4.3.9 Actualisation de la fiche de renseignement FDR RAMSAR PNBA	PNBA et secrétariat RAMSAR	Préparation et validation de la fiche RAMSAR du PNBA	2021
4.3.10 Constituer un dossier de demande de classement dans la Liste Verte des aires protégées de l'UICN	PNBA et UICN Mauritanie	Constitution du dossier de demande de classement	Dès 2020 et jusqu'à obtention du label

## Résultat 4.4. Financements durables de l'institution

Le PNBA dispose du soutien financier de l'Etat ainsi que d'une autonomie de gestion lui permettant de mobiliser et gérer des financements auprès de différents acteurs et partenaires. Il porte la responsabilité de réunir et gérer l'ensemble des fonds relatifs à sa gestion et à la mise en œuvre du PAG.

**Résultat attendu 4.4. La totalité des fonds nécessaires à la mise en œuvre du PAG est mobilisée auprès de différents bailleurs par le PNBA qui en assure une gestion performante, efficiente et transparente, documentée par des audits annuels afin de garantir une parfaite redevabilité de l'institution vis-à-vis de l'Etat mauritanien et de ses partenaires financiers**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Qualité de la planification financière	<p>Un plan d'affaire découlant du PAG et une stratégie de financement durable sont établis dès 2020</p> <p>Les Plans de Travail Budgétisés Annuels sont établis de manière précise au plus tard en décembre de l'année précédant l'exercice considéré</p> <p>Le plan d'affaire annuel est établi suite à la validation de PTBAs et présente une vision consolidée de sources de financement mobilisées</p>	<p>PTBA</p> <p>Plans d'affaires</p>
Diversité des financements	Au moins trois nouvelles conventions de financement sont établies avec de nouveaux bailleurs, pour des montants de plus d'un million d'euros	Conventions de financements
Volumes financiers mobilisés	<p>La contribution annuelle de l'Etat est, au minimum, maintenue annuellement par rapport à son niveau de 2019</p> <p>La contribution annuelle du BACoMaB progresse d'au moins 15 % par an sur la période du PAG</p> <p>Le PNBA mobilise à partir de 2023 de nouveaux financements en remplacement de ceux de la fondation MAVA</p> <p>Le PNBA mobilise un volume financier total de 760 M MRU</p>	<p>Conventions de financements</p> <p>Rapports d'audits annuels</p>
Reporting de l'utilisation de fonds	L'ensemble des rapports financiers est produit en temps et validé	Rapports financiers



Certification de comptes	Les comptes consolidés sont audités annuellement Les rapports d'audits certifient que les fonds sont gérés de manière conforme aux prévisions budgétaires et aux procédures d'engagement	Rapports d'audit Evaluations externes
--------------------------	---	--

#### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 4.4.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
4.4.1 Elaborer une stratégie de financement durable du PNBA	PNBA	Plan d'affaire validé	2020
4.4.2 Elaborer le plan d'affaire prévisionnel quinquennal	PNBA	PTBAs et plans d'affaires validés et effectivement financés	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.4.3 Etablir des PTBAs annuels précis et de plans d'affaire en correspondance			
4.4.4 Développer de nouveaux projets en collaboration avec de nouveaux bailleurs	PNBA	Documents de projets produits Conventions de financement signées	
4.4.5 Engager les fonds selon les procédures du Code des Marchés Publics mauritanien et des exigences particulières des bailleurs	PNBA	Dossiers d'appels d'offre et PV des commissions d'attribution des marchés Rapports d'audits annuels	
4.4.6 Etablir les rapports financiers	PNBA	Rapports financiers approuvés	
4.4.7 Diligenter les audits financiers annuels	PNBA et prestataires	Rapports d'audits annuels approuvés	
4.4.8 Diligenter évaluations externes et élaborer nouveau PAG		Rapports d'évaluation approuvés Nouveau PAG élaboré approuvé	

## Résultat 4.5. Suivi-évaluation et capitalisation

Le PNBA développe et met en œuvre une logique de retour d'expérience et de progrès qui nécessitent un suivi évaluation de qualité et une stratégie de capitalisation et d'apprentissage des meilleures pratiques de gestion développées.

**Résultat attendu 4.5. Les leçons apprises des retours d'expérience du PNBA ainsi que les résultats des efforts de suivi évaluation et de capitalisation soutiennent une démarche de partage, d'apprentissage et de progrès**

Indicateurs de résultat	Cibles	Sources de vérification
Effectivité du système de suivi évaluation participatif	Les parties prenantes participent semestriellement au suivi évaluation de la mise en œuvre du PAG PNBA 2020-24	Rapports du comité de suivi de la mise en œuvre du PAG
Capacités de capitalisation et d'extraction des leçons apprises	Une politique de capitalisation est élaborée en 2020 Les rapports annuels font le point sur les leçons apprises	Documents de politique de capitalisation Base de données capitalisation Rapports annuels
Niveau de partage des leçons apprises et des bonnes pratiques	Le PNBA échange régulièrement avec les AMP partenaires aux échelles nationale et régionale	PV de réunion Rapports RAMPAO
Valorisation de meilleures pratiques recommandées au niveau global	Les recommandations et bonnes pratiques de la CMAP sont prises en compte dans la gestion adaptative du PNBA	Notes stratégiques

#### Activités à conduire pour l'atteinte du résultat 4.5.

Activités	Responsabilités de mise en œuvre	Indicateurs de performance	Date de réalisation
4.5.1 Mettre en place le système de suivi évaluation du PAG PNBA 2020-24 en documentant l'état de référence pour l'ensemble des indicateurs de résultats	PNBA	Système fonctionnel	2020
4.5.2 Tenir des réunions de suivi interne régulières afin de maintenir un niveau d'information partagé et transmettre les informations sur la mise en œuvre du PAG	PNBA	Tenue de réunions trimestrielles	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.5.3 Mettre en place le comité de suivi participatif de la mise en œuvre du PAG PNBA 2020-24	PNBA et CVCG	Comité en place et fonctionnel	2020
4.5.4 Produire les rapports de mise en œuvre du PNBA 2020-24 et tenir les réunions du comité de suivi participatif	PNBA	Réunions périodiques tenues Rapports produits	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.5.5 Elaborer une stratégie de capitalisation des meilleures pratiques de gestion développées	PNBA et prestataire	Stratégie élaborée et adoptée	2020
4.5.6 Conduire des activités d'extraction et de partage de leçons apprises à des fins de renforcement de la gestion du PNBA	PNBA et partenaires	Notes de capitalisation produites	Dès 2020 et tout au long du PAG
4.5.7 Participer aux réseaux nationaux et régionaux à des fins de partage et d'apprentissage mutuel	PNBA et partenaires	PV de réunions et notes de capitalisation	Dès 2020 et tout au long du PAG



## **Annexe 7. Chiffrage du Chapitre Financier du PAG 2020-2024**

La Méthodologie sur laquelle on s'est basé pour le chiffrage du chapitre financier du PAG 2020-2024 est une estimation basée sur le coût des activités similaires lors des précédents plans d'action. Toutefois, il est urgent qu'un plan d'affaires du PAG 2020-2024 soit élaboré afin d'avoir une projection, sur la durée du PAG, de l'évaluation financière des besoins de l'institution en fonctionnement (y compris le coût du personnel et d'autres coûts additionnels) et en investissement et des financements mobilisables au niveau national et international.

Activités	Type de moyens engagés	Quantités estimatives	Estimation bud. (MRU)
<b>COMPOSANTE 1. DEVELOPPEMENT DURABLE</b>			<b>109 230 000</b>
<b>Résultat 1.1. La contribution du PNBA au développement durable est documentée et valorisée par les autorités nationales dans les stratégies, les politiques sectorielles et les engagements internationaux de la Mauritanie</b>			<b>3 000 000</b>
1.1.1	Participation PNBA processus d'élaboration docs stratégiques et politiques sectorielles	Staff time 25 Ho.J/an	pm
1.1.2	Participation PNBA réunions réseau national AP et RAMPAO	Staff time	30 Ho.J/an
		Missions internationales	4 voyages régionaux 800 000
1.1.3	Participation Forums Régionaux PRCM	Staff time	28 Ho.J pm
		Missions internationales	4 voyages régionaux 400 000
1.1.4	Participation congrès mondiaux nature UICN	Staff time	50 Ho.J pm
		Missions internationales	4 voyages internationaux 600 000
1.1.5	Participation réunions internationales et CoP pertinentes	Staff time	50 Ho.J pm
		Missions internationales	10 voyages internationaux 1 200 000
<b>Résultat 1.2. Les plans de développement communal de Chami et Mamghar intègrent de clairs objectifs de conservation et de valorisation du PNBA et contribuent à orienter des financements d'appui au développement du Conseil Régional de Dakhlet Nouadhibou vers les villages du PNBA</b>			<b>7 950 000</b>
1.2.1	Appui aux processus d'élaboration des Plans de Développement Communaux	Staff time	20 Ho.J pm
		Réunions et ateliers	Forfait 400 000
1.2.2	Planifier et mettre en œuvre d'actions d'appui au développement durable	Staff time	30 Ho.J pm
		Réunions et ateliers	Forfait 400 000
1.2.3	Mettre en place des systèmes de collecte et de traitement de déchets dans les villages	Staff time	40 Ho.J/an pm
		Investissement 9 sites	Forfait 5 800 000
		Fonctionnement	Budget mensuel par village 1 350 000

<b>Résultat 1.3. Les communautés résidentes disposent d'accès à l'eau potable, aux services d'éducation et de santé de base</b>				<b>27 540 000</b>
1.3.1	Produire plans d'architecture et guides de construction 30 maisons bois	Staff time PNBA	10 Ho.J	pm
		Staff time CNI	20 Ho.J	200 000
		Prestation architecte	40 Ho.J	400 000
		Construction maisons	Forfait	9 000 000
1.3.2	Entretien des installations de dessalement et réseau distribution de l'eau	Staff time PNBA	100 Ho.J/an	pm
		Prestation maintenance	Selon contrat	8 000 000
		Missions mensuelles	Forfait	2 000 000
1.3.3	Former une équipe mixte de maintenance des unités de dessalement	Staff time	48 Ho.J/an	pm
		Prestation formateur	Forfait	500 000
		Contrat local 4 op,	Forfait	480 000
1.3.4	Réhabiliter écoles de Mamghar, R'gueiba et Teichott	Staff time	75 Ho.J/an	pm
		Investissement et travaux	Forfait	2 400 000
		Missions d'appui	Forfait	60 000
1.3.5	Finaliser la construction et l'équipement du centre de santé d'Iwik	Staff time	20 Ho.J	pm
		Travaux de construction	Selon contrat	3 000 000
		Equipement	Selon appel d'offre	1 500 000
		Subvention fonctionmnt	Forfait	400 000
<b>Résultat 1.4. Les activités économiques fondées sur les savoir-faire Imraguen et la valorisation des ressources naturelles sont soutenues et permettent une amélioration des revenus des ménages dans les villages du PNBA</b>				<b>14 140 000</b>
1.4.1	Réaliser les assemblées générales et les audits annuels des coopératives	Staff time PNBA	100 Ho.J /an	pm
		Prestation consultant	Forfait	800 000
		Missions d'appui	Forfait	180 000
1.4.2	Recenser les lanches et mettre à jour le registre des propriétés, des immatriculations et de l'état des lanches	Staff time PNBA	10 Ho.J /an	pm
		Missions d'appui	Forfait	360 000
1.4.3	Mettre en place une structure de gestion de la propriété des	Staff time PNBA	10 Ho.J	pm

	lanches	Processus	Forfait	500 000
1.4.4	Finaliser la réhabilitation/extension du Chantier Naval Imraguen	Staff time PNBA	15 Ho.J	pm
		Travaux	Selon contrat	3 000 000
		Mission suivi réception	Forfait	100 000
1.4.5	Assurer la dynamisation des campagnes de transformation et en assurer le suivi	Staff time PNBA	100 Ho.J /an	pm
		Subvention	Forfait annuel villages sud	1 500 000
		Missions d'appui	Forfait	500 000
1.4.6	Appuyer le développement de la pêche à la ligne (formations, matériel et autres)	Staff time PNBA	20 Ho.J/an	pm
		Matériel (ligne, glacières)	100 lots pêche à la ligne	3 000 000
		Formation formateurs	6 agents parc 10 captains	1 000 000
		Missions d'appui PNBA	Forfait	600 000
1.4.7	Réaliser une série de formations coaching à l'entrepreneuriat local et associatif	Staff time PNBA	20 Ho.J/an	pm
		Prest/ form, formateurs	5 x 1 mois formation	1 000 000
		formation continue	10 personnes, 1 fois par an	1 000 000
		Missions d'appui PNBA	Forfait	600 000
<b>Résultat 1.5. Les populations résidentes bénéficient de mesures et d'actions destinées à protéger leur position dans les filières économiques et à promouvoir leur savoir-faire et leur culture</b>				<b>11 900 000</b>
1.5.1	Tenir un registre des cartes professionnelles et assurer leur actualisation annuelle	Staff time	100 Ho.J /an	pm
		Missions appui CVCG	Forfait	600 000
		Fabric. carte nominatives	Fabrication 2000 cartes	1 000 000
		Registre physique/num.	Forfait	100 000
1.5.2	Réhabiliter et/ou construire et équiper 4 maisons des jeunes	Staff time	100 Ho.J	pm
		Travaux (DAO)	Selon contrat	6 000 000
		Equipement (DAO)	Selon contrat	2 000 000
		Mission suivi réception	Forfait	200 000
1.5.3	Appuyer l'organisation de la foire annuelle	Staff time	10 Ho.J/an	pm



		Subvention organisation	Forfait	2 000 000
<b>Résultat 1.6. L'écotourisme connaît un important redéveloppement basé sur des services proposés par les communautés résidentes et le PNBA retrouve une place de premier rang au sein des régions et des produits touristiques clés de la Mauritanie</b>				<b>29 200 000</b>
1.6.1	Finaliser, adopter et mettre en œuvre la stratégie écotourisme	Staff time PNBA	20 Ho.J	pm
		Atelier validation	Forfait	400 000
1.6.2	Mise en œuvre de la stratégie écotouristique	Staff time PNBA	100 Ho.J	pm
		Appui expertise	20Ho.J	600 000
		Prestation et travaux	Forfait	20 000 000
1.6.3	Réviser modalités aménagement et gestion campements ecotouristiques	Staff time PNBA	20 Ho.J	pm
		Mission d'appui	Forfait	400 000
1.6.4	Actualiser les offres de visite (circuits et sites) et le site web du PNBA	Staff time	20 Ho.J	pm
		Prestation site web	Selon contrat	600 000
1.6.5	Appuyer et accompagner les coopératives villageoises dans des projets d'investissement pour l'écotourisme	Staff time PNBA	40 Ho.J	pm
		Appui à l'investissement	Acquisitions et petits travaux	5 000 000
		Mission d'appui	Forfait	100 000
1.6.6	Réhabiliter les observatoires ornithologiques	Staff time PNBA	10 Ho.J	pm
		Appui à l'investissement	Acquisitions et petits travaux	500 000
		Mission d'appui	Forfait	100 000
1.6.7	Organiser des formations à l'écotourisme au profit des jeunes et des femmes	Staff time PNBA	20 Ho.J/an	pm
		Prestation formateur	5 missions d'1 mois	1 000 000
		Missions d'appui PNBA	Forfait	500 000
1.6.8	Réaliser enquête satisfaction visiteurs	Staff time	20 Ho.J/an	pm
<b>Résultat 1.7. Le développement socioéconomique dans les villages du PNBA bénéficie de financements administrés par une Fondation du PNBA pour le développement solidaire et générés à travers une fiscalité locale et les contributions des acteurs économiques du nord-ouest mauritanien</b>				<b>15 500 000</b>

1.7.1	Formaliser la création de la Fondation du PNBA	Staff time PNBA	30 Ho.J	pm
		Prestation juriste	Forfait	400 000
		Réunions création	AG initiale et banquet	300 000
		Dotation Fondation	Budget forfaitaire initial	10 000 000
1.7.2	Elaborer le business plan de la Fondation du PNBA	Staff time PNBA	30 Ho.J/an	pm
		consultation	45 Ho.J	300 000
		Reunions annuelles suivi	Forfait	1 000 000
1.7.3	Démarcher les contributeurs potentiels	Staff time PNBA	30 Ho.J/an	pm
		Réunions promotionnelles	Forfait	500 000
		Missions de prise de contact	Forfait	500 000
		Visites de site VIP 6 pers	Forfait	1 500 000
1.7.4	Réaliser actions de développement sur la base de financements de la Fondation PNBA	Staff time PNBA	100 Ho.J/an	pm
		Missions encadrt et suivi	Forfait	1 000 000
1.7.5	Mettre en place un système de taxes locales	Staff time PNBA	50 Ho.J/an	pm
		Prestation juriste	Forfait	400 000
		Ateliers et réunions	Forfait	600 000
		Missions de suivi	Forfait	400 000

Activités	Type de moyens engagés	Quantités estimatives	Estimation bud. (MRU)	
<b>COMPOSANTE 2. CONSERVATION CAPITAL NATUREL ET PATRIMOINE CULTUREL</b>			<b>159 820 000</b>	
<b>Résultat 2.1. L'état de l'environnement du PNBA est suivi et documenté régulièrement</b>			<b>13 700 000</b>	
2.1.1	Acquérir équipements collecte données par équipes terrain	Staff time	10 Ho.J	pm
		Achat et installation	Selon liste validée	3 000 000
2.1.2	Renforcer capacités de l'observatoire pour mise à jour et la consultation en ligne	Staff time	10 Ho.J	pm
		Achat et installation	Selon liste validée	2 000 000
		Formation agents PNBA	Forfait	1 000 000
		Prestation site web	Forfait	600 000
2.1.3	Collecter les données environnementales	Staff time	60 Ho.J/an	pm
		Missions mer et terre	Forfait	3 000 000
2.1.4	Maj conventions rech et partage data	Staff time	60 Ho.J/an	pm
2.1.5	Maj BDD avec données partenaires	Staff time	60 Ho.J/an	pm
2.1.6	Définir et renseigner indicateurs suivi risques de contamination d'origine terrestre	Staff time	20Ho.J	pm
		Mission initiale ONISPA	Forfait	200 000
		Echantillon mesure initiale	Coûts laboratoire	50 000
		Missions suivi trimestriel	Forfait	500 000
		Labo trimestriel	Coûts laboratoire	500 000
2.1.7	Assurer veille concernant espèces potentiellement envahissantes	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Missions de terrain	Forfait	200 000
		Traitement échantillons	Coûts laboratoire	400 000
2.1.8	Documenter les transformations paysagères par images satellitaires et observations terrain	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Missions de terrain	Forfait	800 000
		Acquisition images satellites	Forfait	600 000
		Traitement SIG carto	Forfait annuel	500 000
2.1.9	9 Suivi régulier du Hg dans les zones côtières du PNBA	Staff time	15Ho.J/an	pm
		Missions de terrain	forfait	300 000

		traitement des données	forfait	50 000
<b>Résultat 2.2. La contribution du PNBA au maintien de la biodiversité est effective et le statut des espèces endémiques, emblématiques, protégées et/ou menacées passant une partie de leur cycle de vie dans le PNBA est maintenu ou amélioré</b>				<b>12 150 000</b>
2.2.1	Etablir un état de référence du statut des habitats et des espèces clés (menacées et sensibles) et des menaces auxquelles ils sont confrontés	Staff time	10 Ho.J	pm
		Consultations spécialistes	Forfait	2 000 000
		Missions de terrain	Forfait	800 000
2.2.2	Définir des mesures spécifiques pour la conservation de sites, habitats et espèces sensibles	Staff time	10 Ho.J	pm
		Consultations spécialistes	Forfait	1 200 000
		Missions de terrain	Forfait	500 000
2.2.3	Actualiser objectifs et mesures conservatoires prioritaires préservation habitats et des espèces menacées	Staff time	30 Ho.J	pm
		Consultations spécialistes	Forfait	800 000
		Missions prépa négo.	Forfait	300 000
		Editions cartes affiches	Forfait	150 000
2.2.4	Inventorier, documenter et cartographier la faune terrestre	Staff time	30 Ho.J	0
		Consultations spécialistes	Forfait	500 000
		Matériels et travaux	Forfait	300 000
2.2.5	Elaborer et actualiser les cartes d'extension des principaux habitats	Staff time	30 Ho.J	0
		Missions de terrain	Forfait	300 000
2.2.6	Documenter le statut des espèces terrestres clés (faune terrestre, gazelles dorcas, chacals, etc.) sur la base de suivis réguliers (dénombrements périodiques, observations directes, etc.)	Staff time	30 Ho.J	0
		Missions de terrain	Forfait	300 000
		Consultations spécialistes	Forfait	800 000
		Dénombrements	Forfait	2 000 000
2.2.7	Inventorier, documenter et cartographier les communautés floristiques et leurs usages	Staff time	30 Ho.J	0
		Missions de terrain	Forfait	300 000
		élaborer un guide floristique	forfait	800 000
		Consultations spé	Forfait	800 000
		Formation agents PNBA	5 agents formés	300 000

Résultat 2.3. Le PNBA est efficacement géré selon des zonages et des règles d'accès et d'usages élaborées de manière participative et faisant l'objet d'un effort de surveillance permanent sur ses parties maritimes et terrestres, en partenariat avec les institutions nationales en charge et la population résidente			97 020 000	
2.3.1	Organiser en 2021 et 2023 deux ateliers de concertation	Staff time	200 Ho.J	pm
		organisation ateliers	Forfait	4 000 000
2.3.2	Réaliser missions diffusion Loi, sensibilisation et restitution des résultats de la surveillance	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Missions de terrain	Forfait	400 000
2.3.3	Conduire deux campagnes de sensibilisation des pêcheurs ports Tanit, Mhejratt et Nouadhibou	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Editions affiches	Forfait	100 000
		Missions de terrain	Forfait	300 000
2.3.4	Organisation de 500 sorties surveillance maritime par an au minimum	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Fonctionmt surveillance	Forfait	40 000 000
		Stockage engins confisqués	Forfait	800 000
		Destruction engins	Forfait	200 000
2.3.5	Tenir au moins trois réunions par an de la CTC PNBA-GCM prévues par Protocole d'accord	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Organisation réunions	Forfait	400 000
2.3.6	Réaliser missions suivi fonctionnement du dispositif de surveillance	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Missions de terrain	Forfait	300 000
2.3.7	Renouveler et entretenir matériel surveillance maritime et matériel navigation	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Acquisition 4 vedettes 10 m	Forfait	18 000 000
		Acquisition 1 unité 17 m	Forfait	5 000 000
		Achat 4 moteurs & access	Forfait	500 000
		Entretien embar/moteurs	Forfait	2 000 000
		Interventions spécialistes	Forfait	400 000
		Matériel d'entretien	Forfait	200 000
2.3.8	Audit embarcations à l'arrêt, réhabiliter bateaux utilisables, évacuer épaves hors PNBA	Staff time	20 Ho.J	pm
		Audit spécialiste	Forfait	300 000

		Réparations	Forfait	1 500 000
		Evacuation épaves	Forfait	pm
		Dépollution sites	Forfait	300 000
2.3.9	Effectuer missions contrôle le long des littoraux sensibles	Staff time	300 Ho.J/an	pm
		Missions de terrain	Forfait	8 000 000
		Destruction engins	Forfait	100 000
2.3.10	Organiser des séances de recyclage personnel surveillance maritime	Staff time	100 Ho.J/an	pm
		Consultations spécialistes	Forfait	2 000 000
		Missions agents	Forfait	1 000 000
2.3.11	Equiper, former et accompagner équipages 20 lanches pour articipation surveillance maritime	Staff time	20 Ho.J	pm
		Equipement	Forfait	800 000
		Formation	Forfait	800 000
2.3.12	Adopter et diffuser largement les décrets prévus par la loi 2000-024	Staff time	10 Ho.J	pm
		consultations juridiques	Forfait	800 000
		Diffusion et restitution	Forfait	600 000
2.3.13	Remettre en place les éléments de bornage terrestre dégradés	Staff time	100 Ho.J	pm
		Mission initiale audit	Forfait	100 000
		Levés topo, bornes géo	Forfait	2 000 000
		Acquisition poteaux	Forfait	2 000 000
		Travaux mise en place	Forfait	2 000 000
		Missions vérification	Forfait	200 000
2.3.14	Valider avec communes et CVCG plan mobilité et circulation et mettre en place signalétique	Staff time	40 Ho.J	pm
		Réun communes CVCG	Forfait	60 000
		Equipement signalétique	Forfait	500 000
		Travaux mise en place	Forfait	300 000
2.3.15	Organiser populations résidentes de la partie continentale (éleveurs et pasteurs) en association	Staff time	20 Ho.J	pm
		Dépôt statuts	Forfait	60 000
		association créée	Forfait	300 000
2.3.16	Organiser missions de contrôle terrestre basées sur	Staff time	20 Ho.J/an	pm

	informations transmises par éleveurs locaux	Forfait subvention	Forfait	100 000
		Missions agents	Forfait	600 000
<b>Résultat 2.4. Les efforts conjoints du PNBA, des communes et des populations résidentes permettent de réduire les dommages esthétiques liés aux déchets solides et une solution pour la collecte et le recyclage des déchets plastiques est expérimentée par une structure privée</b>				<b>14 400 000</b>
2.4.1	Elaborer stratégie collecte avec populations, communes Mamghar, Chami, Iwik, et privé	Staff time	40 Ho.J	pm
		Mission initiale diagnostic	Forfait	80 000
		Interventions spécialistes	Forfait	700 000
		Atelier de validation	Forfait	600 000
2.4.2	Soutenir actions communautaires nettoyage et collectes d'ordures dans les villages	Staff time	20 Ho.J/an	pm
		Investissement	Forfait	4 500 000
		Fonctionnement collecte	Forfait	3 240 000
		Actions coll ramassage	Forfait	3 600 000
2.4.3	Subventionner structure privée ramassage recyclage déchets plastiques	Staff time	15 Ho.J	pm
		Subvention investissement	Forfait	800 000
		Promo produits recyclés	Forfait	400 000
2.4.4	Organiser mission évaluation nuisances paysagères liées aux déchets solides	Staff time	20 Ho.J/an	pm
		Mission initiale de référence	Forfait	80 000
		Missions suivi semest	Forfait	400 000
<b>Résultat 2.5. Le patrimoine culturel hérité est maintenu grâce à des mesures conservatoires et un effort de valorisation qui contribue à accroître l'intérêt touristique du PNBA</b>				<b>22 550 000</b>
2.5.1	Réaliser diagnostic état flottille des lanches	Staff time	30 Ho.J	pm
		Audit initial PNBA CVCG CNI	Forfait	400 000
		Atelier partage résultats	Forfait	300 000
2.5.2	Réaliser travaux et appuis nécessaires au bon fonctionnement du CNI	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Audit annuel	Forfait	500 000

		Investissement stock bois	Forfait	4 000 000
		Appui matériel ponctuel	Forfait	750 000
2.5.3	Effectuer travaux réhabilitation des lanches dans état originel en supprimant plastification	Staff time	20 Ho.J/an	pm
		Contrat CNI / Fondation	Forfait 40 lanches	16 000 000
		Audit vérif. PNBA CVCG	Forfait	300 000
2.5.4	2.5.4 Intégrer sites archéologiques aux patrouilles de surveillance terrestre	Staff time	20 Ho.J/an	pm
		Missions spécifiques	Forfait	300 000



Activités	Type de moyens engagés	Quantités estimatives	Estimation bud. (MRU)	
<b>COMPOSANTE 3. CONNAISSANCE DES ECOSYSTEMES</b>			<b>306 850 000</b>	
<b>Résultat 3.1. Les dynamiques de partenariat pour la recherche se développent et s'articulent autour de la mise en œuvre de la stratégie scientifique du PNBA</b>			<b>169 350 000</b>	
3.1.1	Finaliser et adopter stratégie scientifique de recherche PNBA	Staff time	60 Ho.J	pm
		consultation	Forfait	800 000
		Réunion de validation	Forfait	300 000
3.1.2	Tenir groupe travail scientifique annuel avec partenaires recherche	Staff time	20 Ho.J	pm
		Réunion scientifique	Forfait	1 500 000
3.1.3	Tenir un symposium scientifique international sur écosystèmes PNBA	Staff time	50Ho.J	pm
		Réunion scientifique	Forfait	3 000 000
3.1.4	Organiser réunion annuelle CSBA	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Réunion CSBA	Forfait	10 500 000
3.1.5	Consolider et diversifier partenariats	Staff time	20 Ho.J/an	pm
		Missions ponctuelles	Forfait	300 000
		Visites terrain partenaires	Forfait	200 000
3.1.6	Disponibiliser moyens logistiques pour appui aux équipes de recherche	Staff time	50 Ho.J/an	pm
		Missions terrain	Forfait	250 000
		Missions en mer	Forfait	400 000
		Support sécurité	Forfait	200 000
		Petit matériel terrain	Forfait	400 000
3.1.7	Construire la station de recherche scientifique internationale à Iwik	Petit matériel labo	Forfait	300 000
		Staff time	100 Ho.J	pm
		Contrat travaux	Selon appel d'offre	100 000 000
		Equipement scientifique	Selon appel d'offre	50 000 000
		Fonctionnement	Forfait	1 200 000

Résultat 3.2. Les progrès de la recherche scientifique au PNBA permettent d'améliorer les connaissances, la qualité des suivis écologiques et sociologiques, la compréhension des changements en cours et soutient le développement de compétences nouvelles en Mauritanie			83 500 000	
3.2.1	Suivis écologiques long terme (avifaune, benthos, herbiers, algues, tortues, etc.)	Staff time	100 Ho.J/an	pm
		Pretations tortues	cf projet tortues	12 000 000
		Logistique terrain tortues	cf projet tortues	8 000 000
		Dénombrements annuels	Forfait	2 500 000
		Dénombrements globaux	Forfait	7 000 000
		Suivi carto herbiers	cf projet herbiers	3 000 000
		Suivi débarquements pêche	Forfait	10 000 000
		Suivi environtal TdB	Forfait	20 000 000
3.2.2	Lancer travaux d'inventaires et de cartographie compartiments méconnus des écosystèmes	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Invent microf. benthique	Forfait	1 500 000
		Invent mammif. marins	Forfait	1 000 000
		Inventaire algues	Forfait	1 000 000
		inventaire insectes	Forfait	1 000 000
3.2.3	Développer recherches sur réseaux trophiques pour certaines espèces clés	Staff time	15 Ho.J/an	pm
		Réseaux troph ornitho	Forfait	1 000 000
		Réseaux troph requins	Forfait	1 000 000
3.2.4	Assurer le suivi indicateurs biodiversité maritime et côtière	Staff time	25 Ho.J/an	pm
		Réalisation état réf	Forfait	1 500 000
		Eval et diff annuelle - TdB	Forfait	3 000 000
3.2.5	Assurer suivi effet changement climatique sur les écosystèmes du PNBA (niveau de la mer, températures, brèches, trait de côte, etc.)	Staff time	25 Ho.J/an	pm
		Suivi trait de côte	Forfait	3 000 000
		Etude bathy hydrométrie	Forfait	3 000 000
		Suivi breches	Forfait	1 000 000
		Cartographie	Forfait	1 000 000

		Matos img softw format	Forfait	2 000 000
<b>Résultat 3.3. Les dispositifs et les programmes d'enseignements mis en œuvre par le PNBA en collaboration avec des écoles partenaires permettent de transmettre des connaissances sur le Banc d'Arguin et ses valeurs aux enfants scolarisés des communes de Nouadhibou, Chami et Mamghar</b>				<b>13 150 000</b>
3.3.1	Mettre à jour et valider avec la DREF programme d'éducation à l'environnement	Staff time	25 Ho.J/an	pm
		Mission réunion annuelle	Forfait	150 000
3.3.2	Produire et distribuer outils supports pédagogiques pour éducation environnement	Staff time	25 Ho.J/an	pm
		Prestation concept supports	Forfait	800 000
		Production supports	Forfait	1 500 000
		Mission distribution	Forfait	100 000
3.3.3	Former instituteurs professeurs à l'utilisation supports pédagogiques et sorties classes vertes	Staff time	25 Ho.J/an	pm
		Prestation formateur	Forfait	600 000
		Formation PNBA NDB	Forfait	800 000
		Missions formation	Forfait	400 000
3.3.4	Entretien et animation CIE Mamghar, Chami et Cap Blanc	Staff time	15 Ho.J/an	pm
		Travaux d'entretien	Forfait	1 000 000
		Petit matériel	Forfait	400 000
		Acquis. pièces expo	Forfait	600 000
3.3.5	Développer partenariats avec ONG Ennajah sorties classes verte dans le PNBA et la RSCB	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Contrat opérateur		3 000 000
3.3.6	Développer partenariat avec Zone Franche et SNIM	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Prestation PAG RSCB	Forfait	800 000
		Mission surveil suivi EE	Forfait	3 000 000
<b>Résultat 3.4. La notoriété croissante du PNBA aux plans national et international est illustrée par les visites du site web, les articles et reportages produits ainsi que la participation du PNBA aux foires culturelles et aux forums internationaux</b>				<b>40 850 000</b>

3.4.1	Actualiser site web et infos sur publis et opportunités touristiques	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Prestation site web	Forfait	800 000
3.4.2	Contacter organes de presse nationaux pour conférences et dossiers de presse	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Tenue réunions de presse	Forfait	750 000
		Dossiers de presse	Forfait	500 000
3.4.3	Organiser voyage de presse annuel dans le PNBA	Staff time	20 Ho.J/an	pm
		Mission voyage presse	Forfait	2 000 000
3.4.4	Participer délégations mauritaniennes à l'étranger pour accroître visibilité PNBA	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Missions internationales	Forfait	2 000 000
3.4.5	Participation PNBA réunions réseau national d'aires protégées et RAMPAO	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Missions régionales	Forfait	400 000
3.4.6	Participation active Forums Régionaux PRCM	Staff time	60 Ho.J	pm
		Missions régionales	Forfait	600 000
3.4.7	Participation aux congrès internationaux de la nature	Staff time	40 Ho.J	pm
		Missions internationales	Forfait	800 000
3.4.8	Participation du PNBA aux festivals culturels nationaux	Staff time	40 Ho.J	pm
		deux festivals par an	Forfait	3 000 000
3.4.9	Organiser un Festival international de promotion et de valorisation des patrimoines naturels et culturels du PNBA	Staff time	40 Ho.J	pm
		deux festivals par an	Forfait	30 000 000

Activités		Type de moyens engagés	Quantités estimatives	Estimation bud. (MRU)
<b>COMPOSANTE 4. GOUVERNANCE, EFFICACITE DE GESTION ET RESILIENCE</b>				<b>290 000 000</b>
<b>Résultat 4.1. La gestion administrative des ressources humaines et matérielles du PNBA est assurée de manière efficace</b>				<b>244 900 000</b>
4.1.1	Audit PNBA et définition structure organisationnelle interne	Staff time	25 Ho.J	pm
		Prestation audit organisationnel	Forfait	1 000 000
		Réunion restitution	Forfait	100 000
4.1.2	Mettre en place antenne administrative Nouakchott	Staff time	25 Ho.J	pm
		Bail location provisoire	Forfait	2 000 000
		Construction bureaux	Forfait	15 000 000
		Equipement bureaux	Forfait	1 600 000
		Fonctionnement	Forfait	600 000
4.1.3	Adapter organigramme et niveaux délégation appropriés	Staff time	20 Ho.J	pm
		Prestation RH	Forfait	200 000
4.1.4	Etablir fiches de postes	Staff time	15 Ho.J	pm
		Prestation RH	Forfait	200 000
4.1.5	Réaliser analyse des compétences et doter l'organigramme affectations internes	Staff time	30 Ho.J	pm
		Prestation RH	Forfait	300 000
4.1.6	Recruter compétences manquantes	Staff time	40 Ho.J	pm
		Prestation RH	Forfait	300 000
4.1.7	Elaborer et metre en œuvre un plan de recyclage et formation continue du staff	Staff time	15 Ho.J	pm
		Prestation RH	Forfait	300 000
		Financement des formations	Forfait	3 000 000
4.1.8	Mettre en place système gestion des performances individuelles personnel PNBA	Staff time	40 Ho.J	pm
		Prestation RH	Forfait	200 000

4.1.9	Mettre en place conditions logement personnel terrain (Chami, bases vies et postes)	Staff time	40 Ho.J	pm
		Travaux	Forfait	3 000 000
		Equipements	Forfait	800 000
		Entretien	Forfait	800 000
4.1.10	Assurer maintenance régulière du patrimoine bâti	Staff time	200 Ho.J/an	pm
		Travaux	Forfait	12 000 000
		Entretien	Forfait	12 000 000
		Petit matériel	Forfait	300 000
4.1.11	Assurer règlement salaires et charges sociales	Staff time	24 Ho.J/an	pm
		Salaires	Forfait	150 000 000
		Charges sociales	Forfait	5 200 000
4.1.12	Assurer maintenance régulière matériel et équipements	Staff time	200 Ho.J/an	pm
		Pièces et main d'oeuvre	Forfait	15 000 000
		Matériel d'entretien	Forfait	1 000 000
4.1.13	Remplacement parc véhicules	Staff time	15 Ho.J	pm
		Achat 10 véhicules	Forfait	15 000 000
		Achat 10 quads	Forfait	5 000 000
<b>Résultat 4.2. Les populations résidentes et les parties prenantes participent à la définition des orientations stratégiques, aux prises de décisions et aux opérations de conservation et de développement durable du PNBA au travers d'un système de cogestion équilibré et efficace</b>				<b>22 700 000</b>
4.2.1	Evaluer et renforcer système cogestion, sa représentativité et ses fonctionnalités	Staff time	40 Ho.J	pm
		Prestation spécialiste	Forfait	600 000
		Réunions et ateliers	Forfait	300 000
4.2.2	Définir rôles et responsabilités parties prenantes mise en œuvre des PTBA	Staff time	15 Ho.J/an	pm
		Réunions programmation	Forfait	200 000
4.2.3	Contribuer élaboration et suivi mise en œuvre plans communaux	Staff time	20 Ho.J	pm
		Réunions programmation	Forfait	200 000

		Missions conjointes suivi	Forfait	200 000
4.2.4	Réunions avec départements Min. en charge politiques sectorielles	Staff time	20 Ho.J/an	pm
4.2.5	Développer collaborations et organiser visites de sites acteurs secteur privé	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Visites terrain VIP	Forfait	800 000
4.2.6	Développer micro-projets conservation et développement engageant le secteur privé	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Réunions programmation	Forfait	300 000
		Prestations spécialistes	Forfait	600 000
4.2.7	Contribuer au développement et mise en œuvre du schéma directeur développ territorial Nord-Ouest Mauritanien (en lien avec prospective 4,3,3)	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		Comité pilot interministériel	Forfait	1 500 000
		Prest spéc planif territoriale	Forfait	1 200 000
		Réunions groupe d'acteurs	Forfait	800 000
		Atelier validation	Forfait	1 000 000
		Actions prio schéma dir	Forfait	15 000 000
<b>Résultat 4.3. La progression mesurée des capacités d'anticipation, de l'efficacité de la gestion et de la résilience du PNBA permet la mise en œuvre d'une gestion adaptative et l'obtention de nouveaux labels de qualité</b>				<b>5 600 000</b>
4.3.1	Participer aux EIES et EES en rapport avec le PNBA et de la RSCB	Staff time	pm	pm
		Prestations spécialistes	Forfait	800 000
		Missions et ateliers terrain	Forfait	200 000
4.3.2	Capitaliser résultats EES du MEDD (Chami, centre de traitement, cohérence de la gestion du littoral, etc.)	Staff time	pm	pm
		Atelier partage résultats	Forfait	200 000
		Ateliers gestion adaptative	Forfait	200 000
4.3.3	Mettre en œuvre analyse prospective territoriale avec les acteurs du territoire	Staff time	40 Ho.J	pm
		Prestations spécialistes	Forfait	1 400 000
		Réunions et ateliers	Forfait	400 000
4.3.4	Conduire en interne une évaluation des risques et actualiser	Staff time	15 Ho.J/an	pm

	annuellement	Atelier partage résultats	Forfait	100 000
4.3.5	Evaluer et compléter le TdB d'efficacité de gestion du PNBA	Staff time	20 Ho.J	pm
		Prestations spécialistes	Forfait	600 000
		Réunions et ateliers	Forfait	200 000
4.3.6	Renseigner base de données et produire annuellement Tableau de Bord	Staff time	40 Ho.J/an	pm
		Réunions et ateliers	Forfait	400 000
4.3.7	Conduire annuellement autoévaluation capacités de résilience du PNBA	Staff time	5 Ho.J/an	pm
		Réunions et ateliers	Forfait	100 000
4.3.8	Assurer le dialogue de gestion avec l'UNESCO jusqu'à la fin du suivi réactif	Staff time	10 Ho.J/an	pm
4.3.9	Actualiser la fiche de renseignement (FDR) RAMSAR PNBA	Staff time	50 Ho.J/an	pm
		fiche renseignée	Forfait	200 000
4.3.10	Constituer dossier demande de classement Liste Verte des aires protégées de l'UICN	Staff time	20 Ho.J	pm
		Prestations spécialistes	Forfait	600 000
		Réunions et ateliers	Forfait	200 000
<b>Résultat 4.4. La totalité des fonds nécessaires à la mise en œuvre du PAG est mobilisée auprès de différents bailleurs par le PNBA qui en assure une gestion performante, efficiente et transparente, documentée par des audits annuels afin de garantir une parfaite redevabilité de l'institution vis-à-vis de l'Etat mauritanien et de ses partenaires financiers</b>				<b>13 300 000</b>
4.4.1	Elaborer une stratégie de financement durable du PNBA	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Consultation	Forfait	500 000
4.4.2	Elaborer le plan d'affaires quinquenal du PAG 2020-2024	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Consultation	Forfait	500 000
4.4.3	Etablir PTBAs annuels précis et plans d'affaire en correspondance	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Réunions et ateliers	Forfait	500 000
4.4.4	Développer nouveaux projets en collaboration avec nouveaux bailleurs	Staff time	20 Ho.J	pm



		Prestations spécialistes	Forfait	1 200 000
		Réunions et ateliers	Forfait	400 000
4.4.5	Engager selon procédures du Code Marchés Publics et exigences particulières bailleurs	Staff time	pm	pm
		Réunions commissions	Forfait	300 000
4.4.6	Etablir les rapports financiers	Staff time	30 Ho.J	pm
4.4.7	Diligenter audits financiers annuels	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Prestations spécialistes	Forfait	6 000 000
4.4.8	Diligenter évaluations externes et élaborer nouveau PAG	Staff time	40 Ho.J	pm
		Prestations evaluation mi-parcours	Forfait	1 000 000
		Prestations eval finale	Forfait	1 500 000
		Prestation élaboration PAG	Forfait	1 000 000
		Réunions et ateliers	Forfait	400 000
<b>Résultat 4.5. Les leçons apprises des retours d'expérience du PNBA ainsi que les résultats des efforts de suivi évaluation et de capitalisation soutiennent une démarche de partage, d'apprentissage et de progrès afin de garantir une parfaite redevabilité de l'institution vis-à-vis de l'Etat mauritanien et de ses partenaires financiers</b>				<b>3 500 000</b>
4.5.1	Mettre en place système suivi évaluation PAG PNBA 2020-24 avec état de référence pour les indicateurs de résultats	Staff time	20 Ho.J	pm
		Prestations spécialistes	Forfait	400 000
		Réunions et ateliers	Forfait	200 000
4.5.2	Tenir réunions suivi interne régulières sur la mise en œuvre du PAG	Staff time	30 Ho.J/an	pm
		réunions semestrielles	Forfait	500 000
4.5.3	Mettre en place comité de suivi de la mise en œuvre du PAG PNBA 2020-24	Staff time	10 Ho.J	pm
		réunions régulières	Forfait	200 000
4.5.4	Produire rapports mise en œuvre PAG 2020-24 réunions semestrielles comité suivi participatif	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Ateliers et rapports	Forfait	1 000 000
4.5.5	Elaborer stratégie capitalisation meilleures pratiques de gestion	Staff time	10 Ho.J	pm

	développées	Prestation spécialiste	Forfait	400 000
		Atelier lancement	Forfait	200 000
4.5.6	Conduire activités de partage leçons apprises pour renforcement de la gestion du PNBA	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Réunions et ateliers	Forfait	300 000
4.5.7	Participer réseaux national et régional à des fins de partage et d'apprentissage mutuel	Staff time	10 Ho.J/an	pm
		Réunions et ateliers	Forfait	300 000

#### RECAPITULATIF

Composantes	Budget (MRU)	Budget (€)	Pourcentage
Composante 1: DEVELOPPEMENT	109 230 000	2 600 714	13%
Composante 2: CONSERVATION	159 820 000	3 805 238	18%
Composante 3: RECHERCHE	306 850 000	7 305 952	35%
Composante 4: GESTION	290 000 000	6 904 762	33%
TOTAL	865 900 000	20 616 667	

